# Les fondements de la foi.

Rédaction : L'imam, le rénovateur, Cheikh Al Islâm

Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb [At-Tamîmî]

Qu'Allah, Élevé soit-Il, lui fasse miséricorde.

Correction :

Bâsim Faysal Al Jawâbirah.



# Introduction du correcteur

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Et que le salut et la paix soient sur le meilleur des Envoyés, sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Cela étant dit :

Voici le livre : " Les fondements de la foi " de l'imam, le rénovateur Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb dans lequel il s'est contenté de mentionner les hadiths du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) concernant les fondements de la foi chez les Gens de la Tradition et du Groupe (" Ahl As-Sunnah Wal Jamâ'ah ").

Ce livre fait partie des livres importants dans l'explication de la voie des Gens de la Tradition et du Groupe concernant l'avertissement du polythéisme qui s'est malheureusement produit au sein de la majeure partie de la communauté islamique. Ce livre contient de nombreux thèmes qui expliquent cette immense (et majestueuse) voie mais que nombre de personnes se montrent insouciantes vis-à-vis d'elle, ou plutôt elles l'ignorent. Et cela concerne même des prédicateurs à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, qui n'ont d'autre souci que de s'occuper de politique, des politiciens, d'insulter et de déblatérer ! Ils ont délaissé le fait de s'occuper du plus important qui est la connaissance d'Allah et de Son unicité pour lequel le Messager (paix et salut sur lui) a consacré treize années à La Mecque à y appeler sans appeler à quoique ce soit d'autre si ce n'est le monothéisme. Plutôt, ses Compagnons étaient même tués et frappés et lui ne possédait rien si ce n'est de les inciter à faire preuve de patience. Il leur disait même : " Patience, famille de Yâssir ! Certes, votre rendez-vous est le Paradis. " [[1]](#footnote-1) Et il ne leur ordonna pas de se venger, lutter et combattre.

Il incombe donc aux prédicateurs à cette époque de se soucier d'apprendre aux gens l'Unicité d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, dans Sa seigneurie, Sa divinité et Ses noms et Ses attributs comme le faisaient les pieux prédécesseurs (" As-Salaf As-Sâlih "). Et la dernière génération de cette communauté ne se réformera que de la manière dont la première génération s'est réformée.

Et pour la correction de ce livre, j'ai emprunté les cas suivants :

1- Pour la correction, je me suis basé sur la copie éditée dont s'est chargée Cheikh Ismâ'ïl Al Ansârî et Cheikh 'AbdaLlah Ibn 'Abd Al-Latîf Âl Ach-Cheikh au regard de son manuscrit. Et tous les deux se sont basés sur trois copies parmi les manuscrits. Qu'Allah les récompense tous les deux en bien.

2- J'ai extrait les hadiths qui ont été rapportés dans le livre de manière détaillée ; ensuite, j'ai décidé de m'en tenir aux hadiths que l'imam Al Bukhârî et l'imam Muslim avaient extrait en ne me contentant que de ces hadiths ; et si le hadith était uniquement dans les deux recueils authentiques (" As-Sahîhayn "), alors j'ai été prolixe dans l'extraction du hadith.

3- J'ai mentionné le degré de chaque hadith concernant son caractère authentique, bon ou faible. Si le hadith provenait des deux recueils authentiques, ou de l'un des deux, alors je n'ai pas mentionné son degré étant donné que le hadith était présent soit dans l'un ou l'autre, voire les deux à la fois et donc son jugement était l'authenticité.

4- J'ai donné un titre aux hadiths que l'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a mentionné car il n'en avait donné aucun. En fait, l'auteur a uniquement mentionné certains chapitres. J'ai mis le titre rajouté entre deux crochets.

5- J'ai expliqué les hadiths dont j'ai estimé qu'il y avait besoin d'une explication concise en me basant sur cela sur les livres des précédents imams et des savants reconnus.

6- J'ai numéroté les hadiths en établissant une numérotation chronologique.

7- J'ai restitué les versets à leurs endroits précis en mentionnant le nom de la sourate et le numéro du verset.

8- J'ai rédigé une biographie résumée de l'imam Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb, sa prédication réformatrice et la cause de la déformation de cette prédication auprès de la masse populaire.

Et dernièrement :

Ceci est mon humble œuvre pour laquelle j'espère qu'auprès d'Allah, le Sublime, l'Omnipotent, elle est vraiment sincère pour son Visage.

J'espère aussi de la part de tout frère aimant qui lit ce livre d'invoquer en bien pour quiconque à contribuer à son impression, sa correction et a été une cause de sa diffusion sous ce nouveau lustre.

Et notre invocation finale est : Louange à Allah, Seigneur des mondes.

Qu'Allah prie sur notre maître Muḥammad, sur sa famille et sur l'ensemble de ses Compagnons.

Écrit par :

Dr. Bâsim Faysal Al Jawâbirah.

Amman - 'Ayn Al Bâchâ.

Jordanie.

# Biographie succincte de l'auteur :

## Son nom, sa généalogie, sa naissance, son parcours et sa recherche de la science :

Il est Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb Ibn Sulaymân Ibn 'Alî Ibn Muhammad Ibn Ahmad Ibn Râchid At-Tamîmî.

Il est né en l'an 1115 de l'Hégire qui correspond en l'an 1703 du calendrier grégorien, dans le village d'Al 'Uyaynah qui se trouve au nord de Riyadh et il a grandi dans le giron familial de son père dans ce village.

Les signes de l'excellence et la sagacité sont apparus sur lui dans sa jeunesse ; en effet, il a mémorisé le noble Coran avant d'avoir 10 ans et d'être pubère, et d'atteindre les douze ans. Son père a dit de lui : " Je l'ai considéré apte et digne pour la prière en groupe et je l'ai marié cette année-là. "

## Sa recherche de la science :

Il a étudié auprès de son père la jurisprudence hanbalite, l'exégèse et le Hadith. Durant sa jeunesse, il était plongé dans les livres d'exégèse, de hadith et de croyances. Notamment, il accordait beaucoup d'attention et consultait souvent les livres de Cheikh Al Islam Ibn Taymiyyah et son élève, l'éminent savant Ibn Al Qayyim.

## Ses voyages :

Il a voyagé à La Mecque afin d'accomplir le pèlerinage à la Maison sacrée d'Allah. Ensuite, il a visité la mosquée du Prophète (paix et salut sur lui), a rencontré là-bas les savants de la ville prophétique de Médine et il a tiré bénéfice d'eux. Puis, il a voyagé à Bassorah et y a résidé le temps d'y étudier la science auprès d'un groupe de savants. Ensuite, il a voyagé au Najd en passant par Al Ahsâ'. Durant son long voyage, le Cheikh a vu avec son regard perçant la situation du Najd et des contrées qu'il avait visitées en termes de croyances égarantes et d'habitudes corrompues, alors il a conçu d'établir une prédication basée sur le monothéisme et l'éradication des superstitions et des formes de polythéisme. En effet, au moment où il visita Médine, il entendit des demandes de secours polythéistes auprès du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) ainsi que des invocations qui lui étaient formulées en dehors d'Allah.

A cette époque-là, le Najd était un terrain de superstitions et de croyances corrompues qui annulaient les fondements de la religion authentique. En effet, il s'y trouvait certaines tombes qui étaient dressées en faveur de certains Compagnons vers lesquelles les gens venaient y accomplir un pèlerinage, ils y demandaient sur place leurs besoins et ils y imploraient leur secours afin de repousser leurs afflictions.

Et plus étrange que cela, leur imploration dans une petite ville entourée de palmiers mâles et leur croyance que les jeunes filles célibataires, qui s'y rendaient, se marieraient !! Celles qui s'y rendaient, disaient comme imploration: " Ô le meilleur palmier mâle, je veux un mari avant la fin de l'année !! "

Il a aussi vu dans le Hijâz la sanctification de tombes des Compagnons, des Gens de la famille [prophétique] (qu'Allah les agrée tous) et même du Messager (paix et salut sur lui). Pourtant, cela ne convient qu'au Seigneur des seigneurs.

A Bassorah, il a encore vu et a entendu à propos de l'Irak, du Châm, de l'Égypte et du Yémen, de l'idolâtrie païenne [digne de la Jâhiliyyah] et que la raison ne justifie pas ni la législation ne le concède. Alors, il a pesé ces idées blâmables avec la balance des deux révélations : le Livre d'Allah et la Tradition du Messager loyal et digne de confiance (paix et salut sur lui) sans oublier la biographie de ses pieux Compagnons. Il a vu que ces idées étaient loin de la voie de la religion et de son essence et il a vu que ceux qui commettaient cela ne savaient pas pourquoi Allah avait envoyé les messagers ; ni ils ne savaient pourquoi Allah avait envoyé Muhammad (paix et salut sur lui) à tous les hommes. En fait, il a vu que ces gens ne connaissaient pas la situation de la période païenne préislamique (" Al Jâhiliyyah ") et ce qu'il y avait eu comme abominable idolâtrie. Il les a vus avoir changé et remplacé les fondements de la religion et ses ramifications excepté une minorité parmi eux.

## Le début de la prédication réformatrice de Cheikh :

Après avoir eu confirmation et s'être assuré de leur mauvaise situation dans leur religion et leur vie mondaine et avoir acquis la certitude qu'ils avaient inséré dans les hauts fondements de l'islam ce que le Coran et la Tradition ne leur concédaient pas, sa conviction s'est renforcée à propos de leur erreur et leur penchant vers les innovations que la Tradition (As-Sunnah) est venue prévenir, à savoir que les musulmans finiraient obligatoirement par changer [leur religion] et emprunter les voies de ceux qui sont venus avant eux, comme mentionné dans le hadith [prophétique] authentique suivant : " Assurément, vous suivrez [à la trace] les traditions de ceux qui vous ont précédés, au point où même s'ils s'introduiraient dans le trou d'un lézard, vous y entreriez aussi..." [[2]](#footnote-2) Et le hadith : " L'islam a commencé étranger et il retournera étranger comme il a commencé. " [[3]](#footnote-3) [[4]](#footnote-4).[[5]](#footnote-5)

A ce moment-là, Cheikh conçut de proclamer à son peuple qu'ils s'étaient égarés du chemin droit et avaient dévié de la voie exacte.

Alors, le Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) a commencé sa prédication en leur expliquant que seul Allah devait être invoqué de même qu'on ne devait sacrifier et faire de vœu que pour Lui.

En effet, parmi leur croyance vis-à-vis de ces tombes, ces pierres et ces arbres, il y avait l'imploration de leur secours, le fait de leur faire des vœux et croire que ces choses étaient bénéfiques ou portaient préjudice. Il [leur] a expliqué que tout cela était égarement et fausseté et qu'ils étaient dans une situation qu'Allah n'agréait pas. Par conséquent, il fallait se débarrasser de cela et le rejeter.

Il consolida ses paroles par des versets du Livre d'Allah, des paroles et des actes du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et la biographie de ses Compagnons (qu'Allah les agrée tous).

## La croyance de Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) et quelques aperçus de ses épîtres et ses croyances :

La croyance du Cheikh est la croyance des pieux prédécesseurs ; elle est celle sur laquelle était le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) ainsi que ses Compagnons, leurs successeurs et les imams de la guidée comme Abû Hanîfah, Mâlik, Ach-Châfi'î, Ahmad, Sufyân Ath-Thawrî, Sufyân Ibn 'Uyaynah, Ibn Al Mubârak, Al Bukhârî, Muslim, Abû Dâwud et le reste des traditionnistes ainsi que leurs semblables parmi quiconque les a suivis parmi les jurisconsultes et les traditionnalistes (Ahl Al Fiqh Wal Athar) comme Al Ach'arî, Ibn Khuzaymah, Taqî ad-Dîn Ibn Taymiyyah, Ibn Al Qayyim, Adh-Dhahabî et d'autres (qu'Allah, Élevé soit-Il, leur fasse miséricorde à tous).

## Concernant ses épîtres et ses croyances, nous disons :

Parmi ces épîtres, il y a celle qu'il a écrit aux habitants d'Al Qasîm.

Après la formule de la " BasmaLlah ", il (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

" Je prends Allah à témoin et quiconque est présent ici parmi les anges ainsi que je vous prends à témoin que je crois à ce que croient les Gens de la Tradition et du Groupe comme foi en Allah, Ses anges, Ses Livres, Ses Messagers, la résurrection après la mort et la foi dans le Destin, en bien comme en mal.

Et parmi la foi en Allah, il y a la foi dans la manière dont Il s'est décrit Lui-même dans Son Livre ou sur la langue de Son Messager (paix et salut sur lui) sans dénaturation ni annulation ; plutôt, je crois qu'Allah : {n'est semblable à rien et Il est l'Oyant et le Clairvoyant.} [[6]](#footnote-6) Ainsi donc, je n'annule rien de la manière dont Il s'est décrit Lui-même ; je ne dénature pas la parole hors de son contexte ; je ne commets pas de sacrilège dans Ses noms, Ses versets ; et je n'interroge pas sur la manière ni n'effectue de ressemblance de Ses attributs avec des attributs de Sa création. En effet, Il - Élevé soit-Il - n'a pas de synonyme, de ressemblant ni d'égal et on ne peut Le comparer à Sa création. En fait, Il - Glorifié et Élevé soit-Il - est plus connaisseur de Lui-même et de quiconque autre que n'importe ; Il est le plus véridique en parole et le meilleur en discours ; Il s'est exempté de ce que les gens divergents parmi les dénatureurs et les négateurs l'ont décrit et de ce que les annulateurs ont annulé de Lui parmi ceux qui L'ont dénaturé et dénié. Il, Élevé soit-Il, a dit : {Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est bien au-dessus de ce qu’ils décrivent !} {Et paix sur les Envoyés !} {Et Louange à Allah, Seigneur des mondes.} [[7]](#footnote-7).

Ainsi donc, dans le chapitre concernant Ses actes, [les gens de] la faction sauvée occupe un juste milieu entre les Qadarites et les Jabrites ; et en ce qui concerne le chapitre de la menace d'Allah, ils occupent un juste milieu entre les Murjites et les Wa'idites.

Dans le chapitre de la foi et de la religion, ils occupent un juste milieu entre les Kharidjites (littéralement en arabe : " Al Harûriyah ") et les Mu'tazilites mais aussi entre les Murjites et les Jahmites.

En ce qui concerne le chapitre concernant les Compagnons du Messager d'Allah (paix et salut sur lui), là encore, ils occupent un juste milieu entre les Rafidites et les Kharidjites.

Je crois que le Coran est la parole d'Allah qui a été descendue et n'est pas créée ; il provient de Lui et il reviendra à Lui ; Il y a parlé de manière concrète et réelle ; Il l'a fait descendre sur Son serviteur et Son messager, Son digne de confiance concernant Sa révélation, Son ambassadeur entre Lui et Ses serviteurs : notre Prophète Muhammad (paix et salut sur lui).

Je crois qu'Allah fait ce qu'Il veut ; rien ne se passe sans Sa volonté ; rien ne sort de Son bon vouloir ; rien dans l'univers ne sort de Son omnipotence ; rien n'émane excepté par Son agencement ; personne ne peut s'extraire du destin délimité ; rien ni personne ne peut outrepasser ce qu'Il a consigné dans la Tablette rédigée.

Je crois en tout ce que le Prophète (paix et salut sur lui) a informé de ce qui se passera après la mort.

Je crois dans l'épreuve de la tombe et son délice ; au retour des âmes dans les corps de sorte que les hommes se présenteront devant le Seigneur des Mondes en étant nus, incirconcis et va-nu-pieds ; au rapprochement du soleil ; au dressement des Balances à travers lesquelles les œuvres des serviteurs seront pesées. {Quiconque dont les balances seront lourdes, alors ceux-là auront réussi.} {Et quiconque dont les balances seront légères, alors ceux-là seront ceux qui auront ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans la Géhenne.}

Les registres seront déployés et certains saisiront leur livre de la main droite tandis que d'autres saisiront leur livre de la main gauche.

Je crois dans le bassin de notre Prophète Muhammad (paix et salut sur lui) dans l'anti-chambre (littéralement : la cour) de la résurrection. Son eau est plus blanche que le lait, elle est plus délicieuse que le miel et ses récipients sont au nombre des étoiles dans le ciel. Quiconque boit une gorgée de l'eau de ce bassin ne sera plus jamais assoiffé après cela.

Je crois que le Pont est dressé sur l'extrémité de la Géhenne et les gens y passeront [et le franchiront] en fonction de leurs œuvres.

Je crois dans l'intercession du Prophète (paix et salut sur lui) et qu'il sera le premier qui intercédera et le premier à qui on demandera d'intercéder.

Et nul ne désapprouve l'intercession du Prophète (paix et salut sur lui) excepté les gens de l'innovation et ceux de l'égarement. Toutefois, cette intercession n'aura lieu qu'après l'autorisation et l'agrément d'Allah, comme Il - Élevé soit-Il - a dit : {Et Ils n'intercèdent qu'en faveur de quiconque Il a agréé.} [[8]](#footnote-8) Et Il a dit : {Et celui qui intercède auprès de Lui ne le fait qu'avec Sa permission.} [[9]](#footnote-9) Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et combien d’anges dans les cieux dont l’intercession ne sert à rien, sinon qu’après qu’Allah l’aura permis, en faveur de qui Il veut et qu’Il agrée.} [[10]](#footnote-10) Et Il, Glorifié soit-Il, n'agrée que le monothéisme et Il n'autorisera que les monothéistes [à intercéder].

Quant aux polythéistes, ils n'auront aucune part dans l'intercession comme Il - Élevé soit-Il - a dit : {L’intercession des intercesseurs ne leur sera pas utile.} [[11]](#footnote-11)

Je crois que le Paradis et l'Enfer sont deux créatures, qu'ils sont déjà présents et qu'ils ne disparaîtront pas.

[Je crois que] Le Jour de la Résurrection, les croyants verront leur Seigneur avec leurs yeux comme ils voient la lune lors d'une nuit de pleine lune et ils n'éprouveront aucune fatigue ni gêne devant Sa vision.

Je crois que notre Prophète Muhammad (paix et salut sur lui) est le sceau des prophètes et des envoyés ; et la foi d'un serviteur ne sera vraiment authentique qu'à partir du moment où il croira en son message et il témoignera de sa prophétie.

Le plus émérite de cette communauté est Abû Bakr As-Siddîq, ensuite 'Umar Al Farûq, ensuite 'Uthmân Dhû Nurayn, ensuite 'Alî Al Murtadâ, ensuite le reste des dix [Compagnons ayant reçu la bonne nouvelle du Paradis], ensuite les gens de Badr, ensuite les gens de l'arbre - c'est-à-dire : les gens ayant prêté serment d'allégeance dit d'Ar-Ridwân, et enfin le reste des Compagnons (qu'Allah les agrée).

Je m'allie aux Compagnons du Messager d'Allah (paix et salut sur lui), je mentionne leurs qualités et vertus, j'implore le pardon d'Allah en leur faveur, je m'abstiens de mentionner leurs méfaits, je me tais sur ce qui s'est passé entre eux comme différends et je crois en leur mérite en œuvrant sur la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Et ceux qui sont venus après eux disent : " Notre Seigneur ! Pardonne-nous ainsi qu’à nos frères, ceux qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur envers ceux qui ont cru. Notre Seigneur ! Certes, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux. "}

J'exempte et j'ai agréé les pures mères des croyants de tout mal et méfait.

Je confirme les prodiges des saints exceptés qu'ils ne méritent rien de ce qui est du droit d'Allah comme la demande de secours, le vœu, le renfort, la demande d'aide, le sacrifice, etc. Je ne témoigne pour aucun des musulmans qu'il est au Paradis ou en Enfer excepté quiconque le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a témoigné lui-même en sa faveur. Toutefois, j'ai de l'espoir en ce qui concerne le bienfaisant et j'éprouve de la crainte en ce qui concerne le malfaisant.

Je ne jette l'anathème sur aucun parmi les musulmans pour un péché commis ni je ne fais sortir quiconque du giron de l'islam.

Je considère le combat comme perdurant avec tout imam, qu'il soit bon ou dépravé et la prière en groupe derrière ces gens est autorisée.

Le combat perdure depuis qu'Allah a envoyé Muhammad (paix et salut sur lui) jusqu'à ce que le dernier de cette communauté combatte l'antéchrist. Rien ne l'annule ni la transgression du transgresseur ni la justice du juste.

Je considère comme obligatoire l'écoute et l'obéissance aux imams des musulmans, qu'ils soient bons ou dépravés, aussi longtemps qu'ils n'ordonnent pas une désobéissance à Allah.

Quiconque obtient le califat, réunit les gens autour de lui et ces derniers l'agréent ou ils les dominent par son sabre jusqu'à devenir le calife, alors son obéissance est obligatoire et se révolter contre lui est interdit.

Je considère légitime l'émigration des gens de l'innovation et la clarification de leur état jusqu'à ce qu'ils se repentent. On juge à leur encontre au regard de ce qui est apparent et on laisse à Allah leur for intérieur.

Je crois que chaque chose nouvelle ajoutée dans la religion est une innovation.

Je crois que la foi est une parole de la langue, une œuvre des membres et une croyance du cœur ; elle augmente avec l'obéissance et elle diminue avec la désobéissance ; elle est constituée de quelques soixante-dix branches dont la plus haute est l'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et la plus basse est le fait de déplacer du chemin tout ce qui est nuisible.

Je considère comme obligatoire d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable de ce que la pure législation mohammédienne a mentionné.

Voici une croyance concise que j'ai délivré. Et je suis occupé à cela afin de mettre au courant ce que je possède.

Et Allah est garant de ce que nous disons. "

Je dis : ceci est la croyance de l'imam Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) dans cette épître que j'ai transmise en entier. En effet, celle-ci est la croyance des gens de la Tradition et du Groupe sans diminution ni rajout ; et il s'y trouve une quantité conséquente d'immenses bénéfices.

Il incombe à chaque musulman de croire en cette croyance ; et quiconque ne croit pas en ce credo authentique et sain, alors il ne fait pas partie des gens de la Tradition et du Groupe. Plutôt, nous craignons pour lui l'égarement et la déviation.

## Les causes et les prétextes qui ont conduit à l'inimitié et à la résistance à l'égard de la prédication réformatrice basée sur celle des prédécesseurs de l'imam Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb.

1- Il se peut que parmi les causes les plus évidentes qui ont conduit à l'opposition répulsive contre cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb au moment de l'apparition de sa prédication salafie - tant à l'écrit que dans l'actualité - repose sur l'égarement et les errements sur lesquels étaient ces opposants et nombre de personnes qui s'affilient à l'islam ainsi que leur éloignement du droit chemin.

Avant l'apparition de la prédication du Cheikh [l'imam], la situation de nombre de musulmans a atteint les degrés les plus bas dans l'égarement et la corruption des croyances de sorte que l'ignorance et l'injustice se sont généralisées. La majorité des musulmans adoraient leur Seigneur sans science et guidée ni avec un Livre éclairant. Les innovations et les actes de polythéisme apparurent sous tous leurs différents types. Et ces affaires païennes et nouveautés innovatrices devinrent des coutumes et des habitudes sur lesquelles vieillirent la personne âgée et grandirent le jeune enfant. Alors, les balances s'inversèrent, les réalités furent retournées, la vérité devint le faux et le faux devint vérité.

2- Il y a aussi une seconde cause à ce tort et cette animosité à la prédication salafie qui concerne ce qui est " collé " à cette prédication, ses rénovateurs et ses partisans comme fausses accusations, mensonges et diffamations. En effet, depuis le début de son apparition, cette prédication a été touchée par un épais et vil tort qui a englobé les pays et les serviteurs. En effet, certains prétendants à la science ont collé à cette prédication salafie ce qui n'en fait pas partie ! Ils ont prétendu que c'était une cinquième école [de jurisprudence] ! [Ils ont prétendu] Que ces partisans étaient des Kharidjites qui déclaraient licites le sang et les biens des musulmans ! Que son tenancier prétendait la Prophétie et qu'il rejetait le Messager (paix et salut sur lui) !!

Jusqu'à la dernière de ces fausses accusations.

Et ce qui est vraiment triste est que beaucoup de personnes de la masse populaire prennent pour argent comptant ces calomnies et ces mensonges de la part de ces diffamateurs et fieffés menteurs sans faire la moindre vérification dans la transmission ni s'assurer de son bien-fondée. Plutôt, ils se reposent en cela sur de la simple imitation aveugle.

Et - ici - il est digne de mentionner que certains opposants ont tiré profit de ce qu'une clique parmi les ardents bédouins est tombée dedans - au cours d'une période limitée - et de quiconque a suivi cette prédication en termes d'inflexibilité et d'insensibilité. Ils ont préjugé injustement et avec inimitié de l'ensemble des adeptes de cette prédication et cela au gré des époques de ce jugement injuste. En effet, ils les ont accusé d'être inflexibles et insensibles.

3- Une troisième cause qui a conduit les ennemis de la prédication salafie concerne les discordes politiques et les guerres qui se sont produites d'une part entre les adeptes de cette prédication et les turcs et d'autre part entre les adeptes de cette prédication et les chérifs.

Cheikh Muhammad Rachîd Ridâ (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " La cause de la fausse accusation du Wahabisme d'être hétérodoxe et hérétique est de la pure politique afin de faire fuir les musulmans de ses partisans suite à leur emprise sur le Hijâz. En effet, les turcs craignaient qu'ils établissent un état arabe. Voilà pourquoi, les gens excitaient beaucoup les autres contre eux suivant en cela le courroux de l’État ; et ils se taisaient sur eux lorsque le vent de la politique s'apaisait. "

Ainsi, Cheikh Muhammad Rachîd Ridâ clarifie les effets de l'inimitié politique entre certains notables et chefs de La Mecque et les partisans de cette prédication. En effet, ce qu'il a pointé est que ce ces gens ont publié plusieurs publications dans la revue " Al Qibla " en l'an 1336 et 1337 de l'Hégire dans lesquelles le Wahabisme fait l'objet de plusieurs accusations : il est hérétique ; ses partisans sont accusés de jeter l'anathème sur les Gens de la Tradition et de critiquer le Messager (paix et salut sur lui), ainsi que d'autres mensonges et fausses accusations.

Et certains habitants de Damas et de Beyrouth se rapprochaient de ces notables - qui faisaient partie des laïcs et des nationalistes - afin d'imprimer des épîtres les apostasiant et les accusant de mensonges. Ensuite, cela s'est diffusé en Égypte et on en vit alors des effets dans certaines revues.

4- Il y a encore une quatrième cause qui a conduit à l’accumulation d'ouvrages hostiles à la prédication salafie qui est la défense de ces opposants - et plus particulièrement : les soufis et les rafidites - de leurs croyances corrompues et leurs opinions fausses. En effet, dès lors où prédominèrent sur la situation de nombreux musulmans diverses choses comme : la manifestation de pratiques polythéistes, la propagation des innovations, l'aggravation des superstitions, l'exagération à propos des défunts et l'imploration de leur secours, l'apparition de la construction de monuments, l'établissement de sanctuaires sur les tombes ainsi que leur ornement et leur embellissement, et l'abondance de la dépense d'argent pour tout cela. Alors, la prédication du Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) vint s'opposer à tout cela.

Et, assurément dans cet évènement, ces soufis et ces rafidites ont trouvé un terrain fertile pour diffuser leur poison dogmatique. Lorsque les lumières de cette prédication sont apparues, celle-ci a dévoilé les ténèbres de l'obscurité, elle a fait disparaître les saletés du polythéisme et de ses souillures, et elle a appelé les gens à la concrétisation du monothéisme par sa pureté et sa purification. Alors, les opposants ont compris que l'apparition de cette prédication salafie était un avertisseur de la disparition de leurs fausses croyances. Ces opposants ont donc rassemblé leurs forces et ils ont accentué sur l'enlaidissement de cette prédication et ses partisans. Et pendant leur enlaidissement, ils rappelaient leur croyance soufie, ou rafidie, ou autre que ces deux-là et ils l'embellissaient aux gens en prétendant que ceci était la vérité !

Ainsi, lors de leur réfutation à la prédication salafie, nous voyons que ces soufis fanfaronnent de leur soufisme, se pavanent de leur affiliation aux voies soufies et défendent le soufisme et ses tenanciers.

Quant aux Rafidites, lorsqu'ils se sont dressés face à la prédication salafie, ils se défendirent en apportant tout ce qu'ils connaissaient d'eux en mentant et en retournant les réalités vis-à-vis de leur croyance.

Nous allons clarifier cela à travers ce qui s'est produit de leur part en l'an 1344 de l'Hégire. Les savants de Médine ont émis un verdict - une fatwa - concernant l'interdiction de construire sur les tombes et de les prendre comme des mosquées. Ils ont répondu avec la vérité que les preuves corroborent. Ainsi donc, lorsque cette fatwa est apparue et que le motif de sa mise en pratique fut complété, les dômes et les constructions sur les tombes furent éradiquées. A ce moment-là, les savants rafidites firent du bruit et noircirent les pages et les feuilles afin de critiquer cette fatwa tout en pourfendant les musulmans pour l'éradication de ces dômes et ces sanctuaires.

Voici quelques causes manifestes à propos de la forte inimitié des opposants à la prédication salafie - à l'époque de Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb - et de ses nombreux ouvrages à l'encontre de cette prédication véridique et vraie.

## L'appellation de la prédication comme étant " Wahhabite " :

En ce qui concerne l'affiliation au terme : " Wahabites ", alors beaucoup d'opposants ont désigné par ce sobriquet les adeptes de la prédication salafie. A travers cela, ils souhaitent induire en erreur les gens que le Wahabisme est une nouvelle école ou une école indépendante du reste des [autres] écoles islamiques [de jurisprudence]. C'est pourquoi, la base est de se départir de ce sobriquet et d'éviter sa mention.

Et parmi la manière dont Allah a agi avec eux - c'est-à-dire : les détracteurs de la prédication - Il a annulé leur objectif. En effet, à travers ce sobriquet de " Wahabites ", ils visaient leur blâme, ils étaient des innovateurs, ils n'aimaient pas le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) comme ils prétendaient ! Et maintenant, ce sobriquet est devenu - et la louange revient à Allah - un signe pour quiconque appelle au Livre et à la Sunnah, à fournir la preuve, à ordonner le convenable et interdire le blâmable, à combattre les innovations et les superstitions et à s'attacher à la voie des pieux prédécesseurs, qu'Allah les agrée tous.

## Des mensonges qui sont collées à la prédication du Cheikh et leur réfutation :

Assurément, beaucoup de mensonges sont collés à la prédication de cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) et beaucoup de personnes les ont pris pour véridiques. A un niveau tel que cette prédication bénie a été défigurée et la signification du terme " Wahabisme " est devenue auprès des gens ignorants synonyme de quiconque déteste le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) !! Ou c'est une cinquième école !! Ou le Wahabisme désapprouve les prodiges des saints !! Ou il rend mécréant les musulmans et rend licite leur sang !! Ainsi que d'autres mensonges forgés...

Et là, je vais rapporter un nombre de ces mensonges forgés et ensuite les réfuter :

Le premier mensonge forgé :

Le mensonge sur le Cheikh comme quoi il déprécie le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) ! Ou il le déteste ! Ou il n'aime pas la prière sur lui (paix et salut sur lui) !!

Je dis : Certes, les livres que nous avons entre nos mains parmi les ouvrages de ce savant affirme que ceci est un mensonge évident contre Cheikh. Plutôt, à son époque, il fut une des personnes qui avait le plus en estime le Messager d'Allah (paix et salut sur lui), l'aimait et le révérait.

Dans une de ses missives qu'il envoya à 'Abd ar-Rahman As-Suwaydî - un des savants d'Irak - Cheikh lui dit en réponse à certains de ces mensonges forgés :

" Ô que c'est étonnant que cela puisse entrer dans la raison d'une personne sensée ? Est-ce qu'un musulman, ou un mécréant, ou un connaisseur, ou un fou peut dire cela ? "

De même, ce qu'a écrit le fils du Cheikh : 'AbdaLlah, lorsqu'il mentionna ces mensonges forgés et ensuite, en ce qui les concerne, il fit le commentaire suivant :

" Et quiconque a été témoin de notre situation, a été présent à nos assises et a réalisé cela avec nous alors il a su de science certaine que tout ceci n'est que fabrication et mensonge contre nous de la part des ennemis de la religion et des frères des démons afin de faire fuir les gens de la résignation à travers la sincérité du monothéisme pour Allah, Élevé soit-Il, dans l'adoration et l'abandon de tous les types de polythéisme. "

Ensuite, il a dit : " Et ce que nous croyons, en ce qui le concerne, est que le rang de notre Prophète (paix et salut sur lui) correspond au plus haut des rangs parmi les créatures, et cela de manière absolue. Il est vivant dans sa tombe, une vie correspondant à celle du monde intermédiaire (Al Barzakh) qui est plus éloquente que la vie des martyrs pour laquelle des textes ont été rapportés dans la révélation qui est descendue [c'est-à-dire : le Coran]. En effet, et sans l'ombre d'un doute, il est bien meilleur qu'eux et en outre il entend le salut qui lui est adressé par le musulman. "

Cela fait partie de la Sunnah de le visiter ; toutefois, on ne fait de préparatifs de voyage que pour visiter sa mosquée et y prier. Et si en plus de cela la personne vise aussi de le visiter, alors il n'y a aucune gêne. Et quiconque dépense son temps à être occupé à prier sur lui (paix et salut sur lui) comme cela a été rapporté de lui, alors assurément une telle personne a réussi en obtenant le bonheur dans les deux demeures [c'est-à-dire : ici-bas et dans l'au-delà].

Je dis : Ceci est la croyance du Cheikh et de ses adeptes concernant notre maître Muhammad (paix et salut sur lui), le maître des fils d'Adam. Et quiconque dit autre chose que cela alors c'est un menteur et un forgeur de mensonge.

Le second mensonge forgé :

La fausse accusation de la désapprobation des saints !

Et parmi les mensonges qui sont collés à Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) est qu'il désapprouvait les prodiges des saints.

Je dis : En fait, Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) ne désapprouvait pas les prodiges des saints comme les gens le prétendirent. Plutôt, il confirmait ces prodiges à la condition que la personne soit un véritable saint authentique - et le saint est celui qui suit le Livre et la Tradition et est éloigné des innovations et des superstitions. La seconde condition est que le prodige des saints est durant leur vie et non après leur mort. En effet, après sa mort, le défunt a besoin de l'invocation des vivants et non l'inverse [c'est-à-dire : les vivants ont besoin d'invoquer les défunts pour intercéder auprès de leur Seigneur].

Cette croyance concernant les saints est la croyance des Gens de la Tradition et du Groupe et Cheikh n'a pas divergé d'eux sur cela.

Dans un de ses livres concernant la confirmation des prodiges des saints, Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit : " Je reconnais les prodiges des saints et ce qu'ils détiennent comme dévoilements. Toutefois, ils ne méritent rien du droit d'Allah, Élevé soit-Il, et on ne doit rien leur demander de ce qui est uniquement du ressort d'Allah et de Sa capacité. "

Il dit aussi : " L'obligation qui nous incombe est de les aimer, les suivre et reconnaître leurs prodiges. Et seuls les gens de l'innovation et de l'égarement renient les prodiges des saints. Et la religion d'Allah est le juste milieu entre les deux extrémités, c'est la guidée entre deux égarements et c'est la vérité entre deux faussetés. "

Et même après Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb, les adeptes de cette prédication ont bien insisté sur cette croyance et l'ont confirmé.

Un des adeptes du Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " Il en est de même du droit des alliés d'Allah, leur amour, leur agrément et la foi dans leurs prodiges. En effet, on ne doit pas les invoquer afin d'obtenir un bien de leur part pour quiconque les invoque alors qu'Allah, Élevé soit-Il, est le seul capable de cela ; ou pour repousser un mal dont Allah, Élevé soit-Il, est le seul capable de cela. En effet, ceci est une adoration spécifique à Sa magnificence, Élevé et Sanctifié soit-Il. Ceci dès lors où l'alliance a été concrétisée ou dont on l'espère pour une personne précise comme manifester la Sunnah ou œuvrer avec piété dans l'ensemble de ses situations. A cette époque-là, le saint est devenu celui dont on prolonge ses louanges, qui étend sa manche, laisse traîner son habit, tend sa main pour qu'on l'embrasse, porte des marques spécifiques, rassemble les tambours et les choses clinquantes, mange injustement et prétendument les biens des serviteurs d'Allah et se détourne de la tradition du Messager élu (paix et salut sur lui) et des décrets de sa législation.

Le fils de Cheikh Muhammad - dont le nom est 'AbdaLlah - a dit : " Nous ne désapprouvons pas les prodiges des saints et nous leur reconnaissons cela en toute vérité ainsi qu'ils sont sur une guidée de leur Seigneur aussi longtemps qu'ils cheminent sur la voie légiférée et les lois applicables. Toutefois, ils ne méritent rien des types d'adorations ni durant leur vivant ni après leur mort. Plutôt, de leur vivant, on peut leur demander des invocations ; mais cela concerne aussi tout musulman. "

Voici des textes issus des paroles du Cheikh et de ses adeptes qui attestent que Cheikh confirmait les prodiges des saints et ne les désapprouvait. Cependant, il (qu'Allah lui fasse miséricorde) désapprouvait le fait d'implorer leur secours, leur demander des besoins et leur consacrer l'adoration en dehors d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il.

Ceci est la croyance des Gens de la Tradition et du Groupe et Cheikh n'a pas divergé d'eux sur cela.

Le troisième mensonge forgé :

Parmi les ambiguïtés les plus virulentes qui ont déteint sur la prédication de Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde), il y a l'ambiguïté concernant le fait déclarer apostat les musulmans, rendre licite leur sang et autoriser leur meurtre !

Assurément, ce mensonge forgé erroné a atteint Cheikh, l'imam Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) et les réfutations et les réponses à ce mensonge ont été nombreuses. En effet, l'accusation fausse de déclarer apostat les musulmans et d'autoriser leur sang s'est répandue et s'est diffusée dans la majorité des pays musulmans et elle s'est propagée comme le feu se propage dans le fracas. Et, assurément, Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) a bien insisté sur ces réfutations et a proclamé son innocence de ce qui lui était rattaché. Ainsi donc, il a envoyé ces réfutations à différents pays :

Et dans l'une de ses épîtres, il a dit : " Quant à ce que les ennemis ont mentionné me concernant comme quoi je déclare apostat sur la base de la conjecture et de l'alliance ou je déclare apostat l'ignorant celui à qui on n'a pas dressé la preuve contre lui, alors ceci est un immense mensonge à travers lequel ils veulent faire fuir les gens de la religion d'Allah et de Son Messager. "

Et dans une autre épître à certains de ceux qui forgent des mensonges, il dit : " Et de même son camouflage à la populace comme quoi Ibn 'Abd Al Wahhâb dit : " Celui qui ne s'insère pas dans mon obéissance est mécréant. "

Nous disons : " Gloire à Toi ! Ceci est un mensonge manifeste ! Plutôt, nous prenons Allah à témoin de ce qu'Il connaît de nos cœurs que quiconque œuvre sur du monothéisme et se désavoue du polythéisme et de ses partisans, alors c'est un musulman quelle que soit l'époque et quel que soit le lieu. En fait, nous déclarons apostat quiconque associe avec Allah dans Sa divinité après que la preuve de la fausseté du polythéisme lui a été montrée. "

Un des élèves du Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " Et Cheikh Muhammad (qu'Allah lui fasse miséricorde) est une des personnes s'abstenant le plus et ayant le plus de réticence à jeter l'anathème de telle sorte qu'il n'a pas été catégorique dans le fait de déclarer apostat l'ignorant celui qui invoque un autre qu'Allah parmi les gens des tombes, ou quiconque autre, dès lors où il n'a été possible à personne de le conseiller ou de lui transmettre l'argument qui permet de rendre mécréant quiconque commet cet acte. "

Et à un autre endroit, à propos de la croyance du Cheikh concernant le sujet de l'apostasie, il a aussi dit :

" Il ne déclarait mécréant que sur la base du consensus des musulmans à propos de l'apostasie de celui qui commettait du polythéisme majeur, de la mécréance envers les signes d'Allah et de Son Messager, ou de quoi que ce soit de cela après que l'argument eut été établi et transmis à la personne concernée, comme le fait de rendre mécréant quiconque adore les vertueux, les invoquent avec Allah et fait d'eux des égaux à ce qu'Il mérite de la part de Sa création comme adorations et culte. "

Il a aussi dit : " Toute personne sensée qui connaît la biographie de Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) sait qu'il est une des personnes qui tient le plus en estime la science et les savants et une des personnes les plus réticentes à jeter l'anathème sur les musulmans, les déprécier et leur faire du tort. Plutôt, il fait partie de ceux qui les respectent, les honorent, les défendent et ordonnent de cheminer sur leur sentier. "

Le Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) a uniquement déclaré apostat celui qu'Allah et Son Messager ont déclaré apostat et que la communauté s'est unanimement accordée sur sa mécréance comme quiconque prend des divinités et des égaux en tant que Seigneur de l'Univers. "

Ceci sont certains propos transmis du Cheikh et de ses adeptes concernant le sujet de l'apostasie des musulmans.

Et ce qui apparaît de ces clairs propos transmis est le désaveu du Cheikh, de ses adeptes et des partisans de sa prédication concernant les fausses accusations et les mensonges des opposants à propos du sujet de l'apostasie.

Et quiconque parcourt leurs livres et lit leurs épîtres verra clairement l'authenticité de leur croyance et leur bonne compréhension de ce sujet de l'apostasie, à savoir que leur croyance est exactement celle des pieux prédécesseurs.

## Son décès (qu'Allah lui fasse miséricorde) :

Et après une vie remplie par la science, le combat et la prédication à Allah, Gloire à Lui, le Cheikh est décédé (qu'Allah lui fasse miséricorde) dans le village de Dir'iyah en l'an 1206 de l'Hégire.

Nous demandons à Allah la miséricorde et l'agrément en sa faveur ; de même qu'Il nous réunisse ainsi que lui dans les demeures du Paradis par miséricorde de notre Seigneur, l'Immense, le Gratificateur.[[12]](#footnote-12)

# Chapitre : La connaissance d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il, et la foi en Lui.

## La réfutation du polythéisme :

1- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Allah, Élevé soit-Il, a dit : " Je suis Celui qui Se passe le plus d’associé. Quiconque accomplit une œuvre dans laquelle Il M’associe quoique ce soit, alors Je l’abandonne ainsi que son associé (ou son association). "

Rapporté par Muslim.

1- Rapporté par Muslim, livre de l’ascétisme (4/2289) (n°2985).

Le polythéisme à Allah se divise en deux parties :

Le polythéisme majeur qui est le plus immense des péchés car Allah, Élevé soit-Il, a informé qu'Il ne le pardonne qu'à travers le repentir. Et parmi ce polythéisme, il y a : l'invocation pour autre qu'Allah, l'imploration du secours à un autre qu'Allah, le sacrifice pour autre qu'Allah, faire un vœu pour autre , etc.

L'autre partie du polythéisme est le polythéisme mineur, notamment il y a : l'ostentation, le jurement par un autre qu'Allah, ou la parole de la personne : " Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité. " ; ou sa parole : " Si ce n'était Allah et toi. " ; ou encore : " Je place ma confiance en Allah et en toi. " ; etc.

L'auteur, le Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) dit dans le livre : " Les quatre règles " :

Sache, qu’Allah t'oriente vers Son obéissance, qu' " Al Hanîfiyyah ", la voie droite d’Abraham, consiste à ce que tu adores Allah, Seul, en Lui vouant un culte exclusif, comme Il a dit, Élevé soit-Il : {Et Je n’ai créé les djinns et les hommes que pour qu’ils M’adorent} [[13]](#footnote-13) [Qui éparpillent : 56]. Dès lors que tu sais qu’Allah t’a créé pour Son adoration, sache que l’adoration n'est appelée adoration qu'à partir du moment où elle est accompagnée du monothéisme, tout comme la prière n'est appelée prière qu'accompagnée de la purification. Et lorsque le polythéisme s'infiltre dans l'adoration, il la corrompt tout comme la souillure corrompt la purification lorsqu'elle s'y infiltre. Dès lors, donc, que tu sais que si le polythéisme se mélange à l'adoration, il la corrompt, qu'il annule l’œuvre et que son auteur devient une personne qui restera éternellement en Enfer, alors tu auras su qu'il s'agit de la plus importante des connaissances qu'il t'incombe d'acquérir. Ceci, afin qu'Allah te délivre de ce piège qu'est l'association à Allah, et au sujet duquel Il a dit ,Élevé soit-Il : {Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoique ce soit mais Il pardonne n'importe quoi en dehors de cela à qui Il souhaite.} [[14]](#footnote-14) [Les femmes : 116]

Et ceci en connaissant quatre règles qu'Allah, Élevé soit-Il, a mentionnées dans Son Livre :

La première règle :

Sache que les mécréants, ceux que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a combattu, reconnaissaient qu'Allah - Élevé soit-Il - était le Créateur, le Façonneur et pourtant cela ne les a pas fait pas entrer dans l'islam.

Et la preuve est la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Dis : " Qui subvient à vous du ciel et de la terre ? Qui détient l’ouïe et la vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant ? Et qui gère toute l'affaire ? " Ils diront : " Allah. " Dis alors : " Ne le craignez-vous donc pas ? "} [Jonas : 31]

La seconde règle :

Ils [c'est-à-dire : les polythéistes] disent : " Nous les invoquons et nous nous dirigeons vers elles uniquement pour demander (et rechercher) la proximité et l'intercession. "

La preuve de la proximité est Sa parole, Élevé soit-Il : {Et ceux qui ont pris d’autres protecteurs en dehors de Lui ont dit : " Nous ne les adorons que pour qu’ils nous rapprochent plus encore d’Allah. " Or, Allah jugera entre eux ce sur quoi ils divergent. Certes, Allah ne guide point quiconque est menteur et vraiment ingrat.} [Les groupes : 3]

Et la preuve de l'intercession est Sa parole, Élevé soit-Il : {Et, en dehors d'Allah, ils adorent des idoles qui ne leur portent ni préjudice ni ne leur procurent bénéfice et ils disent : " Voilà nos intercesseurs auprès d’Allah ! "} [[15]](#footnote-15) [Jonas : 18]

Et l'intercession est de deux types : une intercession infirmée et une intercession confirmée :

L'intercession infirmée est celle qui est sollicitée auprès d'autre qu'Allah pour une chose que Seul Allah peut accomplir.

Et la preuve est Sa parole, Élevé soit-Il : {Ô vous qui avez cru ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne un Jour où il n’y aura ni rachat, ni amitié, ni intercession. Et les mécréants sont certes les injustes.} [La vache : 254]

Et l'intercession confirmée est celle qui est sollicitée auprès d'Allah. Et l'intercesseur est ennobli par l'intercession. Quant à celui pour qui on intercède, il est celui dont Allah a agréé sa parole et son œuvre après la permission donnée comme Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et celui qui intercède auprès de Lui ne le fait qu'avec Sa permission.} [[16]](#footnote-16) [La vache : 255]

La troisième règle :

Le Prophète (paix et salut sur lui) est apparu parmi des gens qui étaient divisés dans leurs cultes : certains d'entre eux adoraient les anges ; d'autres parmi eux adoraient les prophètes et les vertueux ; d'autres encore adoraient les arbres et les pierres ; et d'autres enfin adoraient le soleil et la lune. Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) les a combattus et n'a pas fait de différence entre eux.

Et la preuve est Sa parole, Élevé soit-Il : {Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que la Religion appartienne tout entière à Allah.} [[17]](#footnote-17) [Les prises de guerre : 39]

La preuve [de l'adoration] du soleil et de la lune est Sa parole, Élevé soit-Il : {Et parmi Ses Signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez pas devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah Qui les a créés, si vraiment c'est Lui que vous adorez.} [[18]](#footnote-18) [Les versets détaillés : 37].

Et la preuve [de l'adoration] des anges est Sa parole, Élevé soit-Il : {Et Il ne vous ordonne pas de prendre les anges et les prophètes comme seigneurs.} [[19]](#footnote-19) [La famille d'Imrân : 80].

Et la preuve [de l'adoration] des prophètes est Sa parole, Élevé soit-Il : {Et lorsqu'Allah dira : " Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : " Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? " Il dira : " Gloire à Toi ! Il ne m'appartient pas de dire ce qui ne me revient pas de droit ! Si je l'avais dit, assurément Tu l'aurais su. Tu sais ce qu'il y a en moi tandis que je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. En vérité, Tu es le Grand Connaisseur des choses inconnues (et invisibles). "} [La table servie : 116].

Et la preuve [de l'adoration] des vertueux est Sa parole, Élevé soit-Il : {Ceux qu’ils invoquent cherchent eux-mêmes un moyen de se rapprocher au mieux de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et ils redoutent Son châtiment.} [[20]](#footnote-20) [Le voyage nocturne : 57].

La preuve [de l'adoration] des arbres et des pierres est Sa parole, Élevé soit-Il : {Avez-vous vu [les divinités] Al-Lât et Al 'Uzzâ [[21]](#footnote-21) Et Manâh, cette troisième autre.} [[22]](#footnote-22) [L’Étoile : 19 à 20]. Et le hadith d'Abû Wâqid Al-Laythî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Nous sommes sortis en expédition avec le Prophète (paix et salut sur lui) à Hounayn et, à cette époque, nous avions abandonné la mécréance depuis peu. Les polythéistes avaient un jujubier, au pied duquel ils avaient pris l’habitude de se tenir et d’accrocher leurs armes. On appelait cet arbre : " Dhât Anwât ". Nous sommes alors passés devant ce jujubier et nous avons dit : « Ô Messager d’Allah ! Désigne-nous un " Dhât Anwât " comme eux ont un " Dhât Anwât " » [[23]](#footnote-23). Le hadith .

La quatrième règle :

Les polythéistes de notre époque sont bien plus ancrés dans le polythéisme que les anciens. En effet, les anciens donnaient des associés [à Allah] en période d'aisance mais ils Lui vouaient un culte exclusif en période d'adversité. Tandis que de nos jours, le polythéisme de ces polythéistes est continuel, aussi bien dans l’aisance que dans l'adversité.

Et la preuve est Sa parole, Élevé soit-Il : {Et lorsqu'ils montent à bord d’une embarcation, les voilà qui invoquent Allah en Lui vouant un culte sincère. Puis, quand Il les ramène sains et saufs sur la terre ferme, voilà qu’ils Lui donnent des associés !} [[24]](#footnote-24) [L'araignée : 65]

## Certes, Allah ne dort pas.

2- D'après Abû Mûsâ (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) s'est levé parmi nous et a dit cinq paroles :

" Certes, Allah - Élevé soit-Il - ne dort pas et Il ne Lui convient pas de dormir ; Il abaisse la part et l'élève ; Il élève vers Lui l’œuvre de la nuit avant l’œuvre du jour et l’œuvre du jour avant l’œuvre de la nuit. Son voile est la lumière et s'Il le retirait, alors les rais [de la splendeur] de Son visage consumerait Sa création jusque-là où porte Son regard. " [[25]](#footnote-25)

Rapporté par Muslim.

2- Rapporté par Muslim, Livre de la foi (1/161) (n°179).

Al-Baghawî a dit :

Sa parole (paix et salut sur lui) : " Il abaisse la part et l'élève " [[26]](#footnote-26). Il a été dit : " Le sens signifié est la Balance comme Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et Nous établirons les balances en toute équité.} [[27]](#footnote-27) [Les Prophètes : 47] C'est-à-dire : Ce qui correspond à l'équité qui est la justice ; on appelle la Balance une équité car la justice dans la répartition se fait grâce à la balance. Il signifiait par là qu'Allah abaisse la balance et l'élève de ce qui est pesé des œuvres des serviteurs qui montent vers Lui mais aussi de ce qui est pesé parmi leurs subsistances qui descendent de Sa part...

Il a [aussi] été dit : " Il a été signifié que la part équitable désigne la subsistance qui correspond à la part de chaque créature ; parfois, Il l'abaisse et ainsi Il montre de la retenue et parfois Il l'élève et alors Il l'étang. Il signifie qu'Il est le décréteur de la subsistance et son répartiteur comme Il, Élevé soit-Il, a dit : {Allah étend ou restreint la subsistance à qui Il souhaite.} [[28]](#footnote-28) [Le tonnerre : 26]

Sa parole : " les rais [de la splendeur] de Son visage ", c'est-à-dire : la lumière de Son Visage.

Al Khattâbî a dit : " La signification de cette parole est qu'il n'a pas été porté à la connaissance de la création la majesté de Sa grandeur excepté la capacité que leurs cœurs puissent se charger et leurs forces puissent supporter. En effet, s'Il leur avait montré Son être sous Sa véritable grandeur, leurs cœurs se seraient décomposés et leurs personnes auraient péri. Et si Sa lumière s'étendrait sur la terre et les montagnes, alors elle les consumerait et les ferait fondre comme Il a dit dans l'histoire de Moïse (paix et salut sur lui). {Et lorsque son Seigneur se manifesta à la montagne, Il la réduisit en poussière et Moïse s'effondra prosterné.} [[29]](#footnote-29) [Al A'râf : 143].

## L'affirmation qu'Allah a une Main Droite :

D'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui] qui a dit :

" La [main] Droite d'Allah est pleine [[30]](#footnote-30) ; elle n'est pas affectée [[31]](#footnote-31) par la dépense continue nuit jour. Avez-vous vu ce qu'Il a dépensé depuis qu'Il a créé les cieux et la Terre ? En effet, cela n'a pas affecté ce qu'il y a dans sa [main] Droite. Et l'équité est dans Son autre main par laquelle Il élève et abaisse [les gens]. "

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim

3- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'exégèse (8/352) (n°4684) et il s'y trouve un ajout, Livre du monothéisme (13/393) (n°7411) ; Muslim, Livre de l'aumône légale (2/690) (n°993).

Et chaque personne qui a cité ce hadith l'a cité avec la lettre " Ya' " excepté dans le Sahîh d'Al Bukhârî, Livre de l'exégèse et dans " Ach-Charh " il a aussi mentionné la lettre " Ya ". Quant aux deux endroits dans le Livre du monothéisme, il a mentionné avec la lettre : " Ya ".

" Lâ Yaghîduhâ " : C'est-à-dire : Cela ne la diminue pas. C'est lorsque l'eau s'en va dans la terre.

" La dépense continue " : le versement continu, c'est-à-dire : le don perpétuel.

Le hadith indique - en plus de sa confirmation de l'attribut de la [main] Droite à Allah - du rajout de la richesse, la perfection de la largesse et le caractère ultime dans la générosité, l'étendue et le don.

## La science d'Allah, Gloire à Lui :

D'après Abû Dharr (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a vu deux brebis se battre à coups de cornes, alors il a dit : " Est-ce que tu sais pourquoi elles se battent à coups de cornes, ô Abû Dharr ? " J'ai répondu : " Non. " Il a dit : " Mais Allah le sait et Il jugera entre elles. " [[32]](#footnote-32) Rapporté par Aḥmad.

4- Rapporté par Ahmad (5/162) : Muhammad Ibn Ja'far nous a rapporté de Chu'bah d'après Sulaymân, d'après Mundhir Ath-Thawrî, d'après leurs chouyoukh, d'après Abû Dharr.

Et rapporté d'après Ibn Mu'âwiyah qui nous a rapporté d'Al A'mach, d'après Mundhîr Ibn Ya'lâ, d'après leurs chouyoukh, d'après Abû Dharr. Et dans sa chaîne, il y a un inconnu.

Rapporté par Ahmad (5/173) ; Al Bazzâr comme dans : " Kachf Al Astâr " (4/162) (n°3450-3451) par la voie de Hammâd Ibn Salamah qui nous a rapporté de Layth Ibn Abî Salîm, d'après 'Abd ar-Rahman, d'après Tharwân, d'après Al Huzayl Ibn Churhabîl, d'après Abû Dharr que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) était assis et deux brebis se donnaient des coups de cornes jusqu'à ce que l'une encorne l'autre et la blessa. Il a dit : Alors, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a ri et on lui a alors dit : " Ô Messager d'Allah ! Qu'est-ce qui te fait rire ? " Il répondit : " Je me suis étonné de cette brebis. Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Le Jour de la Résurrection, Il la conduira. " [[33]](#footnote-33)

Et dans sa chaîne [de rapporteurs], il y a Layth Ibn Abî Salîm qui est faible.

Et ce hadith a des supports. Voir : " Majma' Az-Zawâ'id (10/352), notamment ce qui a été rapporté par Ahmad (2/235) par la voie d'Ibn Abî 'Adiyy, d'après Chu'bah, d'après Al 'Alâ', d'après son père. Et rapporté par lui (2/235) (n°301) par la voie de Muhammad Ibn Ja'far, d'après Chu'bah, d'après Al Alâ', d'après son père.

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Assurément, vous rendrez les droits à leurs ayants droits au Jour de la Résurrection. À tel point que la brebis sans corne obtiendra réparation de celle qui en avait. " [[34]](#footnote-34)

Al Haythamî (10/352) a dit : " Rapporté par Ahmad dont les rapporteurs sont tous des rapporteurs appartenant au " As-Sahîh ".

## L'affirmation de l'ouïe et la vue à Allah :

5- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), lorsque le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) récita ce verset : {Certes, Allah vous ordonne de vous acquitter des dépôts aux ayants-droits.} [[35]](#footnote-35) Jusqu’à Sa parole : {Certes, Allah est Oyant et Clairvoyant.} [[36]](#footnote-36) [Les femmes : 58]. Et il a mis ses index sur ses oreilles et ses yeux.

Rapporté par Abû Dâwud, Ibn Hibbân et Ibn Abî Hâtim.

5- Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la Tradition (4/233) (n°4728) ; Ibn Khuzaymah dans : " At-Tawhîd " (1/97) (n°46) ; Ibn Hibbân (1/498) (n°265) ; Al Bayhaqî dans : " Al Asmâ' Was-Siffât (p : 179); Al Hâkim (1/24), tous par la voie d'AbdaLlah Ibn Yazîd Al Muqri', Harmalah Ibn 'Imrân nous a rapporté d'après Abû Yûnus, l'esclave affranchie d'Abû Hurayrah - dont le nom est Salîm Ibn Jubayr - d'après Abû Hurayrah.

Al Hâkim a dit : " Authentique. " Et Adh-Dhahabî a été d'accord avec lui.

Et le Prophète (paix et salut sur lui) a mis son doigt sur ses oreilles et ses yeux au moment où il lisait : {Et Allah est Oyant et Clairvoyant.} Ce qui signifiait l'affirmation de l'attribut de l'ouïe et de la vue à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de la manière qui sied à la Magnificence d'Allah et Sa grandeur. Ainsi, Allah possède une ouïe et une vue mais cette ouïe et cette vue n'est pas comme notre ouïe et notre vue. Il, Élevé soit-Il, a dit : {Rien ne Lui ressemble et Il est l'Oyant, le Clairvoyant.} [[37]](#footnote-37) [La consultation : 11]

Dans : " Charh Al 'Aqîdah At-Tahâwiyah " (1/57), Ibn Abî Al 'Izz [Al Hanafî] a dit : " Les Gens de la Tradition se sont unanimement accordés sur le fait que rien ne ressemble à Allah : ni dans Son Essence, ni dans Ses Attributs, ni dans Ses actes. Toutefois, dans les paroles des gens, l'expression de la ressemblance est devenue une expression générale qui désigne la signification authentique et qui est ce que le Coran a annulé et ce que la raison a indiqué ; à savoir, les spécificités du Seigneur, Élevé soit-Il, ne peuvent être décrites par quoique ce soit des créatures ni Il ne peut ressembler en quoique ce soit aux créatures dans ce qui constituent leurs attributs.

{Rien ne Lui ressemble...} [[38]](#footnote-38) est une réfutation à ceux qui font des ressemblances et des comparaisons ; {...et Il est l'Oyant, le Clairvoyant.} [[39]](#footnote-39) Est une réfutation à ceux qui font des négations et des annulations. Ainsi donc, quiconque a fait des attributs du Créateur comme ceux de la créature est quelqu'un qui a comparé et a annulé, et il est blâmé ; et quiconque a fait des attributs de la créature comme ceux du Créateur, alors il est similaire aux chrétiens dans leur mécréance. " Fin de citation.

Son éminence, Cheikh 'Abd Al 'Azîz Ibn 'AbdiLlah Ibn Bâz (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

" Et parmi la foi en Allah, il y a aussi la foi dans Ses plus beaux noms et Ses plus hauts attributs qui ont été rapportés dans Son glorieux Livre et qui sont attestés de la part de Son Messager, le digne de confiance, sans dénaturation, ni annulation, ni question sur la nature du comment et sans représentation. Plutôt, on doit les laisser passer comme ils sont venus sans interroger sur le comment tout en ayant foi concernant ce qu'ils indiquent comme significations majestueuses et qui sont les qualificatifs d'Allah - Élevé et Exalté soit-Il -. On doit Le décrire par ceux-ci de la manière qui Lui sied sans établir une quelconque ressemblance avec Sa création à propos de Ses attributs, comme Il a dit - Élevé soit-Il : {Rien ne Lui ressemble et Il est l'Oyant, le Clairvoyant.} [[40]](#footnote-40) Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {N’attribuez donc pas à Allah des semblables. Certes, Allah sait tandis que vous ne savez pas.} [[41]](#footnote-41)

Ceci est la croyance des Gens de la Tradition et du Groupe parmi les Compagnons du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) ainsi que leurs adeptes en toute vertu ; elle est celle que l'imam Abûl Hassan Al Ach'arî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a transmise dans son livre : " Al Maqâlât " d'après les Gens du Hadith, les Gens de la Sunnah ainsi que d'autres qui l'ont transmise par les Gens de Science et de Foi.

Al Awzâ'î (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " On a interrogé Az-Zuhrî et Makhûl à propos des versets concernant les attributs, alors il a dit : " Laissez-les passer comme ils sont venus. "

Al Walîd Ibn Muslim (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " On a interrogé Mâlik, Al Awzâ'î, Al-Layth Ibn Sa'd et Sufyân Ath-Thawrî (qu'Allah leur fasse miséricorde) concernant les informations rapportées dans les attributs, alors ils ont tous dit : " Laissez-les passer comme ils sont venus sans chercher le " comment ". "

Al Awzâ'î (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " Nous ainsi que les successeurs (At-Tâbi'ûn) étions nombreux et nous disions : " Certes, Allah - Glorifié soit-Il - est sur Son Trône et nous croyons en ce qui a été rapporté dans la Tradition (As-Sunna) comme attributs. "

Et lorsque Rabî'ah Ibn Abî 'Abd ar-Rahman, le cheikh de Mâlik (qu'Allah leur fasse miséricorde à tous les deux), a été interrogé à propos de l'établissement (Al Istiwâ') [sur le Trône], il a dit : " L'établissement n'est pas ignoré et la manière [de cet établissement] n'est pas cerné pas la raison. Le message appartient à Allah, la transmission évidente appartient au Messager et la déclaration véridique nous appartient. "

Et lorsqu'on a interrogé l'imam Mâlik (qu'Allah lui fasse miséricorde) à propos de cela, il a dit : " L'établissement [sur le Trône] est connu, la manière [de l'établissement] est inconnue, la foi en cet établissement est une obligation et l'interrogation à propos de celui-ci est une innovation. " Ensuite, il a dit au questionneur : " Je considère cet homme comme étant uniquement quelqu'un de mauvais ! " Et il ordonna qu'on le sorte [de la mosquée].

Et cette signification a été rapportée par la mère des croyants Oumm Salamah (qu'Allah l'agrée) :

L'imam Abû 'Abd ar-Rahman 'AbdiLlah Ibn Al Mubârak (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " Nous connaissons notre Seigneur, Glorifié soit-Il, comme étant au-dessus des cieux, [établi] sur Son Trône et distinct de Sa création. "

Et, concernant ce chapitre, les paroles des imams sont très nombreuses ; il n'est pas possible ici là de [tous] les transmettre. Quiconque désire s'arrêter pour de plus amples informations concernant ce sujet-là qu'il revienne sur ce qu'ont écrit les savants de la Tradition (c'est-à-dire : les traditionalistes) comme le livre : " As-Sunnah " d'AbdaLlah, le fils de l'imam Ahmad ; " At-Tawhîd " de l'éminent imam Muhammad Ibn Khuzaymah ; " As-Sunnah " d'Abû Qâsim Al-Lalâkâ'î At-Tabarî ; " As-Sunnah " d'Abû Bakr Ibn Abî 'Âsim ; et la réponse de Cheikh Al Islâm Ibn Taymiyyah aux habitants de Hamâ qui constitue une immense réponse contenant de nombreux enseignements dans laquelle il (qu'Allah lui fasse miséricorde) y a clarifié la croyance des Gens de la Tradition et a transmis nombre de leurs paroles ainsi que des preuves légales religieuses et rationnelles attestant de l'authenticité de ce que les Gens de la Tradition ont dit et de la fausseté de ce que leurs opposants ont objecté. Il en est de même de son épître intitulée : " At-Tadmuriyah " dans laquelle il s'est étendu et a clairement montré la croyance des Gens de la Tradition en ramenant des preuves issues de la transmission et de la raison et en réfutant les personnes divergeant de cela. Il a mis en évidence la vérité et a invalidé le faux. Il a écrit cela pour quiconque a posé son regard sur ce sujet parmi les gens de science ayant un bon objectif et un vif désir de connaître la vérité ainsi que pour quiconque a divergé des Gens de la Tradition dans ce qu'ils ont cru concernant le chapitre des Noms et des Attributs. En effet, tout divergent ne peut que tomber dans la divergence vis-à-vis des preuves religieuses transmises et celles rationnelles tout en contredisant clairement ce qu'il a confirmé et infirmé.

Quant aux Gens de la Tradition et du Groupe, ils ont confirmé à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, ce qu'Il S'est confirmé à Lui-même dans Son noble Livre ou ce que Son Messager Muhammad (paix et salut sur lui) Lui a confirmé dans Sa Tradition authentique. C'est une confirmation sans ressemblance et une exemption - Glorifié soit-Il - de toute comparaison avec Sa création ; une exemption et un désaveu de toute annulation (et négation). Ainsi donc, ils ont réussi en se préservant de toute contradiction et ils ont œuvré en fonction de toutes les preuves.

Et ceci est la tradition d'Allah, Gloire à Lui, envers quiconque s'attache à la vérité avec laquelle Ses messagers ont été envoyés, qui déploie tout son effort en vue de cela et se montre sincère pour Allah dans sa recherche de la vérité. Allah lui accorde la réussite d'aboutir à la vérité et Il rend manifeste son argument comme Il, Élevé soit-Il, a dit : {Plutôt, Nous lançons la vérité sur le faux qui lui porte un grand coup, et voilà qu’il n’est plus.} [[42]](#footnote-42) Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et ils ne t’apporteront aucun exemple sans que Nous ne t’apportions la vérité avec une meilleure interprétation.} [[43]](#footnote-43).

Et, dans sa célèbre exégèse, lorsqu'Al Hâfiz Ibn Kathîr (qu'Allah lui fasse miséricorde) a mentionné la parole d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il : {Certes, votre Seigneur est Allah, Celui qui a créé les cieux et la Terre en six jours, ensuite Il s'est établi sur le Trône.} [[44]](#footnote-44) Le verset. Il a dit de bonnes paroles concernant ce sujet que nous avons jugé utile de transmettre ici du fait de l'immense bénéfice qu'elles contiennent. Il (qu'Allah lui fasse miséricorde) a textuellement dit : " Concernant ce sujet, les gens ont exprimé de très nombreuses paroles - et ici ce n'est pas l'endroit pour s'y étaler - toutefois, à propos de ce sujet, nous empruntons la voie des pieux prédécesseurs : Mâlik, Al Awzâ'i, Ath-Thawrî, Layth Ibn Sa'd, Châfi'î, Ahmad, Ishâq Ibn Râhawayh ainsi que d'autres parmi les imams des musulmans, anciens et contemporains ; c'est le fait de laisser passer ces attributs comme ils sont venus sans interroger sur " le comment ", sans comparaison et sans annulation. Dans l'esprit de ceux qui comparent, ce qui apparaît et surgit de prime abord est l'infirmation de cela à Allah. En effet, rien dans Sa création n'est comparable à Allah, Il ne ressemble à rien de Sa création et Il est l'Oyant et le Clairvoyant. Plutôt, l'affaire est comme l'ont dit les imams parmi eux, notamment : Na'ïm Ibn Hammâd Al Khuzâ'î, le cheikh d'Al Bukhârî, qui a dit : " Quiconque compare Allah à Sa création a mécru ; quiconque renie ce qu'Allah S'est Lui-même décrit a mécru. Dans ce qu'Allah S'est Lui-même décrit ou que Son Messager a décrit, il n'y a aucune comparaison. Par conséquent, quiconque confirme pour Allah - Élevé soit-Il - ce qui a été rapporté dans les versets clairs et les informations authentiques de la manière qui convient à la magnificence d'Allah et qui infirme d'Allah - Élevé soit-Il - toute diminution et déficience, alors il a emprunté le sentier de la guidée.

## Les clés de l'Invisible sont au nombre de cinq et seul Allah les connaît.

6- D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Les clés de l'Invisible sont au nombre de cinq ; nulles ne les connaît excepté Allah : personne ne connaît ce qu'il y aura demain excepté Allah ; personne ne connaît ce que recèle les matrices excepté Allah ; personne ne connaît quand la pluie tombera excepté Allah ; aucune âme ne sait dans quelle terre elle mourra excepté Allah ; et personne ne connaît quand l'Heure viendra excepté Allah, Béni et Élevé soit-Il. " [[45]](#footnote-45)

Ḥadith rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

6- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la demande de pluie (2/524) (n°1039), L'exégèse (8/375) (n°4697), Le monothéisme (13/361) (n°7379). Et je n'ai pas trouvé ce hadith dans le Musnad d'Ibn 'Umar chez Muslim. Et ce hadith se trouve aussi chez Muslim (1/39) (n°9), à peu près de manière similaire d'après Abû Hurayrah.

Explication du hadith :

Ce noble hadith est une réfutation à quiconque prétend connaître la science de l'Invisible parmi les devins et les sorciers.

Dans " Fath Al Bârî " (8/514), Al Hâfiz Ibn Hajar a dit : " Cheikh Abû Muhammad Ibn Abî Jamrah a dit :

" Il a employé le terme : " clés " pour rapprocher l'affaire à quiconque entende ce hadith. En effet, toute chose pour laquelle il y a un voile entre toi et elle, alors c'est une chose qui t'est inconnue. Et par habitude, pour parvenir à la connaissance d'un sujet, lorsque la porte est fermée on a besoin d'une clé pour l'ouvrir. Ainsi donc, pour une chose ne concernant pas l'Invisible mais dont on a quand même besoin d'une clé pour y parvenir et on ne connaît pas son endroit, alors que dire de connaître ce qui est caché (et invisible). " Fin de citation de manière résumée.

Dans l'exégèse de la sourate : Luqmân (3/455), Ibn Kathîr a dit :

Qatâdah a dit : " Ce sont des choses qu'Allah a gardées pour Lui et dont personne n'est au courant, ni un ange rapproché ni un prophète envoyé.

Ainsi donc, personne parmi les hommes ne sait quand l'Heure viendra : en quelle année, durant quel mois, la nuit ou le jour ; personne ne connaît quand tombera la pluie, la nuit ou le jour ; personne ne connaît ce que recèle les matrices : un garçon ou une fille, un blanc ou une personne de couleur, et qui sera-t-il ; et toi, ô fils d'Adam, tu ne sais pas quand tu mourras : Peut-être mourras-tu demain ? Peut-être seras-tu éprouvé et touché demain. " Fin de citation.

Je dis : Concernant quiconque prétend qu'il existe maintenant des équipements qui permettent de découvrir le fœtus qu'il y a dans le ventre de sa mère, notamment si c'est un garçon ou une fille, alors cela n'entre pas dans la science de l'Invisible car ce qui permet de parvenir à cela se fait par l'intermédiaire d'équipements. Ainsi donc, si quelqu'un objecte : " Je connais ce qu'il y a dans le ventre de la mère, ensuite il déchire son ventre et alors il connaît ce qu'il y a, allons-nous dire : " Certes, il a connu l'Invisible ! " Ensuite, ces équipements ne sont pas parfaitement précis. Plutôt, souvent il y a des erreurs. En effet, combien de fois a-t-on dit à une femme enceinte : " Ce qu'il y a dans ton ventre est un garçon ! Et après accouchement, en fait c'est une fille !! "

## L'affirmation de l'attribut de la joie à Allah:

7- D'après Anas Ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, Allah est plus heureux du repentir de Son serviteur lorsque celui-ci se repent à Lui que l’un d’entre dont la monture s’échappe, emportant avec elle sa nourriture et sa boisson alors qu’il se trouve dans une terre désertique. Désespérant alors de la retrouver, il finit par s’allonger à l’ombre d’un arbre en ayant perdu tout espoir de la retrouver. Et pendant qu’il se tient ainsi, voilà sa monture qui se présente devant lui. Alors, il la saisit par son mors, puis s’exclame, fou de joie : " Ô Allah ! Tu es mon serviteur et je suis Ton seigneur ! " Il s’est trompé à cause de l’intensité de sa joie. " [[46]](#footnote-46)

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

7- Rapporté par Al Bukhârî, Livre des invocations (11/102) (n°6309) ; Muslim (4/2105) (n°2747).

Ce hadith confirme l'attribut de la joie à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, tout en croyant qu'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, est exempt des attributs des créatures.

Dans la législation, le repentir est le délaissement du péché du fait de sa laideur, le regret de l'avoir commis, la résolution de ne plus y revenir et restituer toute injustice ou demander à son ayant-droit l'affranchissement vis-à-vis de celle-ci ; et ce dernier point est la forme d'excuse la plus éloquente.

Dans : " Al Fath " (11/108), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

'Iyâd a dit :

" Ce que l'homme a pu dire à ce sujet, dans de telle situation d'ahurissement et de stupéfaction, alors on ne lui en tient pas rigueur. Il en est de même d'anecdotes le concernant sous forme de connaissance et d'enseignement religieux et non sous forme de blague, d'imitation et de futilité. "

## L'affirmation de l'attribut de la Main à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il :

D'après Abû Mûsâ (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, Allah étend Sa Main la nuit pour accueillir le repentir du pécheur de la journée ; et Il étend Sa Main le jour pour accueillir le repentir du pécheur de la nuit. Et ceci dure jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant. "

Rapporté par Muslim.

8- Rapporté par Muslim, Livre du repentir (4/2113) (n°2759).

Ce hadith confirme l'attribut de la main pour Allah, Glorifié et Élevé soit-Il. Cette main n'est pas comme notre main, plutôt c'est une main qui sied à la magnificence d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, sans comparaison ni ressemblance ni annulation.

Ce hadith confirme - aussi - que l'acceptation du repentir n'est pas spécifique à un temps précis excepté ce que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a délimité, à savoir : avant l'agonie de la mort et avant le lever du soleil de l'Orient.

## La confirmation de l'attribut de la miséricorde à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il:

Tous les deux [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim] rapportent d'après 'Umar (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit : On amena au Messager d’Allah (paix et salut sur lui) des captifs de Hawâzin. Parmi eux se trouvait une femme qui cherchait son enfant. Aussitôt qu’elle le trouva parmi les captifs, elle le prit, le serra contre son ventre et l'allaita. Alors, le Messager d’Allah (paix et salut sur lui) [nous] a dit : " Pensez-vous que cette femme jetterait son enfant dans le Feu ? " Nous répondîmes : " Non, par Allah ! " Alors, le Messager d’Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Certes, Allah est plus Miséricordieux envers Ses serviteurs que ne l'est cette mère envers son enfant ! " [[47]](#footnote-47)

9- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'éducation (10/426) (n°5999) ; Muslim, Livre du repentir (4/2109) (n°2754).

Dans : " Al Fath " (11/430), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" D'après le contexte du hadith, on sait que cette femme avait perdu son enfant et que cela lui porta préjudice car le lait s'était accumulé dans son sein. Voilà pourquoi, lorsqu'elle retrouva son enfant, elle l'allaita afin d'alléger son engorgement. Ainsi donc, quand elle retrouva véritablement son enfant, elle le prit, le serra contre elle, ... "

Dans le hadith, il y a une indication comme quoi il convient que la personne s'attache à Allah, Seul, pour l'ensemble de ses affaires. En effet, Allah - Glorifié et Élevé soit-Il - est plus miséricordieux que lui. Par conséquent, que la personne douée de raison vise pour son besoin quiconque est plus miséricordieux envers lui.

## La vasteté de la miséricorde d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il :

10- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Lorsqu’Allah créa la création, Il écrivit dans un livre qui se trouve auprès de Lui, au-dessus du Trône : « Certes, Ma miséricorde l’emporte sur Ma colère. »

Rapporté par Al Bûkhârî.

10- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du début de la création (6/287) (n°3194), Livre du monothéisme (13/404) (n°7422) et (13/440) (n°7453) ; Muslim, Livre du repentir (4/2107) (n°2751).

Abû Sulaymân Al Khattâbî a dit :

Par le livre, il a signifié une des deux choses : soit la Prédestinée par laquelle Il a tout prédestiné et a rendu obligatoire comme Sa parole, Glorifié et Élevé soit-Il : {Allah a écrit : " Assurément, Je vaincrai, Moi ainsi que Mes messagers.} [[48]](#footnote-48) [La discussion : 21] C 'est-à-dire : par prédestinée d'Allah. Et ainsi cela est la signification de Sa parole : " Et c'est auprès de Lui, au-dessus du Trône. " C'est-à-dire : la science de cela est auprès d'Allah, au-dessus du Trône ; Il ne l'oublie pas, ne l'abroge pas et ne le remplace pas, comme Sa parole - Glorifié et Élevé soit-Il : {Il [c'est-à-dire : Moïse] a dit : " La connaissance de leur sort est auprès de mon Seigneur dans un livre. Mon Seigneur [ne commet] ni erreur ni oubli.} [[49]](#footnote-49) [Tâ-Hâ : 52] Soit Il a voulu signifier par le Livre, la Tablette préservée dans laquelle [l'ensemble de] la création est mentionnée, les affaires des créatures sont expliquées, leurs délais, subsistances et décrets exécutés à leur encontre ainsi que les destinations finales de leurs affaires sont évoquées.

Je dis :

Ce hadith affirme [aussi] le Trône et qu'Il, Glorifié soit-Il, est au-dessus du Trône sur le ciel. Il affirme [encore] l'attribut de la miséricorde et de la colère à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il.

## Et Allah a établi la miséricorde en cent parties.

11- Tous les deux [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim] rapportent d'après lui que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Allah a réparti (littéralement : établi) la miséricorde en cent parties. Il en a conservé quatre-vingt-dix-neuf auprès de Lui et en a fait descendre une seule sur la Terre. Et parmi cette partie, il y a le fait que les créatures font preuve de miséricorde les unes envers les autres, de sorte que la bête soulève sa patte de peur d'écraser son petit. " [[50]](#footnote-50)

11- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'éducation (10/431) (n°6000) ; Muslim, Livre du repentir (4/2108) (n°2752).

[Dans " Al Fath " (10/431)] Al Hâfiz a dit :

Al Qurtubî a dit : " Ce hadith implique qu'Allah a su que les types de bienfaits dont Il a gratifié Sa création sont de cent types. Et Il leur a gratifié en ce bas monde un seul type dans lequel leurs intérêts sont renfermés et leurs services obtenus. Et au Jour de la Résurrection, Il complétera à Ses serviteurs croyants ce qui restera [comme types de miséricorde] et ainsi atteindre les cent degrés. Et tous ces types seront pour les croyants. Cette indication se trouve dans Sa parole, Élevé soit-Il : {Et Il est Très Miséricordieux envers les croyants.} [[51]](#footnote-51) [Les Coalisés : 43] Le terme : " Très miséricordieux " fait partie des tournures emphatiques, celles au-dessus desquelles il n'y a rien. Et on comprend de cela qu'il ne restera rien aux mécréants comme portion de miséricorde, ni dans le genre des miséricordes de ce bas monde ni d'une quelconque autre. Cela est dû au fait que tout aura été complété, dans la science d'Allah, comme miséricorde envers les croyants. Et cette indication se trouve dans Sa parole, Élevé soit-Il : {Je l'écrirai à ceux qui craignent.} [[52]](#footnote-52) [Al A'râf : 156]

12- Et il y a la même signification chez Muslim d'après le hadith de Salmân et dans lequel se trouve :

" Chaque miséricorde coïncide avec ce qu'il y a entre le ciel et la terre " [[53]](#footnote-53) et il s'y trouve " Et le Jour de la Résurrection, Il les complétera avec cette miséricorde. " [[54]](#footnote-54)

12- Rapporté par Muslim (4/2109) (n°2753).

## La promptitude [de l'obtention] des bonnes actions du mécréant [uniquement] en ce bas monde :

13- D'après Anas (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, lorsque le mécréant accomplit une bonne action, il en est récompensé par quelque nourriture d'ici-bas. Quant au croyant, Allah lui réserve ses bonnes actions pour l’au-delà et Il lui accorde quelque subsistance ici-bas pour son obéissance. " [[55]](#footnote-55)

Rapporté par Muslim.

13- Rapporté par Muslim, Livre des caractéristiques des hypocrites (4/2162) (n°2808) par la voie de Sulaymân At-Taymî, d'après Qatâdah, d'après Anas.

Dans " Charh Sahîh Muslim " (17150), An-Nawawî a dit :

Les savants sont unanimes sur le fait que le mécréant qui est mort dans la mécréance n'aura aucune rétribution dans l'au-delà et il n'y sera pas récompensé pour quoique ce soit de l’œuvre qu'il aura accompli en ce bas monde, même si cela était pour se rapprocher d'Allah, Élevé soit-Il.

Dans ce hadith, il a clairement été stipulé qu'il est nourri en ce bas monde du fait de ce qu'il a accompli comme bonnes actions, c'est-à-dire : ce qu'il a fait afin de se rapprocher d'Allah, Élevé soit-Il, grâce à cela et dans lequel il n'y a pas un besoin de sa légitimité vers l'intention comme : le lien de parenté, la véracité, l'affranchissement, l'hospitalité, la facilité des voies du bien, et ce qui y ressemble. Quant au croyant, Allah lui réserve ses bonnes actions et la rétribution de ses œuvres pour l'au-delà. En plus de cela, Il le récompense aussi en ce bas monde. En effet, il n'y a pas d'empêchement à sa récompense ici-bas et dans l'au-delà. Et la législation est venu expliciter cela, par conséquent on se doit d'y croire.

Toutefois, selon [l'avis de] l'école authentique, si le mécréant accomplit de telles bonnes actions et ensuite il se convertit, alors dans ce cas il sera rétribué pour celles-ci dans l'au-delà. "

## L'affirmation de l'attribut de la satisfaction à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il :

14- D'après lui, d'une manière remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Certes, Allah est satisfait du serviteur qui Le loue lorsqu'il mange une nourriture ou qui Le loue lorsqu'il boit une boisson. "

14- Rapporté par Muslim, Livre de l'évocation et de l'invocation (4/2095) (n°2734).

Dans ce hadith, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) confirme pour son Seigneur, Glorifié et Élevé soit-Il, l'attribut de la satisfaction. De même, les Gens de la Tradition et du Groupe confirment cet attribut à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, sans chercher sur la manière ni sans faire de ressemblance selon la limite fixée par Sa parole, Élevé soit-Il : {Rien ne Lui ressemble et Il est l'Oyant, le Clairvoyant.} [[56]](#footnote-56) [La Consultation : 11] Ainsi, nous confirmons l'attribut de la joie, une joie qui sied à la magnificence du Visage d'Allah, Exalté et Magnifié soit-Il, et Son immense autorité.

Voir : " Majmû' Al Fatâwâ ", de l'imam Ibn Taymiyyah (5/26).

## La grandeur d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il :

15- D'après Abû Dharr (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Le ciel a gémi et il a le droit de gémir ; il n’y a pas l’espace de quatre doigts sans que ne s’y trouve un ange prosterné devant Allah, Élevé soit-Il. Par Allah ! Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et vous pleureriez beaucoup. Vous ne jouiriez plus de vos femmes dans vos lits et vous sortiriez dans les sentiers, implorant humblement Allah, Élevé soit-Il. " [[57]](#footnote-57)

Rapporté par Tirmidhî qui a dit : " Hadith bon. "

Sa parole : " Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et vous pleureriez beaucoup. " [[58]](#footnote-58) Ceci est dans les deux recueils authentiques [[59]](#footnote-59), d'après le hadith de Anas.

15- Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de l'ascétisme (4/481) (n°2312) ; Ibn Mâjah, Livre de l'ascétisme (2/1402) (n°4190) ; Ahmad (5/173) ; At-Tahâwî dans : " Muchkil Al Âthar " (2/44) ; Abû Ach-Cheikh Al Asbahânî dans le livre : " Al 'Azamah " (4/982) (n°507) ; Al Hâkim dans " Al Mustadrak " (2/510) ; Abû Nu'aïm dans : " Dalâ'il An-Nubuwah " (p : 379) ; Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îmân " (1/484) (n°783-784). Tous par la voie d'Isrâ'îl, d'après Ibrahîm Ibn Muhâjir, d'après Mujâhid d'après Mawriq, d'après Abû Dharr.

Et chez certains, il y a un ajout :

At-Tirmidhî a dit : " Hadith bon-étrange. "

Et Al Hâkim a dit : " Chaîne authentique. "

Al Bûsayrî a dit : " Je dis : Dans sa chaîne, il y a Ibrâhîm Ibn Muhâjir qui est véridique mais dont la mémorisation a été considérée comme " Lîn ".

En outre, il y a une " Mutâba'ah ". Abû Nu'aïm l'a rapporté dans : " Al Hilyah " (6/269) par la voie de Zâ'idah Ibn Abî Ar-Raqqâd, dont Ziyâd nous a raconté d'après Anas, de manière résumée.

Et Zâ'idah est considéré comme " Munkar Al Hadîth ". Quant à Ziyâd an-Namîrî, il est considéré comme faible.

" Le ciel a gémi " : le gémissement est le bruit des [...]. Le gémissement du chameau : sa voix et son blatèrement. Ici, c'est-à-dire : un son en est sorti du fait des nombreux anges qui s'y trouvent, et cela a alourdi le ciel jusqu'à en gémir.

" vous sortiriez " : c'est-à-dire : de vos maisons.

" les sentiers " : c'est-à-dire : les chemins. Il a été dit : c'est la fin de la porte de la demeure et le passage des gens devant. Il a [aussi] été dit : le sens voulu par le terme " sentiers " désigne les prairies et les déserts.

" implorant humblement Allah " : c'est-à-dire : vous vous soumettez humblement à Lui en L'invoquant afin qu'Il repousse de vous l'épreuve et le malheur.

" Si vous saviez ce que je sais " : c'est-à-dire : comme punition d'Allah et de vive discussion le jour du Jugement, alors vous pleureriez beaucoup : c'est-à-dire : de crainte d'Allah, devançant la peur à l'espoir et craignant la mauvaise fin.

## L'interdiction de se permettre de jurer sur Allah

16- Et chez Muslim, d'après Jundub (qu'Allah l'agrée) d'une manière remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Un homme a dit : Par Allah ! Allah ne pardonnera jamais à untel. " Alors, Allah - Élevé et Exalté soit-Il - a dit : " Qui donc se permet de jurer sur Moi que Je ne pardonnerai jamais à untel ? Certes, J'ai pardonné à ce dernier et J'ai annulé ton œuvre. " [[60]](#footnote-60)

16- Rapporté par Muslim dans Livre de la bonté et la parenté (4/2023) (n°2621).

" Se permettre de jurer " : jurer, et l'action de jurer est le jurement.

Dans " Charh Sahîh Muslim " (16174), An-Nawawî a dit :

" Il s'y trouve un indice pour l'école des Gens de la Tradition du pardon des péchés sans [accomplissement du] repentir, si Allah souhaite les pardonner. Les Mu'tazilites se sont basés sur ce hadith concernant l'annulation des œuvres en raison des désobéissances majeures commises. Quant aux Gens de la Tradition, ceux-ci considèrent que les œuvres ne sont rendues vaines qu'à cause de la mécréance et ils interprètent cette annulation des œuvres comme la perte des bonnes actions du serviteurs au regard de ses mauvaises actions. Et cette annulation a ainsi été nommée en tant que métaphore. On peut aussi supposer qu'une autre affaire a émané de cette personne qui a impliqué de la mécréance. On peut encore supposer que ceci était présent dans une législation avant nous et que ceci était leur jugement. " Fin de citation.

## Le croyant navigue entre l'espoir et la crainte:

17- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui] qui a dit :

" Si le croyant savait ce qu’il y a auprès d’Allah comme châtiment, personne n’espérerait Son Paradis. Et si le mécréant savait ce qu’il y a auprès d’Allah comme miséricorde, personne ne désespérerait de son Paradis. "

17- Rapporté par Muslim, Livre du repentir (4/2109) (n° : 2755).

Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'adoucissement [du coeur] (11/301) (n°6469) par la voie de Sa'ïd Ibn Abî Sa'ïd Al Maqbarî, d'après Abû Hurayrah selon sa signification et il s'y trouve un ajout.

Dans : "Al Fath " (11/303), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Il a été dit : Le sens voulu est que si le mécréant connaissait la vasteté de la miséricorde d'Allah, il couvrirait ce qu'il connaît de lui du fait de l'immense châtiment et ainsi il nourrirait de l'espoir. Ou le sens voulu est que sa science est rattachée à la vasteté de la miséricorde sans se retourner vers un quelconque pendant dont il espérerait la miséricorde. Par conséquent, quiconque sait que parmi les attributs d'Allah, Élevé soit-Il, il y a la miséricorde en faveur de quiconque Il souhaite lui pardonner ou la vengeance à l'encontre de quiconque Il souhaite se venger de lui, alors quiconque espère Sa miséricorde ne se sent pas à l'abri de Sa vengeance et quiconque craint Sa vengeance ne désespère pas de Sa miséricorde. Ceci est un facteur incitatif pour éviter toute mauvaise action même infime et à s'attacher à toute obéissance même minime. Il a été dit : Dans la seconde phrase, il y a un autre problème : le Paradis n'a pas été créé pour le mécréant et celui-ci ne le convoite pas ; ainsi donc, il n'est pas invraisemblable qu'une personne qui ne croit pas en la mécréance de sa personne convoite le Paradis. Alors, se pose le problème [...] de ce qui est avant cela.

Il a été répondu : " Cette parole a été dite afin de motiver le croyant vis-à-vis de la vaste miséricorde d'Allah, celle dont si le mécréant savait qu'elle lui soit écrite au moment d'achever sa vie et qu'il n'en aurait aucune portion, alors il serait allé à sa quête et n'en aurait pas désespéré, soit en raison de sa foi conditionnée, soit en raison de couper son regard sur la condition, tout en ayant la certitude qu'il est sur le faux et que sa perduration dessus est de l'entêtement. Si ceci est la situation du mécréant, alors comment le croyant ne convoiterait pas cette miséricorde, lui qui a été guidé à la foi par Allah !? " Fin de citation.

## La proximité du Paradis et de l'Enfer de l'homme :

18- Et chez Bukhârî, d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Le Paradis est plus près de l'un de vous que le lacet de sa chaussure et il en est de même de l'Enfer. " [[61]](#footnote-61)

18- Rapporté par Al Bukhârî, Livre des douceurs (11/321) (n°:6488).

" Le lacet " désigne la cordelette par lequel entre l'orteil. On désigne par cela toute cordelette qui vise à protéger le pied.

Dans : "Al Fath " (11/321), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

Ibn Battâl a dit : " L'obéissance mène au Paradis tandis que la désobéissance conduit en Enfer ; et l'obéissance et la désobéissance peuvent être des choses les plus faciles qui soient. En effet, dans un hadith, il a été rapporté : " Certes, le serviteur prononce une parole à laquelle il ne prête guère attention qui provoque la satisfaction d'Allah et grâce à celle-ci, Allah l'élève en degrés. A l'inverse, le serviteur prononce une parole à laquelle il ne prête aucune attention qui entraîne le courroux d'Allah et à cause de celle-ci, il est précipité dans la Géhenne. [[62]](#footnote-62) " [[63]](#footnote-63)

Il a aussi dit :

" Ainsi donc, il convient que l'individu ne se prive pas du peu de bien qu'il peut accomplir tout comme il doit s'écarter du mal aussi minime soit-il. En effet, il ne connaît pas la bonne action grâce à laquelle Allah lui pardonnera ni il ne connaît la mauvaise action qui provoquera le courroux d'Allah à cause d'elle. "

Ibn Al Jawzî a dit :

" La signification du hadith est que l'obtention du Paradis est simple en corrigeant l'objectif et en étant dans l'obéissance. Il en est de même de l'Enfer en étant accompagné par la passion et en étant dans la désobéissance. "

## La miséricorde d'Allah est pour quiconque a de la miséricorde dans son cœur.

19- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) qui a dit :

" Certes, une femme qui était une prostituée vit lors d'une chaude journée un chien qui tournait autour d'un puits, sa langue pendante, il haletait à cause de la soif. Alors, elle ôta sa chaussure, [la remplit d'eau] et elle abreuva le chien. Grâce à cela, Allah lui pardonna. " [[64]](#footnote-64)

19- Rapporté par Al Bukhârî, Livre des récits des Prophètes (6/511) (n°3467) ; Muslim, Livre du salut (4/1761) (n°2245), et l'expression est de lui.

La chaussure : La sandale.

Dans le hadith, il y a une incitation à se montrer bienfaisant envers les hommes. En effet, si le pardon est obtenu grâce à l'abreuvement d'un [simple] chien, alors abreuver un musulman comporte une récompense plus immense encore.

On a déduit de ce hadith la permission de donner l'aumône surérogatoire aux polythéistes. Toutefois, il convient de donner celle-ci si on n'a pas trouvé auparavant de musulman à qui la donner. En effet, le musulman est plus en droit. De même, si l'affaire tourne autour d'une aumône entre une bête et un être humain digne de considération et que tous les deux sont égaux dans le besoin, alors on devance l'être humain. Et Allah sait mieux.

## L'interdiction de tuer la chatte.

20- " Une femme est entrée en Enfer pour une chatte qu'elle avait emprisonnée. Elle ne l'a pas nourrie ni elle ne l'a laissée aller afin qu'elle mange les bêtes de la terre. " [[65]](#footnote-65).

Az-Zuhrî [[66]](#footnote-66) a dit : " Afin que personne ne se repose ni ne désespère. "

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

20- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la création (6/356) (n°3318) ; Muslim, Livre du salut (4/1760) (n°2242).

" Les bêtes de la terre " : Le sens voulu est les rongeurs de la terre et ses insectes comme le rat, la souris, et ce qui y ressemble.

Dans : " Al Fath " (6/357), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit : " Ce qui est apparent du hadith est que cette femme a été châtiée à cause d'avoir tué cette chatte en l'emprisonnant. "

'Iyâd a dit : " On peut supposer que cette femme était mécréante et elle a été réellement châtiée en Enfer ou au Jugement. En effet, quiconque discute le jugement est châtié. [[67]](#footnote-67) Ensuite, on peut [aussi] supposer qu'elle était mécréante et qu'elle a été châtiée en raison de sa mécréance et qu'un châtiment lui a été rajouté. "

La signification de la parole d'Az-Zuhrî est : Lorsqu'il a mentionné le premier hadith, il a craint que quiconque l'entende se repose sur ce qu'il y a comme vaste miséricorde et immense espoir, alors il a cité en complément " le hadith de la chatte " dans lequel il y a un apeurement [de l'Enfer] qui est le contraire [du premier hadith] afin que la peur et l'espoir soient réunis.

## L'affirmation de l'attribut de l'étonnement à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il :

21- Et d'après lui, remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Notre Seigneur s'est étonné de gens qui seront conduits [[68]](#footnote-68) vers le Paradis en ayant des chaînes. " [[69]](#footnote-69) Rapporté par Ahmad et Al Bukhârî.

21- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du combat (6/145) (n°3010) et Ahmad (2/457).

Dans : " Al Fath " (6/145), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

Ibn Al Jawzî a dit : " La signification de ce hadith est qu'ils ont été fait captifs et ont été enchaînés. Et lorsqu'ils ont connu l'authenticité de l'islam, ils se sont convertis de gré et alors ils sont entrés au Paradis. En fait, c'est la contrainte de la captivité et de l'enchaînement qui est la cause première. C'est comme si la contrainte désignait l’enchaînement de ce qui avait suivi. Et dès lors où cela a été la cause de leur entrée au Paradis, alors ce qui est à l'origine de la cause a été établi en lieu [et place] de la cause.

## La patience d'Allah, Glorifié et Elevé soit-Il, sur ceux qui Lui attribuent un enfant :

22- D'après Abû Mûsâ Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Personne n'est plus patient qu'Allah sur le tort qu'Il entend ; Ils Lui attribuent un enfant et ensuite Il les délivre et pourvoit à leur subsistance. " [[70]](#footnote-70)

Rapporté par Al Bukhârî.

22- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'éthique (10/511) (n°6099), Livre du monothéisme (13/360) (n°7378) et Muslim, Livre du repentir (4/2160) (n°2804).

Dans ce hadith, il y a une affirmation de l'attribut de la patience à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il.

Dans : " Al Fath " (13/361), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Plus patient " : en arabe : " Asbar " du mot : patience (" As-Sabr "). Et parmi Ses plus beaux noms, Glorifié et Élevé soit-Il, il y a : le Très Patient (" As-Sabûr ") dont la signification désigne Celui qui ne précipite pas la punition aux désobéissants...

Et dans le hadith, il y a une indication de la capacité à se montrer bienfaisant envers eux malgré leur malfaisance à la différence de la nature humaine. En effet, celle-ci n'est pas capable d'être bienfaisant envers le malfaisant à moins de la charger de cela, de manière légale. Et la raison de cela est que la personne s'empresse de rendre la pareille à travers la punition. Quant à Allah, Glorifié soit-Il, Il est capable de cela en toute situation et à chaque instant. Rien ne le réduit à l'impuissance et Il ne manque à rien. " Fin de citation, avec de légères modifications.

## L'affirmation de l'attribut de l'amour à Allah.

23- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, lorsqu'Allah - Béni et Élevé soit-Il - aime un serviteur, Il proclame : " Ô Jibrîl ! Certes, Allah aime untel, alors aime-le ! " Alors, Jibrîl l'aime, ensuite celui-ci proclame dans le ciel : " Certes, Allah aime untel, alors aime-le ! " Alors, les habitants du ciel l'aiment et on lui octroie l'acceptation [auprès des personnes] ici-bas. " [[71]](#footnote-71)

23- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du monothéisme (13/461) (n°7485).

Dans ce hadith, il y a l'affirmation de l'attribut de l'amour à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, ainsi que l'attribut de la parole Lui appartenant, Glorifié soit-Il. Et dans ce hadith le sens voulu par le terme : " l'acceptation " désigne : l'acceptation des cœurs en sa faveur, en l'aimant, en penchant vers lui et en l'agréant.

On tire aussi de ce hadith que l'amour dans le cœur des gens est un signe de l'amour d'Allah. Et ceci est appuyé par le hadith : " Vous êtes les témoins d'Allah sur la Terre. " [[72]](#footnote-72)

## L'affirmation de la vision d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, le Jour de la Résurrection pour les croyants.

24- D'après Jarîr Ibn 'AbdiLlah Al Bajalî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Nous étions assis auprès du Prophète (paix et salut sur lui) lorsqu'il regarda la lune par une nuit de pleine lune. Il a dit :

" Certes, vous verrez votre Seigneur comme vous voyez cette lune. Ne vous désolidarisez donc pas de Sa vision. Ainsi, si vous pouvez ne pas manquer la prière avant le lever du soleil et avant son coucher, alors faites-le ! " [[73]](#footnote-73) Ensuite, il récita : {Et glorifie par la louange ton Seigneur avant le lever du soleil et avant son coucher.} [[74]](#footnote-74) [Tâ-Hâ : 130].

Rapporté par " le Groupe " (" Al Jamâ'ah ") [c'est à dire : Al Bukhârî, Muslim, Abû Dâwud, At-Tirmidhî, An-Nassâî et Ibn Mâjah].

24- Rapporté par Al Bukhârî, Livre des horaires de prière (33/2) (n°554) , Livre de l'exégèse (8/597) (n°4851), Livre du monothéisme (13/419) (n°7434-7435) ; Muslim, Livre des mosquées (1/439) (n°632).

Ce hadith affirme la vision d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, accordée aux croyants au Jour de la Résurrection ; c'est le bienfait le plus immense qui sera donné aux habitants du Paradis. Ce hadith a été rapporté par Muslim (1/163) (n°181) ainsi que par d'autres d'après Suhayb (qu'Allah l'agrée) comme quoi le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : " Lorsque les gens du Paradis entreront au Paradis, Allah - Béni et Élevé soit-Il - dira : " Souhaitez-vous que Je vous ajoute quelque chose ? " Les gens diront : " N’as-Tu pas illuminé nos visages ? Ne nous as-Tu pas fait entrer au Paradis et sauvés de l’Enfer ? " Il découvrira alors le voile, et rien de ce qui leur aura été donné ne sera plus aimé par eux, que de contempler leur Seigneur, Élevé et Exalté soit-Il. "

## La vengeance d'Allah contre quiconque s'en prend à un de Ses alliés :

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, Allah - Béni et Elevé soit-Il - a dit : " Quiconque s’en prend à l’un de Mes alliés, alors Je lui déclare la guerre ! Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi par une chose que J’aime plus que lorsqu’il accomplit ce que Je lui ai imposé ; et Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi au moyen des œuvres surérogatoires, jusqu’à ce que Je l’aime. Et lorsque Je l’aime, Je suis l’ouïe par laquelle il entend, la vue par laquelle il voit, la main par laquelle il prend et le pied par lequel il marche. S’il Me demande quelque chose, Je le lui donne et s’il cherche refuge auprès de Moi, Je lui accorde refuge. Rien de ce que Je souhaite faire ne Me fait autant hésiter que de prendre l’âme de Mon serviteur croyant. En effet, ce dernier répugne à mourir, et Moi, Je répugne à lui faire du mal ! Pourtant, il doit ainsi en être. " [[75]](#footnote-75).

Rapporté par Al Bûkhârî.

25- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'adoucissement [du cœur] (11/340) (n°: 6502).

Dans : " Al Fath " (11/342), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Le sens voulu par le terme : " allié d'Allah " désigne le connaisseur d'Allah, celui qui est assidu à Son obéissance et qui est sincère dans son adoration [envers Lui].

" Je lui déclare " : Je lui proclame. La déclaration est la proclamation.

Al Fâkihânî a dit : " Ici, il y a une sévère intimidation car quiconque Allah lui déclare la guerre alors Il l'anéantira. Et si ceci est attesté du côté de l'inimitié, alors il l'est aussi attesté du côté de l'alliance. Par conséquent, quiconque s'allie avec les alliés d'Allah, alors Allah l'honore...

On tire comme enseignement du hadith que le fait de s'acquitter des obligations fait partie des œuvres les aimées auprès d'Allah. At-Tûfî a dit : " L'ordre des obligations est catégorique et la punition échoit en cas de délaissement à la différence de ce qui est surérogatoire. Toutefois, si ce qui surérogatoire s'associe aux obligations dans l'obtention de la rétribution, alors dans ce cas-là les obligations sont plus complètes. Voilà pourquoi, celles-ci sont plus aimées auprès d'Allah et rapprochent le plus. De même, ce qui est obligatoire est comme le fondement et la fondation tandis que ce qui est surérogatoire est comme la ramification et la construction. Ainsi donc, dans l'accomplissement des obligations de la manière qui a été ordonnée, il y a une mise en application de l'ordre et un respect envers Celui qui l'a ordonné, Sa haute considération, Sa soumission à Lui, la manifestation de la grandeur de la Seigneurie, et la servitude de la dévotion. Par conséquent, se rapprocher à travers cela fait partie de la plus immense œuvre. En effet, celui qui s'acquitte de l'obligation peut le faire par crainte de la punition tandis que celui qui s'acquitte de ce qui est surérogatoire ne le fait que par devancement d'être au service [d'Allah] et ainsi il est récompensé par l'amour qui est le véritable objectif recherché dans le rapprochement en étant au service [d'Allah]. " Fin de citation.

Al Hâfiz a dit : " Ibn Hubayrah a dit : " On tire de sa parole : " Il ne se rapproche pas...etc. " que ce qui est surérogatoire ne doit pas être devancé sur ce qui est obligatoire car ce qui est surérogatoire a été appelé ainsi car cela vient en plus de ce qui est obligatoire. Ainsi donc, si tu ne t'acquittes pas de ce qui est obligatoire, tu ne récolteras pas ce qui découle de ce qui est surérogatoire. Et quiconque s'acquitte de l'obligation, ensuite il rajoute quelque chose de surérogatoire et perdure sur cela, alors il concrétisera la volonté de se rapprocher.

## La descente d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il :

D'après lui, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Notre Seigneur, Béni et Exalté soit-Il, descend chaque nuit au ciel le plus bas, au moment où il ne reste que le dernier tiers de la nuit. Il dit : " Qui M'invoque que Je l'exauce ? Qui Me demande que Je lui donne ? Qui implore Mon pardon que Je lui pardonne ? "

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

26- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la prière nocturne (29/3) (n°1145) , Livre des invocations (11/128) (n°6321), Livre du monothéisme (13/464) (n°7494) ; et Muslim, Livre de la prière du voyageur (1/521) (n°758).

La descente d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, est attesté ; c'est une descente qui sied à Sa magnificence et à la grandeur de Son autorité, sans dénaturation et annulation ni sans questionnement sur le comment ou ressemblance.

Et l'imam Ibn Taymiyyah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a écrit un long livre sur ce sujet dans lequel il explique clairement la description de la descente avec des preuves religieuses légales et des arguments. S'y référer.

## Caractéristique des divers degrés du Paradis et de la vision d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il.

27- D'après Abû Mûsâ Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Il y a deux jardins dont les récipients et leur contenu sont en or, et deux jardins dont les récipients et leur contenu sont en argent. Entre les gens et la vue de leur Seigneur, il n’y a que le voile de l’orgueil sur Son Visage, dans le jardin d’Éden. " [[76]](#footnote-76).

Rapporté par Al Bûkhârî.

27- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'exégèse (8/623) (n°4878 et 4880), Livre du monothéisme (13/423) (n°7444).

Rapporté par Muslim, Livre de la foi (1/631) (n°180).

Dans : " Al Fath " (13/432), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

Sa parole : " deux jardins " est une indication de la parole d'Allah : {En deçà de ces deux jardins il y aura deux autres jardins.} [[77]](#footnote-77) Et son exégèse. C'est un prédicat du sujet nominal élidé, c'est-à-dire : ce sont deux jardins ; et ses coupes est un sujet nominal ; et d'argent est un prédicat ... Et ce qui apparaît du premier est que ces deux jardins sont d'or et non d'argent et inversement. Et ce qui s'oppose à cela est le hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) : " Nous avons dit : " Raconte-nous à propos du Paradis et de ses constructions ? " Il a dit : " Il y a des briques d'or et des briques d'argent..." Le hadith. Celui-ci est mentionné chez Ahmad, At-Tirmidhî et Ibn Hibbân l'a authentifié. [[78]](#footnote-78).

On peut réunir ces deux hadiths comme suit : le premier est la description de ce qu'il y a dans tout jardin comme coupes et autres ; et le second est la description de ce qu'il y a autour de tous les jardins. Et ce qui appuie cela est ce qui se trouve chez Al Bayhaqî dans : " Al Ba'th " [[79]](#footnote-79) d'après le hadith d'Abû Sa'îd : " Certes, Allah a entouré l'enceinte du Paradis de briques en or et de briques en argent. " [[80]](#footnote-80)

Après avoir mentionné les propos des savants en ce qui concerne le vêtement de l'orgueil, Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

Ce qui en résulte est que le voile de l'orgueil [d'Allah] constitue un empêchement à la vision. C'est comme si dans la parole il y avait une élision sous entendue après Sa parole : " ... excepté le voile de l'orgueil. " En effet, Il leur accordera d'ôter ce voile et ainsi ils obtiendront le succès de pouvoir Le regarder. Ainsi, c'est comme si le sens voulu est que lorsque les croyants s'installeront à leurs positions au Paradis, si ce n'était la déférence qu'ils éprouvent envers le détenteur de la magnificence, alors aucun obstacle se serait interposé entre eux et la vision [de leur Seigneur]. Par conséquent, lorsqu'Il souhaitera les honorer, Il les entourera de Sa compassion et Il leur fera grâce en les renforçant afin qu'ils puissent Le regarder, Glorifié soit-Il.

# Chapitre: La parole d'Allah, Élevé soit-Il: {Lorsqu'ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils demanderont : " Qu'a dit votre Seigneur ? " Ils répondront : " La Vérité, et Il Le Sublime, le Grand.} [94] [Saba' : 23].

## Le mensonge des devins et de leurs faux-messies :

28- D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Un homme parmi les Compagnons du Prophète (paix et salut sur lui) et issu des Ansârs m'a raconté qu'un jour pendant qu'ils étaient assis avec le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) au cours d'une nuit, une étoile filante passa et illumina le ciel, alors il a dit :

" Que disiez-vous, auparavant, lorsqu'une telle chose se produisait ? "

Ils répondirent : " Nous disions : En cette nuit, un grand homme est né ou un grand homme est mort. "

Alors, il a dit :

" Certes, cette étoile filante ne s'abat pas en raison de la mort ou la vie de quelqu'un mais lorsque notre Seigneur - Exalté et Magnifié soit-Il - décrète une affaire, alors les (anges) porteurs du Trône glorifient Allah jusqu'à ce que même les habitants du ciel, ceux qui sont en-dessous d'eux Le glorifient et jusqu'à ce que cela atteigne les habitants du ciel de ce bas monde. Alors, ceux qui sont juste en-dessous des porteurs du Trône [leur] demandent : " Qu'a dit votre Seigneur ? " Alors, ils les informent de ce qu'Il a dit. Ensuite, les habitants des cieux s'enquièrent mutuellement les uns les autres de ce qui a été dit jusqu'à ce que l'information atteigne les habitants du ciel de ce bas monde. Et durant cela, les djinns subtilisent ce qu'ils peuvent entendre et ils les transmettent à leurs alliés. Ainsi, ce que les anges ramènent tel quel, alors c'est la vérité mais les djinns y insèrent des mensonges et rajoutent. " [[81]](#footnote-81) [[82]](#footnote-82).

Rapporté par Muslim, At-Tirmidhî et An-Nassâ'î.

28- Rapporté par Muslim, Livre du salut (4/1750) (n°2229).

Ce hadith annule la croyance sur laquelle étaient les gens du temps de la Jâhiliyah, notamment que cette étoile filante indiquait la naissance ou la mort d'un grand homme.

Ce hadith nous apprend aussi que les djinns tendent l'oreille et subtilisent un mot ou deux qu'ils transmettent ensuite à leurs alliés comme le devin après les avoir entendu. Toutefois, ils rajoutent à ce mot une centaine d'autres. Voilà pourquoi, dans le hadith de 'Aïcha rapporté par Muslim (1/570) (n°2228), il a été dit : 'Aïcha a dit : " Ô Messager d'Allah ! Certes, les devins nous racontent des choses et nous voyons ensuite que cela est vrai ! " Il a dit : " [ce qui est vrai] C'est cette parole de vérité que le djinn a subtilisé et qu'ensuite il jette dans l'oreille de son allié mais en y rajoutant cent autres mots mensonges. " [[83]](#footnote-83)

29- Et d'après An-Nawwâs Ibn Sam'ân (qu'Alla l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Lorsqu’Allah souhaite révéler une chose, Il la prononce la révélation alors les cieux se mettent à trembler fortement - ou il a dit : à frémir - par crainte d’Allah, Élevé et Exalté soit-Il. Lorsque les habitants des cieux entendent cela, ils s’effondrent - ou il a dit : se jettent - en prosternation devant Allah. Le premier à relever la tête est Gabriel (paix sur lui), alors Allah lui révèle ce qu’Il souhaite révéler. Ensuite, Gabriel passe par les anges, et à chaque ciel, les anges de ce ciel lui demandent : " Qu’a dit notre Seigneur, ô Gabriel ? " Alors, Gabriel leur répond : " La vérité, et Il est Le Très-Haut, Le Grand. Puis, [à leur tour], ils répètent exactement ce que Gabriel leur a dit. Enfin, Gabriel finit par aller là où Allah, Élevé et Exalté soit-Il, lui a ordonné [d’aller] avec la Révélation. " [[84]](#footnote-84).

Rapporté par Ibn Jarîr, Ibn Khuzaymah, At-Tabarânî et Ibn Abî Hâtim dont l'expression lui appartient.

29- Rapporté par Ibn Khuzaymah dans : " At-Tawhîd " (1/348) (n°206) ; Al Âjurîyy dans : " Ach-Charî'ah (p : 294) ; Ibn Abî 'Âsim dans : " As-Sunnah " (1/226) (n°515) ; Ibn Al A'rabî dans : " Al Mu'jam (883) ; Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah " (5/152) ; Al Bayhaqî dans : " Al Asmâ' Was-Siffât (p : 202-203) ; Ibn Jarîr dans : " At-Tafsîr ( 2/63) ; Al Baghawî dans : " Ma'âlim At-Tanzîl " ( 5/290-291).

Tous par la voie de Nu'aïm Ibn Hammad Al Khuzâ'î, d'après Al Walîd Ibn Muslim, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn Yazîd Ibn Jâbir, d'après AbdaLlah Ibn Abî Zakariyâ, d'après Rajâ' Ibn Hayawah, d'après An-Nuwwâs.

Dans l'exégèse d'Ibn Kathîr (3/537), Ibn Abî Hâtim a dit : " J'ai entendu mon père dire :

" Ce hadith n'est complet d'après Al Walîd Ibn Muslim (qu'Allah lui fasse miséricorde). "

Dans son annotation au livre : " As-Sunnah ", Cheikh Nâsir [Al Albânî] a dit : " Sa chaîne est faible. Nu'aïm Ibn Hammâd possède une mémorisation défectueuse ; Al Walîd Ibn Muslim est de confiance, mais il faisait des omissions dans la chaîne (en arabe : " Tadlîs At-Taswiyah ") Fin de citation. [C’est-à-dire : il omettait de mentionner une personne faible dans la chaîne entre deux personnes dignes de confiance dont l'un avait pourtant rencontré l'autre ; en fait, il omettait la personne faible dans la chaîne pour ne débuter celle-ci qu'à partir de son cheikh digne de confiance].

Je dis : " Ce qui appuie la signification de ce hadith est le hadith authentique précédent. "

# Chapitre : La parole d'Allah, Élevé soit-Il: {Et ils (c'est-à-dire : les hommes) n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur. Pourtant, le Jour de la Résurrection, Il ne fera qu’une seule poignée de la Terre tout entière tandis que les cieux seront ployés dans Sa Main Droite. Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de tout ce qu’ils Lui associent !} [99] [les Groupes : 67]

## La poignée d'Allah, Gloire à Lui, de la Terre et son ploiement des cieux avec Sa Main droite.

30- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

" Allah saisira la Terre et ploiera le ciel de Sa Main droite, ensuite il dira : " Je suis le Roi ! " Où sont les rois de la Terre ? " [[85]](#footnote-85) Rapporté par Al Bukhârî.

30- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du monothéisme (13/367) (n°7382).

Rapporté par Muslim, Livre de la description du Paradis et de l'Enfer (4/2148) (n°2787).

Ce hadith affirme qu'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, saisira la Terre de l'une de Ses Mains et Il ploiera le ciel de son autre Main ; et ces deux Mains sont deux Mains droites de notre Seigneur ; Allah n'a pas de Main gauche, Notre Seigneur est bien élevé et bien au-dessus [de posséder] des attributs des créatures !

31- D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Certes, le Jour de la Résurrection, Allah saisira les terres et les cieux seront dans Sa Main droite, ensuite Il dira : Je suis le Roi ! [[86]](#footnote-86).

31- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du monothéisme (13/393) (n°7412), par la voie d'Al Qâsim Ibn Yahyâ, d'après 'UbayduLlah, d'après Nâfi', d'après Ibn 'Umar.

Rapporté par Muslim, Caractéristiques des hypocrites (1/2148) (n°2788).

32- Et dans une [autre] version de lui : " Un jour, alors qu'il était sur le minbar, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) récita ce verset : {Et ils [c'est-à-dire : les hommes] n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur. Pourtant, le Jour de la Résurrection, Il ne fera qu’une seule poignée de la Terre tout entière tandis que les cieux seront ployés dans Sa [Main] Droite. Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de tout ce qu’ils Lui associent !} [[87]](#footnote-87) Et le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dit en faisant ainsi de sa main - il la bouge, la tourne et la retourne - : " Le Seigneur se glorifie Lui-même [en disant] : Je suis le Dominant, Je suis l'Orgueilleux, Je suis le Puissant, Je suis le Noble. " Alors, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) vibra jusqu'à ce que nous avons dit : Il va tomber du minbar. "

Rapporté par Aḥmad.

32- Rapporté par Ahmad dans : " Al Musnad " (2/72) ; Ibn Abî 'Âsim dans: " As-Sunnah " (1/240) (n°546) ; Ibn Khuzaymah dans : " At-Tawhîd " (1/170) (n°95-96), par la voie de Hammâd Ibn Salamah, Ish'âq Ibn 'AbdaLlah nous a informé, d'après 'UbayduLlah Ibn Muqassam, d'après Ibn 'Umar. Cheikh Nâsir [Al Albânî] a dit : " Authentique selon les conditions de Muslim. "

33- Rapporté par Muslim, d'après 'UbayduLlah Ibn Muqsim qui a regardé vers 'AbdaLlah Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) la manière dont il racontait d'après le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) qui a dit :

Allah prendra Ses cieux et Ses terres avec Sa Main [droite] puis il les saisira tous les deux et alors il dira : " Je suis le Souverain. " Il serrera Ses doigts et les étendra, et Il dira : " Je suis le Souverain. " Jusqu'à ce que j'ai vu le minbar bouger de sa partie la plus basse et que je me suis dit : " Le minbar va faire tomber le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) !? " [[88]](#footnote-88).

33- Rapporté par Muslim, Livre des caractéristiques des hypocrites (1/2148) ; Ibn Mâjah (1/71) (n°198), par la voie d'Abû Hâzim, d'après 'UbayduLlah Ibn Muqsim qui a regardé vers 'AbdaLlah Ibn 'Umar la manière dont il racontait... (Le hadith).

## Ce qui est le début de cette affaire.

34- Dans les deux recueils authentiques (As-Sahîhayn), d'après 'Imrân Ibn Hussayn (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Acceptez la bonne nouvelle, ô Banî Tamîm ! "

Ils répondirent : " Assurément, tu nous as déjà annoncé la bonne nouvelle et tu nous as donné. "

Il continua : " Acceptez la bonne nouvelle, ô Gens du Yémen ! "

Ils répondirent : " Assurément, nous l'avons déjà accepté, alors informe-nous du début de cette affaire. "

Il a dit : " Allah était là avant toute chose, Son Trône était sur l'eau et Il a écrit dans la Tablette Préservée (Al-Lawh Al Mahfûz) la mention de chaque chose. "

Il a dit : " Un signe m'est venu ", alors il a dit : " Ô 'Imrân ! Libère ta chamelle de ses brides. "

Il a dit : " Alors, je suis sorti sur ses traces et je ne savais pas ce qu'il y avait après moi. " [[89]](#footnote-89)

34- Rapporté par Al Bukhârî, Le début de la création (6/286) (n°3190 et 3191), Le monothéisme (13/403) (n°7418).

Ibn Kathîr a rapporté ce hadith dans son " Exégèse " (2/437) et il a dit : " Ce hadith est extrait des deux recueils authentiques (" As-Sahîhayn ") : Al Bukhârî et Muslim avec de nombreuses expressions... "

Je dis : " Je n'ai pas trouvé ce hadith dans le recueil authentique de Muslim. "

" Acceptez la bonne nouvelle " : C'est-à-dire : Acceptez de moi ce qui implique que vous receviez l'annonce de la bonne nouvelle du Paradis dès lors où vous l'aurez saisi de la même manière que la compréhension de la religion et sa mise en œuvre... " Al Fath " (6/288).

Et dans le hadith, il y a un indice comme quoi il n'y avait rien autre que Lui : ni l'eau, ni le Trône, ni quoique ce soit d'autre, car tout ceci est autre qu'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il.

Sa parole : {Et Son Trône était sur l'eau.} [[90]](#footnote-90). Sa signification est : Il a créé l'eau précédemment, ensuite Il a créé le Trône sur l'eau. Rapporté par Muslim d'après le hadith d'AbdaLlah Ibn 'Amrû d'une manière remontant au Prophète (paix et salut sur lui). " Certes, cinquante mille ans à l'avance, Allah a déterminé les quantités des créatures avant de créer les cieux et la Terre, et Son Trône était sur l'eau. " [[91]](#footnote-91) [[92]](#footnote-92). Sa parole : " Et Son Trône était sur l'eau. " [[93]](#footnote-93) : Il y a une indication comme quoi l'eau et le Trône constituaient le début de cet univers étant donné qu'Il les avait créé tous les deux avant les cieux et la Terre et qu'ils n'étaient pas encore sous le Trône, du fait qu'il n'y avait que l'eau...

Ahmad a aussi rapporté ce hadith ainsi qu'At-Tirmidhî qui l'a authentifié d'après le hadith d'Abû Ruzayn Al 'Uqaylî remontant au Prophète (paix et salut sur lui) : " L'eau a été créée avant le Trône. " [[94]](#footnote-94) [[95]](#footnote-95). Quant à ce qui a été rapporté par Ahmad et At-Tirmidhî, qui l'a authentifié, d'après le hadith d'Ubâdah Ibn As-Sâmit et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) : " La première chose qu'Allah créa fut la plume, ensuite Il lui a dit : " Écris ! " Et alors elle écrivit tout ce qui allait être jusqu'au Jour de la Résurrection. " [[96]](#footnote-96) [[97]](#footnote-97). On réunit entre ce hadith et celui avant de la primauté de la plume en fonction de ce qu'il y avait sauf concernant l'eau et la profondeur ; ou en fonction de ce qui a émané d'elle comme écriture, c'est-à-dire : Il lui a été dit : " Écris la première chose qui sera créée... " " Al Fath " (6/289).

## Chapitre : On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de quiconque.

35- D'après Jubayr Ibn Muhammad Ibn Jubayr Ibn Mut'im, d'après son père, d'après son grand-père qui a dit : " Un bédouin est venu au Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et a dit : " Ô Messager d'Allah ! Les gens sont exténués, les familles sont perdues, les biens ont été anéantis et les troupeaux ont été détruits. Demande-donc à ton Seigneur de nous faire tomber la pluie car à travers toi nous demandons ton intercession auprès d'Allah et par Allah en ta faveur. "

Alors, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Malheur à toi ! Sais-tu ce que tu dis ? " Le Messager d'Allah glorifia Allah et ne cessa de glorifier jusqu'à ce que l'on sache cela aux visages de ses Compagnons. Ensuite, il a dit : " Malheur à toi ! On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de quiconque de Sa création. L'affaire d'Allah est bien plus immense et majestueuse que cela. Malheur à toi ! Sais-tu qui est Allah ? Certes, Son Trône est sur les cieux comme ceci - et avec ses doigts il fit comme le dôme sur lui - [...]. " [[98]](#footnote-98)

Rapporté par Ahmad et Abû Dâwud.

35- Rapporté par Abû Dâwud (4726) ; Ibn Khuzaymah dans : " At-Tawhîd " (p : 69) ; Al Âjurîyy dans : " Ach-Charî'ah " (293) ; Ibn Abî 'Âsim dans : " As-Sunnah " (575). La chaîne de ce hadith est faible car il s'y trouve " une ré-énumération " d'Ibn Ishâq qui est " Mudalliss ".

Avertissement : " Je n'ai pas trouvé ce hadith dans le " Musnad ".

## La patience d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il, sur la déclaration mensongère du fils d'Adam.

36- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Allah, Élevé et Exalté soit-Il, a dit : " Le fils d’Adam m’a démenti alors qu’il n’en avait pas le droit. Et il m’a insulté alors qu’il n’en avait pas le droit. Quant au fait qu'il m'ait démenti, il a dit : " Allah ne me fera pas revenir de la même manière qu’Il m’a créé ! " Pourtant, le créer ne M’est pas plus difficile que de le faire revenir. Et quant au fait qu’il m'ait insulté, il a dit : " Allah s’est attribué un enfant ! " Pourtant, Je suis l’Unique, le Parfait ! Celui qui n'a pas enfanté et n'a pas été enfanté et dont nul ne M’est équivalent. " [[99]](#footnote-99).

36- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'exégèse (8/739) (n°4974).

L'Absolu (" As-Samad ") fait partie des noms d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, c'est : le Maître, Celui vers qui la souveraineté s'achève. Il a été [aussi] dit : c'est Celui qui perdure, reste. Il a [encore] dit : c'est Celui qui n'a pas de cavité intérieure. Il a [enfin] été dit : c'est Celui vers qui on s'oriente pour [tous] les besoins. " An-Nihâyah " (3/52).

Dans son recueil authentique, Al Bukhârî a dit : " Les Arabes appelaient le plus noble : " As-Samad ".

37- Et dans une [autre] version, d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux lui) :

" Quant à son insulte à mon égard, c'est sa parole que J'ai un enfant ! Gloire à Moi que Je prenne une compagne ou que J'aie un enfant. " [[100]](#footnote-100).

Rapporté par Al Bukhârî.

37- Rapporté par Al Bukhârî dans l'Exégèse (8/168) (n°4482) : Abû Al Yamân nous a raconté, Chu'ayb nous a informé d'après 'AbdiLlah Ibn Abî Hussayn, Nâfi' Ibn JUbayr nous a raconté d'après Ibn 'Abbâs :

Dans : "Al Fath " (8/168), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Il l'a nommé insulte du fait qu'il s'y trouve une dépréciation. En effet, l'enfant ne peut provenir que d'une mère qui le porte et le met au monde. Cela implique nécessairement le mariage au préalable et le marié éprouve des facteurs incitatifs au mariage. Et Allah, Gloire à Lui, est exempt de tout cela. "

Dans : "Al Fath " (8/740), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Dès lors où le Seigneur, Gloire à Lui, caractérise l'obligation de l'existence en tant que telle dans Son Essence intrinsèque - une existence ancienne avant la mise à l'existence de toutes les choses - et que tout nouveau-né est forcément apparu, alors tout processus d'enfantement provenant de Lui est caduc. En outre, dès lors où personne parmi Sa création n'est comparable à Lui ni ne s'en approche de sorte à ce que cela serait de son même genre, telle une compagne qui enfanterait de Lui, alors le processus d'enfantement est [encore] annulé. D'où Sa parole, Élevé soit-Il : {Comment pourrait-il avoir un enfant alors qu'Il n'a pas de compagne.} [[101]](#footnote-101)

## L'interdiction d'insulter le temps :

38- Chez eux deux [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim] D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

Allah, Élevé soit-Il, a dit : " Le fils d'Adam Me cause du tort. Il insulte le temps ; or, ]e suis le temps : Je fais se succéder la nuit et le jour. " [[102]](#footnote-102).

38- Rapporté par Al Bukhârî dans L'exégèse (8/574) (n°4826), Le monothéisme (13/464) (n°7491) ; Muslim, L'éthique (4/1762) (n°2246). La signification : " Je suis le temps " Dans : " Al Fath " (8/575), Al Hâfiz a dit : " Al Khattâbî " a dit : " Je suis le propriétaire du temps, l'agenceur des affaires que les gens attribuent au temps. Par conséquent, quiconque insulte le temps en raison qu'il est celui qu'il accomplit ces affaires, alors son insulte revient à son Seigneur, Celui qui a réellement accomplit ces affaires. "

An-Nawawî (153) a dit : " Les Arabes avaient l'habitude d'insulter le temps lorsque des calamités, des évènements et des malheurs les touchaient, que ce soit : de l'amertume, ou de la décrépitude, ou de la détérioration de bien, ou autre que cela. Ils disaient : " Ô déception du temps ! " Ou ce qui y ressemble. C'est-à-dire : N'insultez pas celui qui a accompli ces calamités, car lorsque vous insultez celui qui les a accompli, en fait cela revient à insulter Allah - Élevé soit-Il - car Il est Celui qui les a accompli et les a fait descendre. Quant au temps (Ad-Dahr) qui désigne l'instant qui passe (Az-Zaman), alors celui-ci n'accomplit rien. Plutôt, lui aussi est une créature qui fait partie de l'ensemble de ce qu'Allah - Élevé soit-Il - a créé. "

La signification de : " En effet, Allah est le temps. " C'est-à-dire : Il est Celui qui fait les calamités et les évènements et Il est aussi le Créateur des choses existantes. " Et Allah sait mieux.

# Chapitre : La foi au destin.

La parole d'Allah, Élevé soit-Il : Certes, ceux à qui étaient déjà promise la plus belle récompense, voilà ceux qui en seront tenus éloignés.} [Les prophètes : 101].

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Et l'Ordre d'Allah est un décret inéluctable.} [[103]](#footnote-103) [Les coalisés : 38]

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Et pourtant Allah vous a créés et ce que vous oeuvrez.} [[104]](#footnote-104) [Les rangés : 96].

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Nous avons créé toute chose selon un décret prédéterminé} [[105]](#footnote-105) [La lune : 49].

## Quand fut la détermination des quantités décrétées de la création ?

39- Et dans le recueil authentique de Muslim, d'après 'AbduLlah Ibn 'Amrû Ibn Al 'Âs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : Le Messager d’Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, cinquante mille ans à l'avance, Allah a déterminé les quantités décrétées des créatures avant de créer les cieux et la Terre, et Son Trône était sur l'eau. " [[106]](#footnote-106).

39- Rapporté par Muslim, Livre du destin (4/2044) (n°2653) par la voie de Tarîq Ibn Wahb, Abû Hâni' Al Khawlânî m'a informé d'après Abû 'Abd Rahman Al Habalî, d'après 'AbdaLlah Ibn 'Amrû.

En arabe : " Al Qadar ". Dans : " Al Fath " (11/477), Al Hâfiz a dit : " Al Karmânî a dit : " Le sens voulu par le terme : " le décret " désigne le jugement d'Allah. Ils - c'est-à-dire : les savants - ont dit : " La Prédestinée (Al Qadâ') est le jugement complet global dans l'éternité tandis que le Décret (Al Qadar) désignent les parties et les détails de ce jugement. "

Abû Al Muzaffar As-Sam'ânî a dit : " La voie à la connaissance de ce chapitre consiste à s'arrêter au Livre et à la Tradition sans aucune analogie ni raison. Par conséquent, quiconque s'écarte de cette position d'arrêt s'égarera et errera dans les mers de l'étonnement et ne parviendra jamais à la guérison de l’œil ni à la tranquillité du cœur. En effet, le Destin est un des secrets d'Allah - Élevé soit-Il - que le Connaisseur et le Bien Informé S'est réservé à Lui-même ; et en dehors de Lui, Il en a baissé les rideaux et en a voilé les raisons et les connaissances des créatures du fait de ce qu'Il a su comme sagesse. Ainsi donc, ni Prophète envoyé ni ange rapproche ne connaît le Destin. " Fin de citation.

Al Hâfiz a dit : " At-Tabarânî a rapporté avec une bonne chaine selon le hadith d'Ibn Mas'ûd, en le faisant remonter au Prophète (paix et salut sur lui) : " Lorsque le Destin est mentionné, alors retenez-vous ! " [[107]](#footnote-107) Son éminence, Cheikh 'Abd Al 'Azîz Ibn 'AbdiLlah Ibn Bâz (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

Quant à la foi dans le destin, alors cela englobe la foi en quatre points :

Le premier d'entre eux : Assurément, Allah - Gloire à Lui - a connu ce qui allait se passer et ce qu'il se passera ; Il a connu les situations de Ses serviteurs et Il a connu leurs subsistances, leurs termes fixés, leurs œuvres et autres que cela parmi leurs diverses affaires. Rien de tout cela ne Lui échappe, Glorifié et Élevé soit-Il. C'est comme Il, Gloire à Lui, a dit : {Certes, Allah est bien connaisseur de toute chose.} [[108]](#footnote-108) Il, Élevé et Exalté soit-Il, a dit : {Afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent sur toute chose et qu'Allah a embrassé toute chose de [Son] savoir.} [[109]](#footnote-109).

Le second : Son écriture, Gloire à Lui, de tout ce qu'Il a décrété et prédestiné comme Il, Gloire à Lui, a dit : {Assurément, Nous savons bien à quoi la terre les réduira et Nous détenons auprès de Nous un Livre où tout est conservé.} [[110]](#footnote-110) Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et Nous avons recensé toute chose dans un registre explicite.} [[111]](#footnote-111) Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Ne sais-tu pas qu’Allah sait ce qu’il y a dans le ciel et sur la terre ? Certes, cela est [consigné] dans un Livre et cela est, pour Allah, une chose facile.} [[112]](#footnote-112).

Le troisième : La foi dans Sa volonté exécutive ; En effet, ce qu'Il a souhaité s'est réalisé et ce qu'Il n'a pas souhaité ne s'est pas réalisé, comme Il, Gloire à Lui, a dit : {Certes, Allah fait ce qu'Il souhaite.} [[113]](#footnote-113) Il, Élevé et Exalté soit-Il, a dit : {Et lorsqu'Il veut une chose, alors Son commandement est de lui dire : " Sois ! " et elle est.} [[114]](#footnote-114). Et Il, Gloire à Lui, a dit : {Or, vous ne souhaiterez rien sans que ne le veuille Allah, le Seigneur des Mondes.} [[115]](#footnote-115)

Et le quatrième : Sa création, Gloire à Lui, de l'ensemble des choses existantes. Il n'y a aucun Créateur autre que Lui ni aucun Seigneur excepté Lui, comme Il, Gloire à Lui, a dit : {Allah est le Créateur de toute chose, et Il est de toute chose Garant.} [[116]](#footnote-116) Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Ô hommes ! Souvenez-vous du bienfait d’Allah sur vous. Est-ce qu'il un Créateur autre qu'Allah qui vous pourvoit du ciel et de la terre ? Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Lui. Comment pouvez-vous donc vous détourner ?} [[117]](#footnote-117)

Ainsi donc, la foi dans le destin englobe ces quatre points pour les Gens de la Tradition et du Groupe à la différence de quiconque désapprouve certains de ceux-là parmi les gens de l'innovation. " Fin de citation.

## L'obligation d'œuvrer et le fait de ne pas se reposer.

40- D'après 'Alî Ibn Tâlib (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Il n'y en a pas un parmi vous qui n'a son siège en Enfer et son siège au Paradis qui lui soit écrit. " Ils [c'est-à-dire : les Compagnons] demandèrent : " Ô Messager d'Allah ! Ne devons-nous donc pas nous reposer sur notre livre et délaisser l’œuvre !? " Il répondit :

" Œuvrez ! En effet, chacun est prédisposé (littéralement : facilité) vers ce pour quoi il a été créé. Quant à quiconque fait partie des bienheureux, alors il sera facilité vers les œuvres des bienheureux ; quant à quiconque fait partie des malheureux, alors il sera facilité vers les œuvres des malheureux. Ensuite, il a lu : {Quant à quiconque donne et craint [Allah], et déclare véridique la plus belle récompense, alors Nous lui faciliterons la voie vers la facilité.} [[118]](#footnote-118) [La nuit : 5 à 7] Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

40- Rapporté par Al Bukhârî, Livre des funérailles (3/225) (n°1362), l'exégèse (8/709) (n°4948-4949) ; et Muslim, Livre du destin (4/2039) (n°2647).

Al Baghawî ( 1/133) a dit : " Al Khattâbî a dit : Leur parole : " Ne devons-nous donc pas nous reposer sur notre livre et délaisser l’œuvre !? " C'est une demande de leur part d'une affaire qui implique l'annulation de la servitude ; cela étant dû à l'information du Prophète (paix et salut sur lui) concernant la précédence de l'écriture qui est une information appartenant à l'Inconnaissable qu'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, a su les concernant. C'est un argument à leur encontre afin que les gens ne tirent pas argument de cela en leur faveur pour délaisser les œuvres. Ainsi, le Prophète (paix et salut sur lui) leur a appris qu'il y a ici deux affaires dont aucune n'annule l'autre : une affaire cachée, intérieure qui correspond à la raison induite dans le jugement de la servitude ; et une affaire manifeste, extérieure qui correspond à la caractéristique nécessaire dans le droit de la servitude qui est une indication imaginaire non utile concernant la réalité de la science. C'est un peu comme si - et Allah sait mieux - qu'ils ont été traité de la sorte et ont voué un tel type de culte afin d'attacher leur crainte à ce qui est caché et leur est inconnu et [d'attacher] leur espoir à ce qui est évident et leur est manifeste. En effet, la crainte et l'espoir sont les deux voies graduelles de la servitude afin que les croyants complètent ainsi l'attribut de la foi. Il leur a aussi expliqué que chacun est facilité (et prédisposé) vers ce pour quoi il a été créé et que l’œuvre de chacun dans l'instant est une preuve de son devenir dans ce qui viendra plus tard. Voilà pourquoi, Il a récité Sa parole - Glorifié et Élevé soit-Il - : {Quant à quiconque donne et craint [Allah] [[119]](#footnote-119) ... et quant à quiconque est avare et se dispense [de l'adoration d'Allah].} [[120]](#footnote-120) [La nuit : 5 à 8] Ces affaires concernant le jugement en apparence ; mais, au-delà de cela il y a la science d'Allah - Exalté et Magnifié soit-Il - les concernant ; et Il est le Sage, le Bien Informé, Celui qui n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait mais ce sont eux qui seront interrogés [sur ce qu'ils ont fait].

Recherche ce qui est similaire à cela dans deux affaires que sont la subsistance répartie avec l'ordre de son acquisition et le terme fixé dans la vie accordée avec l'ordre de se soigner par le biais de la médecine. En effet, tu trouveras que ce qui est inconnu dans ces deux choses, alors il y a une raison nécessaire ; quant à ce qui est évident et manifeste, alors c'est une cause qu'on doit s'imaginer. Et les gens, qu'ils fassent partie de l'élite ou de la masse, se sont accordés pour dire que ce qui est apparent dans ces deux points ne doit pas être délaissé pour ce qui est caché.

## Allah a pris un pacte sur nous alors que nous étions dans le dos d'Adam (paix sur lui).

41- D'après Muslim Ibn Yassâr Al Juhanî qui a dit : " 'Umar Ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée) a été interrogé concernant ce verset : {Et lorsque ton Seigneur tira (littéralement : prit) une descendance des lombes des fils d'Adam et de leur descendance...} [[121]](#footnote-121) [Al A'râf : 172] Alors, 'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) être interrogé concernant cela, alors il a dit :

" Certes, Allah a créé Adam ensuite Il a essuyé son dos de Sa Main droite et Il en a extrait sa descendance. Alors, Il a dit :

" J'ai créé ceux-ci pour le Paradis et ils œuvrent selon les œuvres des gens du Paradis. " Ensuite, Il essuya son dos et en sortit une descendance. Alors, Il a dit : " J'ai créé ceux-là pour l'Enfer et ils œuvrent selon les œuvres des gens de l'Enfer. " Alors, un homme a demandé : " Ô Messager d'Allah ! Alors à quoi bon œuvrer ? "

Il [lui] a répondu : " Certes, lorsqu'Allah a créé le serviteur pour le Paradis, alors Il l'utilise afin qu'il accomplisse les œuvres des gens du Paradis jusqu'à ce qu'il meure sur une des œuvres des gens du Paradis et alors Il le fait entrer au Paradis ; et lorsqu'Il a créé le serviteur pour l'Enfer, alors Il l'utilise afin qu'il accomplisse les œuvres des gens de l'Enfer jusqu'à ce qu'il meure sur une des œuvres des gens de l'Enfer et alors Il le fait en entrer en Enfer. "

Rapporté par Mâlik et Al Hâkim qui a dit : " Selon les conditions de Muslim. "

Et rapporté par Abû Dâwud sous une autre optique d'après Muslim Ibn Yassâr, d'après Nu'aïm Ibn Rabi'ah, d'après 'Umar.

41- Rapporté par Mâlik dans : " Al Muwattâ' ", Livre du destin (2/898-899) par la voie de Mâlik. Rapporté [aussi] par Abû Dâwud, Livre de la Tradition (4/226) (n°4703) ; At-Tirmidhî, L'exégèse (5/248) (n°3075) ; An-Nassâ'î dans : " Al Kabîr " (6/247) (n°11190) ; Al Âjurrîy dans : " Ach-Charî'ah " (p : 170) ; Ibn Hibbân (1437) (n°6166) ; Al Bayhaqî dans : " Al Asmâ' Was-Siffât " (p : 325) ; Al Baghawî dans : " Charh As-Sunnah " (1/138) (n°77) ; et Al Hâkim dans : " Al Mustadrak " (1/27). Tous par la voie de Mâlik, d'après Zayd Ibn Abî Anîssah, d'après 'Abd Al Hamîd Ibn 'Abd Ar-Rahman Ibn Zayd, d'après Muslim.

At-Tirmidhî a dit : " [Hadith] Bon. " Muslim Ibn Yassâr n'a pas entendu de 'Umar. En effet, certains ont mentionné que dans cette chaîne il y a un homme inconnu entre Muslim Ibn Yassâr et 'Umar.

Al Hâkim a dit : " [Hadith] Authentique selon les conditions d'Al Bukhârî et Muslim. "

Adh-Dhahabî a dit : " Dans ce hadith, il y a un Irsâl. "

Et Al Hâkim (2/324-325) a dit : " [Hadith] Authentique selon les conditions de Muslim. " Et Adh-Dhahabî a été d'accord avec lui.

Al Hâkim (2/544) a aussi dit : " [Hadith] Authentique selon les conditions des deux cheikhs [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim]. " Et Adh-Dhahabî a été d'accord avec lui.

Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la Tradition (4/226) (n°4704) par la voie de 'Umar Ibn Ju'tham : Zayd Ibn Abî Anîssah m'a raconté, d'après 'Abd Al Hamîd Ibn 'Abd Ar-Rahman, d'après Muslim Ibn Yassâr, d'après Nu'aïm Ibn Rabî'ah qui a dit : " J'étais auprès d'Umar Ibn Al Khattâb avec ce hadith... " Mais le hadith de Mâlik est plus complet. Quant à Na'ïm, il est inconnu.

Al Mundhirî a dit : " Toutefois, la signification de ce hadith est authentique d'après ce qui a été rapporté de la part du Prophète (paix et salut sur lui) selon divers et nombreuses optiques attestées dont il serait trop long ici de mentionner issues du hadith d'Umar Ibn Al Khattâb et autre. En effet, il a été interrogé concernant ce verset, c'est-à-dire : concernant la manière dont Allah a tiré la descendance des fils d'Adam de leur dos comme mentionné dans le verset.

" Et lorsqu'Il tira (littéralement : prit) " : c'est-à-dire : Il sortit.

" Ensuite, Il essuya son dos " : c'est-à-dire : le dos d'Adam.

" A quoi bon œuvrer ? " : c'est-à-dire : " Ô Messager d'Allah ! Si c'est comme tu l'as mentionné - avec la précédence du Destin - alors en quoi le fait d’œuvrer est-il utile ? Ou à quoi l’œuvre est-elle rattachée ? Ou pour quelle raison donc nous a-t-il été ordonné d’œuvrer ? "

" Il l'utilise afin qu'il accomplisse les œuvres des gens du Paradis " : c'est-à-dire : Il fait de lui une personne qui œuvre en vue du Paradis et Il lui accorde la réussite afin d’œuvrer en vue du Paradis.

42- Ishâq Ibn Râhawayh a dit : Baqiyyah Ibn Al Walîd nous a raconté : Az-Zabîdî Muhammad Ibn Al Walîd m'a informé, d'après Râchid Ibn Sa'd, d'après 'Abd Ar-Rahman Ibn Abî Qatâdah, d'après son père, d'après Hichâm Ibn Hakîm Ibn Hizâm : un homme demanda : " Ô Messager d'Allah ! Les œuvres doivent-elles être engagées ou la Prédestinée est-elle déjà achevée ? " Alors, il a répondu :

" Certes, lorsqu'Allah a extrait la descendance d'Adam de son dos, Il les a fait témoigner contre eux-mêmes, ensuite Il les a fait défiler dans Sa paume et alors Il a dit : " Ceux-ci sont pour le Paradis et ceux-là sont pour l'Enfer. Concernant les gens du Paradis, ils ont été facilités en vue d'accomplir les œuvres des gens du Paradis et concernant les gens de l'Enfer, ils ont été facilités en vue d'accomplir les œuvres des gens de l'Enfer. "

42- Authentique.

Rapporté par Al Bukhârî dans son livre : " Târîkh Al Kabîr " (8/191-192).

## L'écriture de l’œuvre [du serviteur], du terme de vie fixé, de la subsistance, de son état malheureux ou bienheureux pendant que nous sommes dans le ventre de nos mères.

43- D'après AbdaLlah Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) nous a raconté et il est le véridique et déclaré véridique [par les gens] :

" Certes, la création de chacun d’entre vous dans le ventre de sa mère s’accomplit d’abord sous forme de semence durant quarante jours ; ensuite, sous forme d'adhérence durant une période similaire ; puis, sous forme de morceau de chair mâché durant une période similaire ; ensuite, un ange lui est envoyé qui reçoit l’ordre d’écrire quatre choses : l’œuvre du serviteur, son délai [de vie], sa subsistance et son état final : malheureux ou bienheureux. Ensuite, il lui insuffle l'âme. Par Celui en dehors duquel il n’y a aucune divinité [digne d'adoration] autre que Lui ! L’un d'entre vous accomplit les œuvres des gens du Paradis jusqu'à ce qu’il ne reste plus qu'une coudée entre lui et le Paradis, alors il est devancé par le Destin (littéralement : l’Écriture) et là il accomplit les œuvres des gens de l’Enfer et il y entre. Et l’un d'entre vous accomplit les œuvres des gens de l’Enfer jusqu'à ce qu’il ne reste plus qu’une coudée entre lui et l’Enfer, alors il est devancé par le Destin et là il accomplit les œuvres des gens du Paradis et il y entre. " [[122]](#footnote-122)

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

43- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du début de la création (6/303) (n°3208), Les prophètes (6/363) (n°3332), Le destin (11/477) (n°6594), Le monothéisme (13/440) (n°7454) ; et Muslim, Livre du destin (4/2036) (n°2643).

Dans : "Al Fath " (11/479), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

Le sens voulu du terme : " semence " désigne le sperme. Son origine est l'eau pure en faible quantité. Et la base de cela est que lorsque la substance de l'homme rencontre celle de la femme au cours du rapport et qu'Allah veuille créer une chose à partir de cela un fœtus, alors Il en facilite les causes.

Dans : " An-Nihâyah ", Ibn Al Athîr a dit : " Il est possible que le terme arabe " Al Jam' " désigne le délai durant lequel la semence reste dans l'utérus, c'est-à-dire : la semence reste quarante jours dans l'utérus dans lequel elle " fermente " jusqu'à ce qu'elle soit prête au façonnement, ensuite elle est créée après cela. "

" Ensuite, elle devient une adhérence " : Ici, en arabe, le verbe être (Kâna) signifie : devenir (Sâra). Et sa signification est qu'elle devient sous cette caractéristique après une durée de quarante jours. Ensuite, elle passe à la caractéristique suivante.

" L'adhérence " : le sang compact et épais. Cela a été appelé ainsi en raison de l'humidité initiale qu'il contient et ensuite son adhérence dans ce qu'il lui a été ordonné.

[En arabe] " Al Mudghah " désigne un morceau de chair. Cela a été appelé ainsi car c'est la quantité qui est mastiqué par celui qui mastique.

Le sens voulu de l'expression : " l'écriture de la subsistance " sous-entend sa quantité : petite ou grande ; et sa caractéristique : licite ou illicite. " [Le sens voulu du terme] Le délai [de vie] " : celui-ci est-il long ou cours ? " [Le sens voulu du terme] Les œuvres " : celles qui sont vertueuses et celles viles.

La signification de : " malheureux ou bienheureux " : l'ange écrit un des deux termes. Par exemple, c'est comme s'il écrit : " Le délai [de vie] de ce fœtus est de tant ; sa subsistance est celle-ci ; ses œuvres sont celles-ci ; et il sera malheureux au regard de son dernier forfait commis ou il sera bienheureux au regard de sa dernière œuvre accomplie. Comme cela est indiqué dans le hadith.

Et dans ce hadith, il y a une incitation au contentement et une sévère réprimande à l'égard de l'avidité. En effet, dès lors où la quantité de subsistance a été décrétée (et prédéterminée), alors rien ne sert de se montrer avide dans sa recherche. En fait, seule son acquisition a été prescrite car cela fait partie des causes générales qui [doivent être entreprises et] répondent à la sagesse en ce bas monde.

Il y a aussi le fait que les œuvres sont une cause d'entrée au Paradis ou en Enfer. Et ce hadith ne s'oppose pas à [cet autre hadith] : " Personne d'entre vous n'entrera au Paradis grâce à ses œuvres " [[123]](#footnote-123) [[124]](#footnote-124). En effet, si ce n'est la miséricorde d'Allah envers Son serviteur, Il ne le ferait pas entrer au Paradis car la simple œuvre, même si rien ne l'interdit ne rend pas obligatoire l'entrée au Paradis par elle-même ; non plus, en raison d'une contrepartie à elle car même si elle était accomplie de la manière qu'Allah aime, elle ne se tiendrait pas devant le bienfait d'Allah. Plutôt, l'ensemble des œuvres ne pèse pas devant un seul bienfait. Ainsi donc, le reste de Ses bienfaits implique leur remerciement alors que lui ne peut même pas s'acquitter du droit de leur remerciement. En effet, même s'Il l'avait châtié sur cette situation, alors Il l'aurait châtié sans être injuste ; et s'Il lui avait fait miséricorde sur cette situation, alors Sa miséricorde aurait été meilleure que sa propre œuvre. Il y a encore le fait que quiconque est écrit comme étant malheureux, alors on ne connaît pas sa situation en ce bas monde, et il en est de même de son contraire. Toutefois, il se peut qu'on le connaisse par la voie de signes qui attestent de la conjecture prépondérante. En effet, oui, cela se renforce en ce qui concerne quiconque a été connu comme ayant eu une langue véridique dans le bien et la droiture.

Il y a [encore] l'incitation à chercher refuge auprès d'Allah contre la mauvaise fin.

## Et aussi l'entrée de l'ange au moment [de l'étape] de la semence après que celle-ci se fixe dans l'utérus.

44- D'après Hudhayfah Ibn Ussayd (qu'Allah l'agrée) qui parvient au Prophète (paix et salut sur lui) qui a dit :

" L'ange entre au moment [de l'étape] de la semence après que celle-ci se fixe dans l'utérus après quarante ou quarante-cinq nuits, et alors il demande : " Ô Seigneur ! Malheureux ou bienheureux ? " Et tous les deux écrivent. Ensuite, il demande : " Ô Seigneur ! Garçon ou fille ? " Et tous les deux écrivent. Puis, il écrit ses œuvres, ses traces, son délai [de vie] et sa subsistance. Enfin, on ploie les feuillets et on n'y ajoute ni on diminue plus rien. " [[125]](#footnote-125)

Rapporté par Muslim.

44- Rapporté par Muslim, Livre du destin (4/2037) (n°2644) ; rapporté par Muslim (4/2038) par la voie d'Ikrimah Ibn Khâlid et Kulthûm d'après Abû At-Tufayl, d'après Hudhayfah, à peu près pareil.

Dans : "Al Fath " (11/482), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" L'ange entre " L'article " L' " désigne l'engagement. Le sens voulu est un engagement spécifique qui est propre aux anges chargés des utérus comme cela est attesté dans la version de Hudhayfah Ibn Ussayd, à savoir : " Un ange chargé de l'utérus..."

## Certes, Allah a créé pour le Paradis des gens qui sont dans les lombes de leurs parents et Il a créé pour l'Enfer des gens qui sont dans les lombes de leurs parents.

45- Et dans : " Sahîh Muslim ", d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

On a appelé le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) pour assister aux funérailles d'un enfant parmi les Ansârs, alors j'ai dit : " Tûbâ (Bienheureux) pour lui. Un oiseau parmi les oiseaux du Paradis. Il n'a commis aucun mal (méfait) ni il n'en a été touché. " Alors, il a dit :

Ou autre que cela : " Ô 'Aïcha ! Certes, Allah a créé pour le Paradis des gens qui sont dans les lombes de leurs parents et Il a créé pour l'Enfer des gens qui sont dans les lombes de leurs parents. "

45- Rapporté par Muslim, Livre du destin (4/2050) (n°2662).

An-Nawawî (16207) a dit :

" Quiconque est considéré comme faisant partie des érudits musulmans, tous s'accordent concernant le fait que quiconque meurt parmi les enfants des musulmans, alors il fait partie des gens du Paradis car il n'a pas été chargé de quoique ce soit. Toutefois, certains se sont abstenus de cette position en raison de ce hadith de 'Aïcha.

Et les savants ont répondu qu'il se peut qu'il (paix et salut sur lui) lui a interdit de s'empresser d'être aussi catégorique sans qu'elle ne possède de preuve irréfutable comme il (paix et salut sur lui) a désapprouvé Sa'd Ibn Abî Waqâs lorsqu'il a dit : " Donne-lui. Certes, je le considère [comme étant] croyant...ou musulman... " Le hadith [[126]](#footnote-126)

On peut [aussi] supposer qu'il (paix et salut sur lui) a dit cela avant qu'il sache que les enfants des musulmans sont au Paradis. Et lorsqu'il l'a su, alors il a dit cela à travers sa parole (paix et salut sur lui) : " Il n'y a pas un musulman qui perde trois de ses enfants, avant que ceux-ci n'aient atteint la puberté, sans qu'Allah ne l'introduise au Paradis par la grâce de Sa miséricorde envers eux. " [[127]](#footnote-127) [[128]](#footnote-128) Ainsi que d'autres hadiths comme cela. Et Allah sait mieux.

Quant aux enfants des polythéistes, alors il existe trois avis les concernant. La plupart ont dit qu'ils sont en Enfer en suivant leurs parents ; un autre groupe parmi eux s'est abstenu [de se prononcer] ; et le troisième - et c'est ce qui est authentique - qui est celui vers lequel les correcteurs sont allés en disant que ces enfants font partie des gens du Paradis. Et on tire les preuves de cela de diverses choses, notamment le hadith d'Ibrâhîm (paix sur lui) : Au moment où le Prophète (paix et salut sur lui) le vit dans le Paradis et il y avait autour de lui les enfants des gens. Il demanda : " Ô Messager d'Allah ! Et [aussi] les enfants des polythéistes ? " Il répondit : " Et [aussi] les enfants des polythéistes. " Rapporté par Al Bukhârî dans son " Sahîh ".

## Toute chose est par destin.

46- D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui ) a dit : " Toute chose est par destin jusque même l'impuissance et la sagacité. " [[129]](#footnote-129)

Rapporté par Muslim.

46- Rapporté par Mâlik dans " Al Muwata' ", Livre du destin (2/899) par sa voie ; et rapporté par Muslim, Le destin (4/2045) (n°2655) ; et Al Bukhârî dans : " Khalq Af'âl Al 'Ibâd " (25)

" L'impuissance " est l'incapacité. Il a été dit : c'est le délaissement de ce qu'il est obligé de faire, son ajournement et son retardement de son temps. On suppose [aussi] l'impuissance vis-à-vis [de l'accomplissement ] des actes d'obéissance.

" La sagacité " : c'est le contraire de l'impuissance, c'est être actif et perspicace dans les affaires. Et sa signification est que l'impuissance de l'incapable a été déterminée de même que la sagacité de la personne perspicace a été déterminée.

## La signification de la parole d'Allah : {Les anges et l'Esprit descendent durant celle-ci.} [147]

47- Et d'après Qatâdah (qu'Allah l'agrée) concernant Sa parole, Élevé soit-Il : {Les Anges et l'Esprit descendent durant celle-ci, par la permission de leur Seigneur pour tout ordre.} [[130]](#footnote-130) [Le destin : 4]. Il a dit : On décrète durant celle-ci ce qu'il se passera durant l'année jusqu'à l'autre. "

Rapporté par 'Abd Razzâq et Ibn Jarîr.

Et une signification similaire a été rapportée de la part d'Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) et d'Al Hassan, Abû 'Abd Rahman As-Sulamî, Sa'ïd Ibn Jubayr et Muqâtil.

47- Rapporté par 'Abd Razzâq dans son exégèse (3/386) et Ibn Jarîr (15/260). Voir : " Ad-Dur Al Manthûr " (8/568-569).

## La Tablette Préservée est d'une perle blanche.

48- D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Certes, Allah a créé la Tablette Préservée d'une perle blanche. Ses deux bords sont de rubis rouge ; sa plume est lumière ; son livre est lumière ; sa largeur est entre le ciel et la terre ; chaque jour Il y regarde à l'intérieur 360 fois et à chaque regard Il crée, Il pourvoit, Il fait vivre, Il fait mourir, Il élève, Il rabaisse et Il fait ce qu'Il souhaite. Et ceci est Sa parole, Élevé soit-Il : {Chaque jour, Il est à une affaire [nouvelle].} [[131]](#footnote-131) [Le Tout Miséricordieux : 29].

Rapporté par Abd-Razzâq, Ibn Al Mundhir, At-Tabarânî et Al Hâkim.

Lorsqu'Ibn Al Qayyim (qu'Allah, Elevé soit-Il, lui fasse miséricorde) a mentionné ces hadiths et les significations qu'ils contenaient, il a dit : [[132]](#footnote-132)

" Ceci est la prédestination journalière, et avant cela, il y a la prédestination annuelle, puis la prédestination existentielle lorsque l'âme lui est rattachée, et avant cela, lors du début de la création lorsqu'il n'est qu'un morceau de chair; mais avant cela aussi, il y a une prédestination antérieure à son existence qui cependant vient après la création des cieux et de la Terre; et avant cela il y a une prédestination antérieure à la création des cieux et de la Terre de 50 000 ans. En effet, chaque prédestination que nous avons citée est semblable a une explication détaillée de celle énumérée avant.

Et dans cela, il y a une preuve de la science complète du Seigneur, Son Omnipotence et Sa sagesse.

Ensuite, il a dit :

Ainsi, ces hadiths et ceux qui leur sont similaires concordent sur le fait que la Prédestinée n'empêche pas d’œuvrer ni n'implique de se reposer sur elle. Plutôt, elle implique d'être actif et de s'efforcer.

C'est pourquoi, lorsque certains Compagnons entendirent cela, ils ont dit : " Je ne m'efforçais pas autant que faire se peut jusqu'à maintenant. "

Et Abû 'Uthmân An-Nahdî a dit à Salmân : " Je me réjouis plus du début de cette affaire que de sa fin. "

Cela étant car si quelque chose de précédent provenant d'Allah lui est d'abord venue et Il la lui a préparée et facilitée afin qu'il y parvienne, alors sa joie de ce qui a précédé dans ce qui lui est venu de la part d'Allah est plus immense que sa joie éprouvée des causes qui viennent après celle-ci.

48- Rapporté par 'Abd Ar-Razzâq, Ibn Al Mundhir, Al Hâkim et At-Tabarânî (12/72) (n°12511) par la voie de Ziyâd Ibn 'AbdiLlah, d'après Layth, d'après 'Abd Al Malik Ibn Sa'ïd Ibn Jubayr, d'après son père, d'après Ibn 'Abbâs et remontant au Prophète (paix et salut sur lui).

Et Al Haythamî (3/221) a dit : " Il s'y trouve Layth Ibn Salîm qui est digne de confiance mais " mudalliss ". Quant au reste [des personnes de la chaîne], ce sont des gens de confiance. "

## La foi dans le destin permet [de goûter à] la saveur de la foi :

49- D'après Al Walîd Ibn 'Ubâdah qui a dit : " Je suis entré auprès de mon père qui était malade et je m'imaginais sa mort, alors j'ai dit : " Ô mon cher père ! Fais-moi une recommandation et fais un effort pour moi. " Alors, il a dit : " Asseyez-moi. " Lorsque les gens l'assirent, il a dit : " Ô mon tendre fils ! Certes, tu ne trouveras pas la saveur de la foi ni tu n'atteindras la réalité de la science d'Allah - Béni et Élevé soit-Il - jusqu'à ce que tu croies au Destin, en bien ou en mal. " J'ai demandé : " Ô mon cher père ! Et comment puis-je connaître le Destin en bien du Destin en mal ? " Il a répondu : " Tu dois savoir que ce qui t'a été évité n'aurait pu te toucher et ce qui t'a touché n'aurait pu t'être évité. Ô mon tendre fils ! Certes, j'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

" La première chose qu'Allah créa fut la plume à qui Il a dit : " Écris ! " Alors, dès ce moment-là, tout ce qui allait être fut écrit jusqu'au Jour de la Résurrection... " Ô mon tendre fils ! Si tu meurs et que tu n'es pas sur cela, alors tu entreras en Enfer. " [[133]](#footnote-133)

Rapporté par Aḥmad.

49- Authentique. Rapporté par Ahmed dans : " Al Musnad " (5/317) ; Ibn Abî 'Âsim dans : " As-Sunnah " (1/48) (n°103) par la voie d'Ibn Luhay'ah, d'après Yazîd Ibn Abî Habîb, d'après Al Walîd Ibn 'Ubâdah, d'après son père, de manière résumée. Et rapporté par Ibn Abî 'Âsim (1/51) (n°111), dont son début est par la voie de Sulaymân Ibn Habîb Al Mahâribî, d'après Al Walîd Ibn 'Ubâdah, d'après son père.

Rapporté par At-Tirmidhî, Livre du Destin (4/398) (n°2155) par la voie de Yahyâ Ibn Mûssâ, Abû Dâwud At-Tayâlissî nous a raconté, 'Abd Al Wâhid Ibn Salîm nous a raconté, d'après 'Atâ', d'après Al Walîd, et il s'y trouve une histoire. Et rapporté - aussi - par At-Tirmidhî, Livre de l'exégèse (5/394) (n°3319) ; Ibn Abî 'Âsim dans : " As-Sunnah " (1/49) (n°105) par la voie d'Abû Dâwud At-Tayâlissî, 'Abd Al Wâhid Ibn Salîm nous a raconté, d'après 'Atâ' Ibn Abî Rabâh, Al Walîd m'a raconté, d'après son père, de manière résumée. Et At-Tirmidhî a dit : " Bon-étrange. " Et rapporté par Abû Dâwud, Livre de la Tradition (5/317), par la voie d'Ibrâhîm Ibn Abî 'Ablah, d'après Abî Hafsah : 'Ubâdah a dit à son fils...

Rapporté par Ibn Abî 'Âsim (1/48) (n°104) par la voie d'AbdaLlah Ibn As-Sâ'ib, d'après 'Atâ', d'après Al Walîd.

Rapporté [aussi] par Ahmad (5/317), Ibn Abî 'Âsim (1/50) (n°107) par la voie de Mu'âwiyah Ibn Sâlih, Ayûb Abû Zayd Al Humsî nous a raconté d'après 'Ubâdah Ibn Al Walîd Ibn 'Ubâdah.

Rapporté [encore] par Al Âjurrîyy (178) par la voie d'Az-Zuhrî, d'après Muhammad Ibn 'Ubadah, d'après son père.

Et ce hadith possède des supports, notamment le hadith d'Ibn 'Abbâs et Ibn 'Umar. Voir : " As-Sunnah ", d'Ibn Abî 'Âsim (1/49 à 51).

## L'ordre de se soigner et d'entreprendre les causes :

50- D'après Abû Khizâmah, d'après son père (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai demandé : " Ô Messager d'Allah ! Que dis-tu d'une incantation que nous sollicitons, d'un médicament par lequel nous nous soignons et d'une précaution que nous prenons ? Est-ce que tout cela repousse en quoi que ce soit le Destin d'Allah ? " Il a répondu :

" Plutôt, cela fait partie du destin d'Allah. " [[134]](#footnote-134).

Rapporté par Aḥmad et At-Tirmidhî (Authentique).

50- Authentique. Rapporté par Ahmad (3/421) ; At-Tirmidhî, Livre de la médecine (4/349) (n°2065), Livre du Destin (4/395) (n°2148) ; Ibn Mâjah, Livre de la médecine (2/1137) (n°3437). Tous par la voie de Sufyân Ibn 'Uyaynah, d'après Az-Zuhrî, d'après Abû Khizâmah.

Rapporté par Ahmad (3/421) par la voie de Muhammad Ibn Al Walîd Az-Zubaydî, d'après Az-Zuhrî.

Rapporté [aussi] par Ahmad (3/421) par la voie d'Amrû, d'après Ibn Chihâb.

At-Tirmidhî a dit : " Bon-authentique. "

Et dans le " Musnad " d'Ahmad et une version chez At-Tirmidhî et Ibn Mâjah : Ibn Abî Khîzâmah, d'après son père :

## " Le croyant fort est meilleur et plus aimé auprès d'Allah que le croyant faible. "

51- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Le croyant fort est meilleur et plus aimé auprès d'Allah que le croyant faible, et en chacun d'eux il y a un bien. Veille à ce qui t'est utile, sollicite l'aide d'Allah et ne sois pas incapable ! Si quelque chose t'atteint, alors ne dis pas : " Si seulement j'avais agi de telle manière, il y aurait eu ceci et cela ! " Plutôt, dis : " Ceci est le décret d'Allah et ce qu'Il a souhaité, Il l'a fait ! " En effet, [la particule] " si " (en arabe : " Law ") ouvre la porte à l'œuvre de Satan (au Diable). " [[135]](#footnote-135).

Rapporté par Muslim.

51- Rapporté par Muslim, Livre du destin (4/2052) (n°2664).

# Chapitre : La mention des anges (paix sur eux) et la foi en eux :

La parole d'Allah, Élevé soit-Il : {La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers l’Orient ou l’Occident. Mais, la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour Dernier, aux anges, aux livres et aux prophètes.} [[136]](#footnote-136) Le verset. [La vache : 177].

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Certes, ceux qui ont dit : " Notre Seigneur est Allah ", et font preuve de droiture, les Anges descendent sur eux [et leur disent] : " N’ayez aucune crainte ! Ne vous affligez point ! Et recevez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis !} [[137]](#footnote-137) [Les versets détaillés : 30].

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Jamais le Messie ne trouve indigne d'être un serviteur d'Allah, ni les Anges rapprochés [de Lui].} [[138]](#footnote-138) [Les femmes, 4 : 172].

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {À Lui Seul appartiennent tous ceux qui sont dans les cieux et sur la Terre. Et ceux qui sont auprès de Lui [c'est-à-dire : Les anges] ne s’enorgueillissent pas de Son adoration et ne s’en lassent pas. Ils Le glorifient nuit et jour et ils ne s'interrompent jamais.} [[139]](#footnote-139) [Les prophètes : 19-20].

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Il a fait des anges des messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes.} [[140]](#footnote-140) Le verset. [Le Créateur : 1].

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Ceux [c'est-à-dire : les anges] qui portent le Trône et quiconque l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur, croient en Lui et implorent le pardon pour ceux qui ont cru.} [[141]](#footnote-141) Le verset. [Le croyant : 7].

## Les anges ont été créés de lumière :

52- D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Les anges ont été créés de lumière, les djinns ont été créés d'un feu aux flammes noirâtres intenses, et Adam a été créé de ce qui vous a été décrit. " [[142]](#footnote-142).

Rapporté par Muslim.

52- Rapporté par Muslim, Livre de l’ascétisme (4/2294) (n°2996).

Les djinns. En arabe, le pluriel de djinn (" Al Jinn ") est : " Al Jânn ".

En arabe, " Al Mârij " signifie : Les flammes qui se mélangent à la noirceur du feu.

Son éminence, cheikh 'Abd Al 'Azîz Ibn 'AbdiLlah Ibn Bâz (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

La foi dans les anges englobe la foi en eux de manière générale et détaillée. Ainsi, le musulman croit qu'Allah a des anges qu'Il a créé pour Son obéissance et Il les a décrit comme étant des serviteurs honorables et honorés. Ils ne devancent pas la parole de leur Seigneur et Ils agissent selon Son ordre...

Ils sont de plusieurs catégories : certains sont chargés de porter le Trône ; certains sont les gardiens du Paradis et de l'Enfer ; certains sont chargés d'enregistrer les œuvres des serviteurs ; etc.

Nous croyons de manière détaillée en ceux qu'Allah et Son Messager (paix et salut sur lui) ont nommé comme : Jibrîl, Mîkâ'îl, Mâlik - le gardien de l'Enfer - , Isrâfîl qui est chargé de souffler dans la Trompe, etc.

## Et chaque jour 70 000 anges entrent dans la Maison Peuplée (" Al Bayt Al Ma'mûr ")

53- Et il est attesté dans certains hadiths concernant l'ascension (" Al Mi'râj ") qu'il (paix et salut sur lui) a été élevé jusqu'à la Maison Peuplée, celle qui est septième ciel. Et il a été dit : au sixième ciel. Cette maison est comme la Ka'bah sur la Terre. La sacralité de cette maison dans le ciel est comme la sacralité de la Ka'bah sur la Terre. Et chaque jour, 70 000 anges y entrent et ne reviennent jamais, pas même le dernier d'entre eux. " [[143]](#footnote-143)

53- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du début de la création (6/302) (n°3207) ; Muslim, Livre de la foi (1/149) (n°164).

Rapporté par Muslim (1/145) (n°259) par la voie de Thâbit Al Bannânî, d'après Anas, d'après le prophète (paix et salut sur lui).

54- D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Il n'y a pas un endroit dans le ciel de la place d'un pied sans qu'il n'y ait un ange prosterné ou se tenant debout. Ceci est la parole [suivante] des anges [[144]](#footnote-144) : {Et, certes, nous sommes les rangés en rangs ; et, certes, nous célébrons la gloire [d'Allah].} [[145]](#footnote-145) [Les rangés : 165-166].

Rapporté par Muhammad Ibn Nasr, Ibn Abî Hâtim, Ibn Jarîr et Abû Ach-Chaikh.

54- Authentique. Rapporté par Muhammad Ibn Nasr Al Marûzî dans le livre : " As-Salâh " (1/260) ; Ibn Jarîr At-Tabarî dans: " At-Tafsîr " (23/111-112) ; Abû Ach-Cheikh dans : " Al 'Azamah " (3/984) (n°508). Tous par la voie d'Al Fadl Ibn Khâlid Abû Mu'âdh, le Grammairien, 'Ubayd Ibn Sulaymân nous a raconté : " J'ai entendu Ad-Dahâk (qu'Allah lui fasse miséricorde) dire concernant la parole d'Allah : {Et, certes, nous sommes les rangés en rangs ; et, certes, nous célébrons la gloire [d'Allah].} Il a dit : " Masrûq Ibn Al Ajda' rapporte d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) que celle-ci a dit : " Le Prophète d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " ... " Le hadith.

Et dans sa chaîne, il y a Al Fadl Ibn Khâlid que seul Ibn Hibbân a jugé digne de confiance ; mais le hadith a des supports, notamment le hadith d'Abû Dharr (qu'Allah l'agrée). Et ceci a été précédemment mentionné, voir : n°15.

Voir : " Al 'Azamah ' d'Abû Ach-Chaikh (3/982 à 986) ; le livre : " Ta'zîm Qadr as-Salâh " d'Al Marûzî ; et " As-Silsilah As-Sahîhah " (n°1059).

55- Rapporté par At-Tabarânî, d'après Jâbir Ibn 'AbdiLlah (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Il n'y a pas un endroit dans les sept cieux de la place d'un pied, d'un empan, d'une paume sans qu'il n'y ait un ange se tenant debout ou un autre étant prosterné ou un autre encore étant incliné. Et lorsque viendra le Jour de la Résurrection, alors ils diront tous : " Gloire à Toi ! Nous ne T'avons pas adoré de la véritable adoration qui Te revenait ! Excepté le fait que nous ne T'avons rien associé ! "

55- Rapporté par At-Tabarânî dans : " Al Kabîr " (2/200° (n°1751), par la voie d'Urwah Ibn Marwân ; Al Marûzî dans : " Ta'zîm Qadr As-Salâh " (1/267), par la voie de Zakariyâ Ibn 'Adîy ; tous les deux d'après 'UbayduLlah Ibn 'Amrû Ibn 'Abd Al Karîm Ibn Mâlik, d'après 'Atâ' Ibn Abî Rabâh, d'après Jâbir. Dans : " Majma' Az-Zawâ'id " (1/52), Al Haythamî a dit : " Il s'y trouve 'Urwah Ibn Marwân. "

Je dis : " Et chez Al Marûzî, Zakariyâ Ibn 'Adîyy l'a suivi. "

De même, le hadith précédent - ainsi que d'autres - supportent ce hadith.

## La description des porteurs du Trône :

56- D'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Il m'a été permis de parler de l'un des anges d'Allah parmi les porteurs du Trône. La distance entre le lobe de son oreille et son épaule est équivalente à [un parcours de] sept cents ans. " [[146]](#footnote-146).

Rapporté par Abû Dâwud et Al Bayhaqî dans : " Al Asmâ' Was-Siffât " ; et Ad-Diyâ' [Al Maqdisî] dans : " Al Mukhtarah ".

Et parmi leur maître, il y a Gabriel (paix sur lui). Allah, Élevé soit-Il, l'a décrit par la loyauté, le bon comportement et la force. En effet, Il - Élevé soit-Il - a dit : {que lui a enseigné celui qui est doté [c'est-à-dire : l'ange Gabriel] d'une force prodigieuse, doué de sagacité ; et alors il se montra sous sa véritable forme.} [[147]](#footnote-147) [L'étoile : 5-6].

Et parmi sa force colossale, il a levé les cités du peuple de Lot (paix sur lui) - il y en avait sept - avec tout ce qu'il y avait dedans comme communautés - et ils étaient environ 400 000 - avec tout ce qu'ils possédaient comme animaux domestiques, bêtes de somme, et aussi tout ce que contenaient ces cités comme terrains et édifices. Et tout cela sur l'extrémité d'une plume de son aile de sorte qu'Il les a faites atteindre la cime du ciel jusqu'à ce que les anges entendent les aboiements de leurs chiens et les chants du coq. Ensuite, Il les a retournés et Il les a culbutés de haut en bas.

Ainsi, celui-ci est doté d'une force prodigieuse.

Sa parole : {doué de sagacité} C'est-à-dire : doté d'un bon comportement, de magnificence, d'éminence et d'une force prodigieuse.

Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) relate cette signification.

Et d'autres ont dit : {doué de sagacité} C'est-à-dire : doué de force.

Et concernant sa description, Il - Élevé soit-Il - a dit : {Certes, ceci [c'est-à-dire : le Coran] est la parole d'un noble messager, doté d'une grande force, et ayant un rang élevé auprès du Possesseur du Trône, [étant] obéi, là-haut, et [étant] digne de confiance.} [[148]](#footnote-148) [L'obscurcissement : 19 à 21]. C'est-à-dire : Il possède une force prodigieuse et une emprise ; il occupe une fonction et une position haute et élevée auprès du Possesseur du Trône. {Obéi et digne de confiance.} [[149]](#footnote-149). C'est-à-dire : obéi au sein de la haute assemblée des anges ; digne de confiance, c'est-à-dire : doué d'une immense loyauté. Voilà pourquoi, il est l'ambassadeur entre Allah et Ses messagers.

56- Authentique. Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la Tradition (4/332) (n°4727) ; Al Bayhaqî dans : " Al Asmâ' Was-Siffât (846) par la voie d'Ibrahîm Ibn Tahmân, d'après Mûssâ Ibn 'Uqbah, d'après Muhammad Ibn Al Munkadir, d'après Jâbir Ibn 'AbdiLlah.

Et rapporté [aussi] par Abû Nu'aïm (3/158), d'après Jâbir et Ibn 'Abbâs, à peu près, et il s'y trouve un ajout.

Abû Nu'aïm a dit : " 'AbdaLlah Ibn Khâlid Al Makkî Ibn 'Abdân nous a raconté, Sa'ïd Ibn Muhammad nous a raconté, Ja'far Ibn 'Umar nous a raconté, Muhammad Ibn 'Ajlân nous a raconté, d'après Muhammad, d'après Jâbir et Ibn 'Abbâs.

Et ce hadith possède un support par le biais du hadith d'Anas, rapporté par At-Tabarânî dans : " Al Awsât " (2/425) et Al Hâfiz l'a authentifié dans " Al Fath " (8/665).

Voir : " As-Silsilah As-Sahîhah " (n°150-151).

## Les ailes de Gabriel (paix et salut sur lui) :

57- Parfois, il venait au Messager d'Allah (paix et salut sur lui) sous plusieurs formes. Et par deux fois, il (paix et salut sur lui) l'a vu sous la forme qu'Allah l'avait créé : il avait six cents ailes.

Al Bukhârî a rapporté cela d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée).

57- Rapporté par Al Bukhârî, Le début de la création (6/313) (n°3332), L'exégèse (8/610) (n°4856-4857) ; et Muslim, Livre de la foi (1/158) (n°174).

58- Rapporté par l'imam Ahmad, d'après 'AbdaLlah qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a vu Jibrîl sous sa [véritable] forme et il avait six cents ailes ; chaque aile parmi elles obstruait l'horizon ; et de ses ailes tombaient divers objets colorés, des perles, des rubis et ce dont Allah est Connaisseur. " [[150]](#footnote-150)

Sa chaîne est forte.

58- Authentique. Rapporté par Ahmad dans : " Al Musnad " (1/395) par la voie de Hajjâj, Charîk nous a raconté d'après 'Âsim, d'après Abû Wâ'il, d'après Ibn Mas'ûd.

Et rapporté par Abû Ach-Chaykh dans : " Al 'Azamah " (3/978) (n°502) par la voie d'Âdam, d'après Charîk.

Et rapporté [aussi] par Ahmad dans : " Al Musnad " (1/407) par la voie de Hussayn, d'après 'Âsim, d'après Wâ'il.

Et rapporté [encore] par Ahmad (1/412-460) ; Abû Ach-Chaykh (3/977) (n°501) ; Abû Ya'lâ (8/409) (n°4993) et (9/243) (n°5360) par la voie de Hammâd Ibn Salamah, d'après 'Âsim, d'après Zirr, d'après 'AbdaLlah Ibn Mas'ûd.

Et ce hadith possède de nombreuses autres voies qu'Ibn Kathîr a rapporté dans son livre : " Al Bidâyah Wan-Nihâyah " et pour lequel il a dit : " Ces chaînes sont bonnes et fortes, et Ahmad est le seul qui les a rapportées. "

## La description des vêtements de Gabriel (paix sur lui) :

59- D'après 'AbdaLlah Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager (paix et salut sur lui) a vu Gabriel (paix sur lui) portant une toge verte qui remplissait ce qu'il y avait entre le ciel et la Terre. " [[151]](#footnote-151)

Rapporté par Muslim.

59- Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de l'exégèse (5/369) (n°3283) ; Ahmad dans : " Al Musnad " (1/394-418) ; Abû Ya'lâ dans son " Musnad " (8/434) (n°5018) ; Al Bayhaqî dans : " Dalâ'il An-Nubuwwah " (2/367). Tous par la voie d'Isrâ'ïl, d'après Abû Ishâq, d'après 'Abd Ar-Rahman Ibn Yazîd, d'après 'AbdaLlah, de manière à peu près semblable.

Et rapporté par At-Tayâlissî (43) (n°323) par la voie de Qays, d'après Abû Ishâq de manière approximative.

Je n'ai pas trouvé ce hadith dans le recueil authentique de Muslim. Et dans : " Ad-Dur Al Manthûr " (6/123), As-Suyûtî a dit : " Rapporté par Al Firyâbî, 'Abd Ibn Humayd, At-Tirmidhî qui l'a authentifié, Ibn Hajar, Ibn Al Mundhir, At-Tabarânî, Abû Ach-Cheikh, Al Hâkim qui l'a authentifié, Ibn Mardawayh, Abû Nu'aïm, et Al Bayhaqî dans : " Dalâ'il An-Nubuwwah ", d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) concernant la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Le cœur n'a pas menti dans ce qu'il a vu.} [[152]](#footnote-152). Il a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a vu Jibrîl qui portait deux toges de coussins verts et qui remplissait ce qu'il y a entre le ciel et la Terre. " [[153]](#footnote-153)

60- D'après 'Âïcha (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" J'ai vu Jibrîl descendant [du ciel], il remplissait ce qu'il y a entre les deux extrémités et il portait des habits en satin auxquels étaient attachés des perles et des rubis. " [[154]](#footnote-154)

Rapporté par Abû Ach-Chaykh.

60- Je n'ai pas trouvé ce hadith avec cette expression dans : " Al 'Azamah ", d'Abû Ach-Cheikh. Celui que j'ai trouvé dans : " Al 'Azamah " (3/972) (n°495), d'Abû Ach-Cheikh, est d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " J'ai vu Jibrîl (paix et salut sur lui) descendant du ciel et couvrant de son immense stature ce qu'il y avait entre le ciel et la Terre. " [[155]](#footnote-155)

Il se peut que l'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a mentionné ce hadith selon la signification [et non sa formulation précise].

Et, certes, Muslim a rapporté ce hadith avec cette expression (1/158).

61- Et chez Ibn Jarîr, d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Jibrîl " désigne le serviteur d'Allah ('AbdaLlah) ; " Mikâ'îl " désigne le petit serviteur d'Allah ('UbayduLlah) ; et chaque nom qui se termine par "-îl " désigne un serviteur d'Allah. "

61- Rapporté par At-Tabarî (1620).

62- De même, toujours chez Ibn Jarîr, d'après 'Alî Ibn Hussayn il rapporte la même chose avec un ajout : " Et Isrâfîl désigne le serviteur du Tout Miséricordieux ('Abd Rahman). "

62- Rapporté par At-Tabarî (1625) et (1655).

## Gabriel (paix sur lui) est le meilleur des anges:

63- Rapporté par At-Tabarânî, d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui ) a dit :

" Souhaitez-vous que je vous informe du meilleur des anges ? Jibrîl (paix sur lui). "

63- Rapporté par At-Tabarânî dans : " Al Kabîr " (11/160) (n°11361) : Ibrâhîm Ibn Nâylah Al Asbahânî nous a raconté, Chaybân Ibn Farrûkh nous a raconté, Nâfi' Abû Harmaz nous a raconté, d'après 'Atâ' Ibn Abî Rabâh, d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Souhaitez-vous que je vous informe du meilleur des anges ? Jibrîl (paix sur lui) ; le meilleur des prophètes ? Adam (paix sur lui) ; la meilleure des femmes ? Marie, la fille d'Imrân (paix sur elle). "

Dans " Majma' Az-Zawâ'id " (8/198), Al Haythamî a dit : " Il s'y trouve Nâfi' Ibn Harmuz qui est délaissé. "

Il a aussi dit (3/140) : " Il est faible. "

Il a encore dit la même chose (2/165).

## La crainte des anges de l'Enfer :

64- D'après Abû Imrân Al Juwanî, il lui est parvenu que Jibrîl (paix sur lui) est venu en pleurant au Prophète (paix et salut sur lui), alors le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) lui a demandé :

" Qu'est-ce qui te fait pleurer ? "

Il a répondu : " Et qu'aurais-je à ne pas pleurer ? Par Allah ! Mon œil ne s'est pas asséché depuis qu'Allah a créé l'Enfer par crainte de Lui désobéir et qu'Il me jette dedans ! "

Rapporté par l'imam Ahmad dans : " Az-Zuhd ".

64- Dans : " Ad-Dur Al Manthûr " (1/93), As-Suyûtî a fait remonter ce hadith au livre " Az-Zuhd ", toutefois je ne l'ai pas vu dans l'édition imprimée.

Quant à Abû 'Imrân Al Juwanî, son nom est : 'Abd Al Malik Ibn Habîb qui est un successeur digne de confiance. Ainsi, le hadith est " Mursal ".

## Les anges ne descendent que par la permission d'Allah :

65- Rapporté par Al Bukhârî, d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui ) a dit à Jibrîl (paix sur lui) :

" Pourquoi ne nous visites-tu pas plus souvent ? " (Littéralement : " Tu ne nous visites pas plus que tu ne nous visites. ") [[156]](#footnote-156) Alors, le verset suivant a été révélé : {" Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur. A Lui tout ce qui est devant nous et tout ce qui est derrière nous. "} [[157]](#footnote-157) Le verset. [Marie : 64]

Et parmi leur maître, il y a Mikâ'îl (paix sur lui) qui est l'ange chargé de l'eau et des végétaux :

Rapporté par Al Bukhârî, Le début de la création (6/305) (n°2218), L'exégèse (8/428) (n°4731), Le monothéisme (13/440) (n°7455).

66- L'imam Ahmad rapporte d'après Anas (qu'Allah l'agrée) que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit à Jibrîl (paix sur lui) :

" Pourquoi ne vois-je jamais Mikâ'îl rire ? " Il répondit : " Mikâ'îl n'a [plus] jamais ri depuis que l'Enfer a été créé ! " [[158]](#footnote-158)

Et parmi leur maître, il y a Isrâfîl (paix sur lui) qui est un des porteurs du Trône et qui est celui qui soufflera dans la Trompe :

66- Rapporté par Ahmad (3/224) : Abû Al Yamân nous a raconté, Ibn 'Ayâch nous a raconté, d'après 'Ammârah Ibn Ghazyah Al Ansârî qui a entendu Jubayr Ibn 'Ubayd, l'esclave affranchi d'Ibn Al Mu'allâ, dire : " J'ai entendu Thâbit Al Bannânî rapporter d'après Anas.

Rapporté par Al Âjurrîyy (p : 395) avec la même chaîne.

Dans " Majma' Az-Zawâ'id " (1/385), Al Haythamî a dit : " Rapporté par Ahmad de la version d'Ismâ'îl Ibn 'Ayâch, d'après les deux médinois, qui est faible. Toutefois, le reste de ses rapporteurs sont dignes de confiance.

## Le responsable de la Corne a porté sa bouche sur la Corne afin de souffler dans la Trompe.

67- Rapporté par At-Tirmidhî - qui l'a déclaré bon - et Al Hâkim d'après Abû Sa'ïd Al Khudrî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d’Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Comment me réjouirais-je tandis que le responsable de la Corne a porté sa bouche sur la Corne, il a penché son front et il a attentivement prêté l'oreille dans l'attente qu'on lui ordonne de souffler ? "

Ils [c'est-à-dire : Les Compagnons] demandèrent : " Que devons-nous dire, ô Messager d'Allah ? "

Il répondit : " Dites : Allah nous suffit et quel bon Garant. Et nous plaçons notre confiance en Allah. " [[159]](#footnote-159).

67- Rapporté par Ibn Al Mubârak dans " Az-Zuhd ( 557) (n°1597) et par sa voie ce qui est rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la description de la Résurrection (4/536) (n°2431) ; Ahmad (4/374) par la voie de Khâlid Ibn Tahmân, d'après 'Atiyah, d'après Abû Sa'ïd.

Rapporté par Al Humaydî (2/333) (n°754) ; Ahmad (3/7) ; Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah " (7/312) par la voie de Sufyân, d'après Mutarraf, d'après 'Atiyah.

Rapporté par Al Hâkim (4/559) par la voie de Mutarraf, d'après 'Atiyah.

Rapporté par Abû Ach-Chaykh dans : " Al 'Azamah " (3/854) (n°397) par la voie d'Ammâr Ad-Duhnî, d'après 'Atiyah.

Rapporté par Abû Nu'aïm (2/105) par la voie de Sufyân Ath-Thawrî, d'après 'Amrû Ibn Umayyah, d'après 'Atiyah.

Et dans sa chaîne, il y a 'Atiyah Al 'Awfî qui est faible.

En effet, Il a été suivi par Abû Sâlih.

Rapporté par Abû Ya'lâ (2/339) (n°1084) ; Ibn Hibbân (3/105) (n°823) par la voie de Jarîr, d'après Al A'sar, d'après Abû Sâlih, d'après Abû Sa'ïd.

Rapporté par Abû Ach-Chaykh dans : " Al 'Azamah " (3/851) (n°396) ; Al Hâkim (4/559) par la voie d'Al A'mach, d'après Abû Sâlih, d'après Abû Sa'ïd.

## La description d'Isrâfîl qui est un des porteurs du Trône :

68- D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux), le Prophète (paix et salut sur lui) qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit :

" Un ange parmi les porteurs du Trône s'appelle : Isrâfîl, un des " poutres " du Trône sur [...] ; ses pieds se sont enfoncés dans la septième terre basse tandis que sa tête a touché le septième ciel haut. " Rapporté par Abû Ach-Chaykh et Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah ".

68- Rapporté par Abû Ach-Cheikh (2/697) (n°288) et (3/949) (n°477) ; Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah " (6/65), par la voie de Muhammad Ibn Mussaffâ, Yahyâ Ibn Sa'ïd nous a raconté, d'après Ismâ'îl Ibn 'Ayâch, d'après Al Ahwas Ibn Hakîm, d'après Chahr Ibn Hawchab, d'après Ibn 'Abbâs.

Et dans sa chaîne, il y a Yahyâ Ibn Sa'ïd Al 'Atâr qui est faible ainsi qu'Al Ahwas Ibn Hakîm qui est faible de mémorisation.

69- Rapporté par Abû Ach-Cheikh, d'après Al Awzâ'î qui a dit : " Il n'y a personne parmi la création d'Allah qui a une plus belle voix qu'Isrâfîl. Lorsqu'il se met à glorifier Allah, les habitants des sept cieux coupent leur prière et leur glorification. "

Et parmi leur maître, il y a l'ange de la mort (paix sur lui) :

Concernant son nom, rien n'a été clairement déclaré dans le Coran et dans les hadiths authentiques. Toutefois, dans certains dires (" Âthâr "), son appellation d'Azrâ'îl a été rapportée [[160]](#footnote-160). Mais Allah sait mieux. C'est ce qu'a dit Al Hâfiz Ibn Kathîr qui a aussi ajouté : " Concernant ce pour quoi Allah les a prédisposés, il y a diverses catégories [d'anges] :

Notamment, parmi eux, il y a les porteurs du Trône.

Il y a aussi : les chérubins (" Al Karûbiyyûn ") [[161]](#footnote-161), ceux qui sont autour du Trône et qui sont avec les porteurs du Trône les anges les plus nobles. Ils sont les anges rapprochés comme Il, Élevé soit-Il, a dit : {Jamais le Messie ne trouve indigne d'être un serviteur d'Allah, ni les Anges rapprochés [de Lui].} [[162]](#footnote-162) [Les femmes, 4 : 172].

Il y a encore les habitants des sept cieux qui les peuplent en étant dans une adoration continuelle, de jour comme de nuit, matin et soir, comme Il - Élevé soit-Il - a dit : {Ils Le glorifient nuit et jour et ils ne s'interrompent jamais.} [[163]](#footnote-163) [Les prophètes : 20].

Et parmi eux, il y a ceux qui se relaient vers la Maison Peuplée (Al Bayt Al Ma'mûr).

Je dis : " Ce qui est apparent, ici, est que ceux qui se relaient vers la Maison Peuplée sont les habitants des cieux. "

Parmi eux, il y a ceux qui sont chargés [des divers degrés] des Paradis, du dénombrement des grâces à ses détenteurs, de la préparation de la bienvenue à ses résidents et leur accueil, avec : habits, nourritures, boissons, bijoux, résidences, et autres, de ce que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu et nul cœur humain ne s'est imaginé. Il y a aussi ceux qui sont chargés de l'Enfer - Qu'Allah nous en préserve - ; ceux sont : " Az-Zabâniyah "qui sont au nombre de 19 et Mâlik est son gardien. Il est le fer de lance de cette garde. Ils ont été mentionné dans Sa parole, Élevé soit-Il : {Et ceux qui seront dans le Feu diront aux gardiens de la Géhenne : " Invoquez votre Seigneur de nous alléger un jour du châtiment. "} [[164]](#footnote-164). [Les croyants : 49]. Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et ils appelleront : " Ô Mâlik ! Que ton Seigneur nous achève ! " Il dira : " En fait, vous y demeurerez [éternellement] ! "} [[165]](#footnote-165) [L'ornemement : 77]. Et Il, Elevé soit-Il, a dit : {Il y a des anges rudes, durs, qui ne désobéissent jamais à Allah en ce qu'Il leur a commandé, et qui font [strictement] ce qu'on leur ordonne} [[166]](#footnote-166) [L'interdiction : 6] Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Ils sont dix-neuf [gardiens] à y veiller.} {Et Nous n'avons assigné comme gardiens de l'Enfer uniquement des Anges.} [[167]](#footnote-167) Jusqu’à Sa parole : {Et nul ne connaît les armées de ton Seigneur excepté Lui.} [[168]](#footnote-168). [Le revêtu : 30-31]

Parmi eux, il y a ceux qui sont chargés de veiller sur les fils d'Adam comme Il, Élevé soit-Il, a dit : {Il [c'est-à-dire : l'homme] a par devant lui et derrière lui des anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah.} [[169]](#footnote-169). [Le tonnerre : 11].

Ibn 'Abbâs a dit : " Des anges qui veillent sur lui, par devant lui, et derrière lui ; et lorsque l'ordre d'Allah vient, ils l'abandonnent. " [[170]](#footnote-170)

Mujâhid a dit : " Il n'y a pas un serviteur - djinn ou homme - qui n'a pas un ange chargé de sa préservation dans son sommeil et au moment de son réveil. Et il n'y a pas une chose qu'il désire qui lui parvienne sans qu'il ne lui dise : " Derrière toi, il y a uniquement une chose qu'Allah - Élevé soit-Il - a permise et qui finira par t'atteindre. "

Parmi eux, il y a ceux qui sont chargés de consigner les œuvres des serviteurs, comme Il, Élevé soit-Il, a dit : {Lorsque les deux recueillants, assis à droite et à gauche, recueillent. Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un surveillant prêt à l’inscrire.} [[171]](#footnote-171) [Qâf : 17-18] Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et, certes, vous avez des gardiens [qui vous surveillent] ; de nobles scribes, qui savent ce que vous faites.} [[172]](#footnote-172) [La rupture : 10 à 12].

Rapporté par Abû Ach-Chaykh dans " Al 'Azamah " (3/856) (n°400) : Muhammad Ibn Ishâq Ibn Al Walîd nous a racontés, Salamah nous a racontés : J'ai entendu Rawwâd Ibn Al Jarâh, j'ai entendu Al Awzâ'î (qu'Allah lui fasse miséricorde dire : Et il mentionna le hadith.

Et dans sa chaîne, il y a Rawwâd Ibn Al Jarâh qui fit des mélanges à la fin [de sa vie], alors il fut délaissé.

## L'obligation d'être pudique vis-à-vis des anges d'Allah et l'interdiction de se dénuder.

70- Rapporté par Al Bazzâr, d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui ) a dit :

" Certes, AIlah vous interdit la nudité, par conséquent soyez pudiques vis-à-vis des anges d'Allah, ceux qui sont avec vous ; les nobles scribes, ceux qui ne se séparent jamais de vous excepté au moment d'une de ces trois situations : au moment des besoins, en étant en état d'impureté majeure, lors de l'ablution majeure. Et lorsque l'un d'entre vous se lave à l'air libre, alors qu'il se cache avec son vêtement ou d'une séparation d'un mur, ou autre. "

Al Hâfiz Ibn Kathîr a dit : " La signification d'honorer les anges désigne être pudique à leur égard afin de ne pas leur faire écrire d’œuvres viles qu'ils devraient consigner. En effet, Allah les a créés en étant noble dans leur constitution et dans leurs caractères.

Ensuite, il a approximativement dit : Et parmi leur noblesse, il y a le fait qu'ils n'entrent pas dans une demeure où il y a un chien, une image, une personne en état d'impureté majeure, et une statue ; ils ne tiennent pas non plus compagnie à des gens qui ont un chien avec eux ou une cloche.

70- Rapporté par Al Bazzâr dans son " Musnad " comme dans " Kachf Al Astâr ", Livre de la purification (1/160) (n°317) par la voie de Hafs Ibn Sulaymân, d'après 'Alqamah Ibn Marthad, d'après Mujâhid, d'après Ibn 'Abbâs.

Al Bazzâr a dit : " Nous ne connaissons de lui comme version rapportée d'Ibn 'Abbâs uniquement cette optique ; quant à Hafs, il est considéré comme " Layyîn Al Hadîth " [c'est-à-dire : il y a une légère faiblesse dans le hadith, parfois due à une mauvaise mémorisation du narrateur sans pour autant faire chuter son intégrité, ainsi donc le hadith reste acceptable.]

Al Haythamî (1/268) a dit : " Rapporté par Al Bazzâr qui a dit : " Il ne rapporte d'Ibn 'Abbâs qu'uniquement selon cette optique ; quant à Ja'far Ibn Sulaymân, il est [aussi] considéré comme " Layyîn Al Hadîth ".

Je dis - c'est-à-dire : Al Haythamî - : " Ja'far Ibn Sulaymân fait partie des rapporteurs [littéralement : des gens] du recueil authentique (" As-Sahîh "). Et il en est de même du reste des rapporteurs. Et Allah sait mieux. "

Je dis : " Ja'far n'est pas dans la chaine de ce hadith, plutôt c'est Hafs ; plus exactement : Hafs Ibn Sulaymân Al Asadî ; et Abû 'Umar Al Bazzâr est Hafs Ibn Abî Dâwud, le lecteur, le compagnon de 'Âsim ; et il se peut que son nom ait été écorché.

Concernant ce Hafs, Al Hâfiz a dit : " Il est à délaisser concernant le Hadith malgré son imamah dans la Lecture [du Coran]. "

Ce hadith a un support avec celui de Ya'lâ Ibn 'Umayyah qui remonte au Prophète (paix et salut sur lui) avec l'expression suivante : Certes, Allah est vivant et pudique et Il aime la pudeur et le fait de dissimuler ; ainsi, lorsque l'un d'entre vous se lave entièrement, qu'il se dissimule. " Il a dit cela à un homme qui se lavait, seul, entièrement nu. [[173]](#footnote-173). Rapporté par Abû Dâwud (4/39) (n°4012). Et le hadith de Bahz Ibn Hakîm, d'après son père, d'après son grand-père et remontant au Prophète (paix et salut sur lui). " Allah est plus en droit qu'on soit pudique vis-à-vis de Lui que les gens. " [[174]](#footnote-174). Rapporté par les " quatre ".

An-Nawawî (4/32) a dit : " Il est permis de découvrir sa partie intime en tout endroit de besoin et une fois seul ; cela concerne la situation où l'on se lave, celle au moment de faire son besoin [urine ou selles], lors de la relation conjugale, et ce qui y ressemble. Pour toutes ces situations, il est permis de se découvrir, une fois seul. Mais, en présence de personnes, alors il est interdit de découvrir sa partie intime durant toutes ces situations. Les savants ont dit : " Se cacher avec un pagne, ou ce qui y ressemble, au moment de se laver lorsqu'on est seul est préférable que de se découvrir. Le fait de se découvrir est permis le temps du besoin de se laver. Par ailleurs, rajouter au-delà du besoin est interdit. C'est ce qui est le plus authentique. "

## Le relais des anges auprès de nous, le jour et la nuit.

71- Rapporté par Mâlik, Al Bukhârî et Muslim, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Les anges de la nuit et les anges du jour se relaient auprès de vous ; ils se réunissent lors de la prière de l'aube et lors de la prière médiane (Al 'Asr), ensuite ceux qui restent parmi vous montent à Lui et alors Il leur demande - et Il est le plus savant - : " Comment avez-vous laissé Mes serviteurs ? " Alors, ils répondent : " Nous les avons laissés en train de prier et nous sommes venus à eux en train de prier. " [[175]](#footnote-175).

71- Rapporté par Mâlik dans : " Al Muwattâ ", Livre du raccourcissement de la prière en voyage (1/170) par sa voie. Rapporté aussi par Al Bukhârî, Livre des horaires de la prière (2/33) (n°555), Livre du monothéisme (13/415) (n°7429) et (13/461) (n°7468) ; et Muslim, Livre des mosquées (1/439) (n°632). Rapporté par Al Bukhârî, Le début de la création (6/306) (n°3223) ; Muslim (1/429) (n°632) ; Ahmad (2/2/31). Dans " Al Fath ", Al Hâfiz a dit :

" Ils se relaient auprès de vous " : c'est-à-dire : les fidèles en prière ou les croyants, de manière absolue.

" Les anges " : Il a été dit : ce sont les protecteurs (" Al Hafazah "). Al Qurtubî a dit : " Selon moi, ce qui est le plus apparent, ce ne sont pas les anges protecteurs mais d'autres anges. Ce qui renforce cela est que rien n'a été transmis comme quoi les anges protecteurs se séparent du serviteur ni que les anges protecteurs de la nuit sont différents des anges protecteurs du jour ; ou que s'ils seraient les anges protecteurs, alors ils ne se seraient pas enquis des serviteurs au moment de les délaisser en dehors d'autres anges comme dans sa parole : " Comment avez-vous laissé Mes serviteurs ? " [[176]](#footnote-176)

'Iyâd a dit : " La sagesse de leur réunion durant ces deux prières fait partie de la douce bonté d'Allah - Élevé soit-Il - envers Ses serviteurs et Sa générosité envers eux de sorte que Ses anges se sont réunis avec eux lors d'un acte d'obéissance afin que leur témoignage en leur faveur soit le plus beau témoignage.

On tire comme leçon de ce hadith que la prière est la plus haute des adorations car une question et une réponse ont été rapportées ; il y a aussi l'indication de l'importance de ces deux prières du fait que les deux groupes se réunissent durant ces deux instants et en dehors d'eux deux, il n'y a qu'un seul groupe ; il y a encore l'indication de la noblesse de ces deux temps mentionnés et il y a une annonce de l'amour des anges d'Allah en notre faveur afin que cela nous rajoute de l'amour envers eux et qu'à travers cela nous nous rapprochons d'Allah ; Il y a enfin les propos d'Allah - Élevé soit-Il - avec Ses anges.

72- Et dans une version, Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) a dit : " Lisez si vous le souhaitez : {Et la lecture (littéralement : le Coran) à l'aube ; certes, la lecture à l'aube a des témoins.} [[177]](#footnote-177) [Le Voyage Nocturne : 78].

72- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'Exégèse (8/399) (n°4717) par la voie d'Abd Ar-Razzâq, d'après Mu'ammar, d'après Az-Zuhrî, d'après Abû Salamah et Ibn Al Mussayyab, d'après Abû Hurayrah.

Rapporté par Muslim, Livre des mosquées (1/450) (n°649) par 'Abd Al A'lâ, d'après Mu'ammar, d'après Az-Zuhrî, d'après Sa'ïd Ibn Al Mussayyab, d'après Abû Hurayrah, tous les deux d'après Abû Hurayrah et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) avec l'expression : " La prière ensemble, en groupe, est plus émérite de vingt-cinq degrés que la prière seule, de la personne. " Il a dit : " Les anges de la nuit et les anges du jour se réunissent au cours de la prière de l'aube. " Abû Hurayrah a dit : " Lisez si vous souhaitez : {Et la lecture (littéralement : le Coran) à l'aube ; certes, la lecture à l'aube a des témoins.} [[178]](#footnote-178) Ceci est l'expression de Muslim.

## Les anges recouvrent les assises de science :

73- Le hadith rapporté par l'imam Ahmad et Muslim :

" Pas un groupe de gens ne se réunit dans l'une des demeures d'Allah pour réciter le Livre de Dieu [c'est-à-dire : le Coran] et l'étudier entre eux sans que la sérénité (divine) descende sur eux, la miséricorde les enveloppe, les Anges les couvrent [de leurs ailes] et Allah les mentionne au sein de quiconque est auprès de lui. Et quiconque s'est montré lent dans son œuvre, alors ce n'est pas sa lignée qui le rattrapera. "

73- Rapporté par Muslim, Livre de l'évocation et de l'invocation (4/2074) (n°2699).

La signification de : " Ils l'étudient entre eux " englobe ce qui est accroché avec le Coran comme l'enseignement, l'apprentissage et l'étude les uns avec les autres concernant la science, l'exégèse, etc.

" La sérénité (divine) descend sur eux " : c'est-à-dire : ce qui apaise le cœur comme tranquillité, calme, fermeté et pureté du cœur.

" La miséricorde les enveloppe " : c'est-à-dire : les recouvre.

" Les anges les couvrent [de leurs ailes] " : c'est-à-dire : ils les cernent.

" Et quiconque s'est montré lent dans son œuvre, alors ce n'est pas sa lignée qui le rattrapera. " : c'est-à-dire : quiconque dont la mauvaise œuvre l'a retardé et s'est montré négligent dans l’œuvre vertueuse, alors dans l’au-delà sa noble lignée et le mérite de ses aïeux ne lui seront d'aucun bénéfice et ceux-ci ne s’empresseront pas de le conduire au Paradis. Plutôt, on avancera quiconque œuvrait dans l'obéissance, même s'il était un esclave abyssinien ; et cela à la différence de quiconque n’œuvrait pas, même s'il était un noble Quraychite. "

## Les anges posent leurs ailes sur l'étudiant de science :

74- Dans le " Musnad " et les " Sunan ", il y a un hadith :

" Certes, les anges posent leurs ailes sur l'étudiant de science par satisfaction de ce qu'il fait [et recherche]. " [[179]](#footnote-179)

Et les hadiths concernant leur mention (paix sur eux tous) sont très nombreux.

74- Authentique. Rapporté par Ahmad dans : " Al Musnad " (4/239) (n°240-241) ; At-Tirmidhî, Livre des invocations (5/519) (n°3535-3536) ; An-Nassâ'î, La purification (1/105) (n°158) ; 'Abd Ar-Razzâq dans " Al Mussannaf (1/204) (n°793-795) ; Ibn Khuzaymah (1/97) (n°193) ; Ad-Dârimî (1/85) (n°363) ; Ibn Hibbân (1/285) (n°85) ; At-Tabarânî dans : " Al Kabîr (8/66) (n°7352-7373-7388), tous par la voie d'Âsim Ibn Abî An-Nujûd, d'après Zirr Ibn Hubaych, d'après Safwân Ibn 'Assâl qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

Rapporté par Al Hâkim (1/200) par la voie d'Abd Al Wahhâb Ibn Bakht, d'après Zirr Ibn Hubaych, d'après Safwân.

Rapporté par At-Tabarânî (8/63) (n°7347) par la voie de Minhâl Ibn 'Amrû, d'après Zirr Ibn 'AbdaLlah Ibn Mas'ûd, d'après Safwân.

# Chapitre : La recommandation du Livre d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il.

La parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Suivez ce qui vous a été descendu de la part de votre Seigneur et ne suivez pas en dehors de Lui d’autres alliés. Mais vous vous souvenez peu.} [[180]](#footnote-180) [Al A'râf : 3]

## L'obligation de s'accrocher au Livre d'Allah et à la Tradition du Prophète (paix et salut sur lui) :

75- D'après Zayd Ibn Arqam (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a prononcé un sermon dans lequel il loua Allah et fit Son éloge, ensuite il a dit :

" Ceci étant dit : Ô hommes ! Certes, je ne suis qu'un être humain. Je suis sur le point de recevoir un messager [c'est-à-dire : l'ange de la mort] de mon Seigneur et je devrais lui répondre. Toutefois, je laisse parmi vous deux choses importantes : la première d'entre elle est le Livre d'Allah dans lequel il y a la bonne direction et la lumière, alors prenez le Livre d'Allah et attachez-vous-y. Il a donc incité [à s'attacher] au Livre d'Allah et il y a exhorté. Ensuite, il a dit : " Et les membres de ma demeure. " Et dans une expression : " Le Livre d'Allah est l'inébranlable corde d'Allah. Quiconque le suit, alors il est sur la bonne direction et quiconque le délaisse, alors il est dans l'égarement. " [[181]](#footnote-181).

Rapporté par Muslim.

75- Rapporté par Muslim, Les mérites des Compagnons (4/1873) (n°2408).

## Parmi l'égarement, il y a le délaissement du Livre d'Allah et de la Tradition du Prophète (paix et salut sur lui) :

76- Notamment, le long hadith de Jâbir (qu'Allah l'agrée) dans lequel le Prophète (paix et salut sur lui) a dit lors du sermon le jour de 'Arafat :

" Et assurément, j'ai laissé parmi vous quelque chose, si vous vous y attachés, jamais vous ne vous égarerez : le Livre d'Allah ; et vous serez interrogés sur moi, alors que direz-vous ? " Ils répondirent : " Nous témoignons que tu as transmis [le message], tu t'es acquitté [du dépôt] et tu as sincèrement conseillé [les gens]. " Alors, avec son index qu'il leva au ciel puis pointa vers les gens : " Ô Allah ! Sois-en témoin. " Il fit cela trois fois. " [[182]](#footnote-182).

76- Rapporté par Muslim, Le pèlerinage (2/886) (n°1218).

## Quiconque délaisse le jugement du Livre d'Allah, Allah le brise :

77- D'après 'Alî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

" Assurément, il y aura de la dissension. "

J'ai demandé : " Quelle est sa voie de sortie, ô Messager d'Allah ? "

Il répondit : " Le Livre d'Allah dans lequel se trouve : la nouvelle de tout ce qui était avant vous ; l'information de ce qui sera après vous ; le jugement entre vous qui constitue la parole décisive et ce n'est pas quelque chose de frivole ; quiconque le délaisse, en se montrant arrogant, alors Allah le brisera ; quiconque cherche la guidée en dehors de lui, Allah l'égarera ; Il est la corde d'Allah qui est incassable ; il est le sage rappel ; il est le droit chemin ; il est celui dont la personne ne peut dévier à cause des passions ; les langues ne peuvent le confondre ; les savants ne se rassasient jamais de lui ; la quantité de réfutations ne le prendra jamais à défaut ; ses merveilles ne cesseront jamais ; il est celui que les djinns avaient à peine fini d'entendre qu'ils ont dit : {Certes, Nous avons entendu un Coran étonnant qui guide vers la droiture, alors nous y avons cru.} [[183]](#footnote-183) [Les djinns : 1-2] Quiconque parle en le citant [à l'appui] est véridique ; quiconque le met en pratique sera récompensé ; quiconque y recourt pour juger aura fait preuve de justice ; et quiconque y appelle sera guidé vers le droit chemin. "

Rapporté par At-Tirmidhî qui a dit : " étrange. "

77- Rapporté par At-Tirmidhî, Les mérites du Coran (5/158) (n°2956) ; Ad-Dârimî (2/312) (n°3334) par la voie de Hussayn Ibn 'Alî Al Ju'fî, d'après Hamzah Az-Ziyyât, d'après Abî Al Mukhtâr At-Tâ'î, d'après Ibn Akhî Al Hârith Al A'war, d'après Al Hârith Al A'war, d'après 'Alî.

At-Tirmidhî a dit : " Nous ne connaissons ce hadith que sous cette optique ; sa chaîne est inconnue. En effet, des paroles ont été dites concernant Al Hârith. " Je dis : " Il y a Ibn Akhî Al Hârith qui est inconnu ; quant à Al Hârith, lui-même, il est faible. "

78- D'Abû Ad-Dardâ' (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Ce qu'Allah a déclaré licite dans Son Livre, alors c'est licite ; ce qu'Il a déclaré illicite, alors c'est illicite ; ce sur quoi Il s'est tu, alors c'est une clémence ; acceptez donc de la part d'Allah Sa Clémence ! En effet, Allah n'est pas à même d'oublier quoi que ce soit. " Ensuite, il récita : {Et ton Seigneur n'oublie rien.} [[184]](#footnote-184) [Marie : 64]

Rapporté par Al Bazzâr, Ibn Abî Hâtim et At-Tabarânî.

78- Rapporté par Al Bazzâr comme dans : " Kachf Al Astâr ", Livre de la science (1/78) (n°123), Livre de l'exégèse (3/58) (n°2231) : Ibrâhîm Ibn 'AbdiLlah nous a raconté, Sulaymân Ibn 'Abd Ar-Rahman Ad-Dimachqî nous a raconté, Ismâ'îl Ibn 'Ayyâch nous a raconté d'après 'Âsim Ibn Rajâ' Ibn Hayawah, d'après son père, d'après Abû Ad-Dardâ' (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

Al Bazzâr a dit : " Sa chaîne est saine. "

Al Haythamî a dit (1/171) : " Rapporté par Al Bazzâr et At-Tabarânî dans " Al Kabîr ". Sa chaîne est bonne et ses gens sont dignes de confiance. "

Je dis : " Dans sa chaîne, il y a Sulaymân qui est véridique mais commet des erreurs ; de même, il y a 'Âsim qui est [aussi] véridique mais parfois se trompe. "

## Le chemin est l'islam.

79- D'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) :

" Allah a donné en exemple un chemin droit et sur les deux côtés du chemin il y a deux murs dont les portes sont ouvertes ; à chacune des portes, il y des rideaux relâchés. A la tête du chemin, il y a un héraut qui dit : " Tenez-vous droits sur le chemin et ne déviez pas ! " Au-dessus de cela, il y a un [autre] héraut qui invoque à chaque fois qu'un serviteur a l'intention d'ouvrir ne serait-ce un peu ces portes. Il dit : " Malheur à toi ! Ne l'ouvre pas car si tu l'ouvres tu t'y réfugieras. " [[185]](#footnote-185)

Ensuite, il l'a interprété. Il a informé que le chemin est l'islam ; les portes ouvertes sont les interdits d'Allah ; les rideaux relâchés sont les limites sacrées d'Allah ; le héraut à la tête du chemin est le Coran ; le héraut qui est au-dessus est l'exhortateur d'Allah dans le cœur de chaque croyant.

Rapporté par Razîn. Rapporté [aussi] par Ahmad et At-Tirmidhî, d'après An-Nawwâs Ibn Sam'ân, à peu près similaire.

79- Rapporté par Razîn comme dans : " Michkah Al Masâbîh " (1/67) (n°191).

Rapporté par At-Tirmidhî, Livre des paraboles (5/133) (n°2859) et An-Nassâ'î dans : " Al Kubrâ ", Livre de l'exégèse (6/361) (n°11233) par la voie de Baqiyyah Ibn Al Walîd, d'après Buhayr Ibn Sa'd, d'après Khâlid Ibn Ma'dân, d'après Jubayr Ibn Nufayr, d'après An-Nawwâs.

Rapporté par Ahmad dans : " Al Musnad " (4/182) ; Al Âjurrîyy dans : " Ach-Charî'ah " (p : 11) ; Al Hâkim (1/73) par la voie d'Al-Layth Ibn Sa'd, d'après Mu'âwiyah Ibn Salih qu'Abd ar-Rahman Ibn Jubayr lui a raconté d'après son père d'après An-Nawwâs :

At-Tirmidhî a dit : " étrange. "

Al Hâkim a dit : " Authentique selon les conditions de Muslim et je ne lui connais pas de motif de déficience. " Et Adh-Dhahabî s'est accordé avec lui.

## La mise en garde de ceux qui suivent ce qui est ambigu dans le Coran.

80- D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a récité : {Il est Celui qui a descendu sur toi le Livre dans lequel se trouvent des versets clairs qui constituent la mère du Livre.} [[186]](#footnote-186) Il a lu jusqu'à Sa parole :

[[187]](#footnote-187) {Et seuls ne se souviennent que les doués d'intelligence.} [La famille d'Imrân : 7].

Elle a dit : Il a dit : " Et lorsque vous voyez ceux qui suivent ce qui est ambigu dans le Coran, alors voilà ceux qu'Allah a nommé. Par conséquent, soyez avertis d'eux. "

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

80- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'exégèse (8/209) (n°4547).

Et Muslim, Livre de la science (4/2053).

Et l'auteur va répéter cela au numéro : 107. Par conséquent, voir ce qui va suivre dans l'annotation à ce hadith.

## La mise en garde du suivi des voies de Satan :

81- D'après AbdaLlah Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) nous a tracé des traits de sa main, ensuite il a dit :

" Ceci est le sentier d'Allah ; ensuite, il traça un trait à sa droite et un à sa gauche et a dit : " Ceci sont des sentiers et sur chaque sentier se tient un démon qui y appelle. Et il a lu : {Et voici Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ! Et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie ! ” Voilà ce qu’Il vous a enjoint. Peut-être atteindrez-vous la piété.} [[188]](#footnote-188) [Les bestiaux : 153]

Rapporté par Ahmad, Ad-Dârimî et An-Nassâ'î.

81- Rapporté par Ahmad (1/435) ; Ad-Dârimî (1/60) (n°208) ; An-Nassâ'î dans : " Al Kubrâ ", Livre de l'exégèse (6/343) (n°11174) ; At-Tayâlissî (33) (n°244) ; Ibn Hibbân (1/181) (n°6-7) ; Al Âjurrîyy dans : " Ach-Charî'ah " (p : 10) ; Al Hâkim (2/318) par la voie de Hammâd Ibn Zayd, d'après 'Âsim Ibn Abî Nujûd, d'après Wâ'il, d'après Ibn Mas'ûd.

Rapporté par An-Nassâ'î (6/343° (n°11175) : Al Fadl Ibn 'Abbâs Ibn Ibrâhîm nous a raconté, Ahmad Ibn Yûnus nous a raconté, Abû Bakr nous a raconté, d'après 'Âsim, d'après Zirr Ibn 'AbdiLlah Ibn Mas'ûd.

## La mise en garde de quiconque suit autre que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) :

82- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Des gens parmi les Compagnons du Prophète (paix et salut sur lui) écrivaient à partir de la Torah, alors ils mentionnèrent cela au Messager d'Allah (paix et salut sur lui) qui a alors dit :

" La stupidité la plus bête et l'égarement le plus loin correspond à des gens qui convoite ce qu'un prophète autre que le leur a apporté au détriment de ce que leur prophète leur a apporté et pareillement concernant une communauté. " Ensuite, Allah a descendu : {Ne leur suffit-il pas que Nous ayons fait descendre sur toi le Coran qui leur est récité ? Certes, il y a dans cela une miséricorde et un rappel pour des gens qui croient.} [[189]](#footnote-189) [L'araignée : 51]

Rapporté par Al Ismâ'îlî dans son " Mu'jam et Ibn Mardawayh.

82- Rapporté par Al Ismâ'îlî dans son " Mu'jam " (3/772) (n°384) : Dâwud Ibn Rachîd nous a raconté, Fihr Ibn Ziyyâd Ar-Raqî nous a raconté, Ibrâhîm Ibn Yazîd nous a raconté, d'après 'Amrû Ibn Dînâr, d'après Yahyâ Ibn Ja'd, d'après Abû Hurayrah.

Je n'ai pas trouvé la biographie de Fihr.

Dans " Ad-Dur Al Manthûr ", ce propos est remonté à Ibn Mardawayh et Ad-Daylamî dans " Musnad Al Firdaws ".

83- D'après 'AbdaLlah Ibn Thâbit Ibn Al Hârith Al Ansârî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Umar(qu'Allah l'agrée) est entré auprès du Prophète (paix et salut sur lui) avec un livre dans lequel il y avait des passages de la Torah, il a alors dit : " J'ai trouvé ceci dans les mains d'un homme appartenant aux Gens du Livre afin que je te le présente. Alors, le visage du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) changea d'un changement tel que jamais auparavant je n'en avais jamais vu. Alors, 'AbdaLlah Ibn Al Hârith a dit à 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) : " Ne vois-tu pas le visage du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) ? " 'Umar a répondu : " Nous avons agréé Allah comme Seigneur, l'islam comme religion et Muhammad comme Prophète. " Alors, cela fut dissimulé au Messager d'Allah (paix et salut sur lui) qui a dit :

" Si Moïse descendait, vous le suivriez et vous me délaisseriez, alors vous vous égarerez. Je suis votre part au regard des prophètes et vous êtes ma part au regard des communautés. "

Rapporté par Abd Ar-Razzâq et Ibn Sa'd ainsi qu'Al Hâkim dans : " Al Kunâ ".

83- Rapporté par 'Abd Ar-Razzâq dans " Al Mussannaf " (6/113) (n°10164), et par sa voie il y a ce que rapporte Ahmad dans " Al Musnad (3/470) et (4/265) par la voie de Sufyân Ath-Thawrî, d'après Jâbir, d'après Ach-Cha'bî, d'après 'AbdaLlah Ibn Thâbit.

Dans " Al Isâbah " (4/30), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit : " Al Bukhârî a dit : " Son [rapport de] hadith n'est pas authentique. "

Dans " Majma' Az-Zawâ'id " (1/173), Al Haythamî a dit : " Rapporté par Ahmad et At-Tabarânî dont les hommes [de la chaine] sont des personnes du recueil authentique (" As-Sahîh ") excepté qu'il y a Jâbir Al Ju'fî qui est faible. "

Je dis : " Le hadith possède des supports qui le renforcent et l'authentifient. " Voir : " Irwâ' Al Ghalîl " (1589), de l'éminent savant Al Albânî.

# Chapitre : Les droits du Prophète (paix et salut sur lui).

La parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Ô vous qui avez cru ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager, et aux détenteurs de l'autorité parmi vous.} [[190]](#footnote-190) Le verset. [Les femmes : 59] Et Sa parole, Élevé soit-Il : {Et accomplissez la prière, donnez l'aumône et obéissez au Messager, peut-être vous sera-t-il fait miséricorde.} [[191]](#footnote-191) [La lumière : 56] Ainsi que la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Et ce que le Messager vous donne, alors prenez-le ; et ce qu'il vous interdit, alors cessez de suite.} [[192]](#footnote-192) Le verset. [Le rassemblement : 7]

## L'obligation de combattre quiconque ne croit pas au Messager (paix et salut sur lui) et ce qu'il a apporté.

84- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu’à ce qu’ils témoignent qu’il n’y a aucune divinité [digne d’adoration] excepté Allah et qu'ils croient en moi et en ce que j'ai apporté. Et s’ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi, à l’exception de ce que l’islam exige. Et leur jugement appartient à Allah, Élevé et Exalté soit-Il. " [[193]](#footnote-193)

Rapporté par Muslim.

84- Rapporté par Muslim, Livre de la foi (1/52) (n°21). Et ce hadith possède de nombreuses voies d'après Abû Hurayrah. Voir : Les annotations au Sahîh d'Ibn Hibbân (1/399) et (1/452).

Cheikh Muhammad Abû Chahbah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

" Et, assurément, les Compagnons ont compris qu'il fallait faire revenir au Coran l'ensemble de ce qui avait été rapporté dans la Tradition du fait de la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Et ce que le Messager vous donne, alors prenez-le.} [[194]](#footnote-194)

L'imam Al Bukhârî rapporte dans son " Sahîh ", d'après 'AbdaLlah Ibn Mas'ûd : " Qu'Allah maudisse les tatoueuses et celles qui se font tatouer, les épileuses de sourcils et celles qui se les font épiler, et celles qui se liment les dents pour la beauté, changeant ainsi la création d'Allah. " Alors, Oumm Ya'qûb demanda : " Qu'est-ce que cela ? " 'AbdaLlah répondit alors : " Qu'aurais-je à ne pas maudire la personne qui a été maudite par le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et qui se trouve dans le livre d'Allah ? " Elle répliqua : " Par Allah ! J'ai lu ce qu'il y a entre le début et la fin et je n'y ai rien trouvé de tel ! " Alors, il rétorqua : " Par Allah ! Si tu l'avais lu, alors assurément tu y aurais trouvé ceci : Allah, Élevé soit-Il, a dit : {Et ce que le Messager vous donne, alors prenez-le ; et ce qu'il vous interdit, alors cessez de suite.} [[195]](#footnote-195) [[196]](#footnote-196).

Ce verset est considéré comme une base pour tout ce qui est venu en étant issu de la Tradition et dont il n'y a aucune mention qui a été rapportée dans le Coran. Et c'est sous cet angle et cette voie claire que sont venus les imams de la science et de la religion après les Compagnons.

On rapporte d'Ach-Châfi'î (qu'Allah lui fasse miséricorde) qu'il était assis dans la Mosquée Sacrée en train de discuter avec les gens lorsqu'il a dit : " Quoi que ce soit sur lequel vous me questionnez, je ne vous répondrai qu'à partir du Livre d'Allah. " Alors, un homme demanda : " Que dis-tu de la personne en état de sacralisation qui tue une guêpe ? " Il répondit : " Il n'y a nulle gêne. " La personne répliqua : " Où est cela dans le Livre d'Allah ? " Alors, il rétorqua : {Et ce que le Messager vous donne, alors prenez-le ; et ce qu'il vous interdit, alors cessez de suite.} [[197]](#footnote-197). Ensuite, il mentionna une chaîne jusqu'à 'Umar comme quoi ce dernier a dit : " La personne en état de sacralisation peut tuer la guêpe. " [[198]](#footnote-198).

## Où trouver le délice de la foi ?

85- Toujours chez Al Bukhârî et Muslim. D'après Anas (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Si trois choses se trouvent chez une personne, alors elle goûtera au délice de la foi : qu'Allah et Son Messager lui soient plus chers que toute autre chose ; que la personne aime son prochain uniquement pour Allah ; et qu'il répugne retourner à la mécréance - après qu'Allah l'en ait délivré - comme il répugnerait être jeté dans le Feu. " [[199]](#footnote-199)

85- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la foi (1/72) (n°21), Livre de l'éthique (10/463) (n°6041) ; Muslim, Livre de la foi (1/66) (n°43) ; Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la foi (1/60) (n°16), Livre de la contrainte (12/315) (n°6941) ; Muslim (1/66).

86- Toujours chez eux deux, ils rapportent d'une manière remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Aucun d’entre vous ne croira tant que je ne serai pas plus cher que son enfant, son père et l’ensemble des gens ! " [[200]](#footnote-200)

86- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la foi (1/158) (n°15).

Et Muslim, Livre de la foi (1/67) (n°44) ; An-Nassâ'î, Livre de la foi (8/488) (n°5028).

## La réfutation de quiconque se contente du Coran au détriment de la Tradition (As-Sunnah).

87- D'après Al Miqdâm Ibn Ma'dîyy Karb Al Kindî (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Bientôt, un hadith venant de ma part sera raconté à un homme, alors qu'il est accoudé sur son canapé, et il dira : " Entre nous et vous, il y a le livre d'Allah, Exalté et Magnifié soit-Il. Donc, tout ce que nous y trouvons qui est licite, alors nous le déclarons licite ; et tout ce que nous y trouvons qui est illicite, alors nous le déclarons illicite ! En effet, ce que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a déclaré illicite, alors c'est comme ce qu'Allah a déclaré illicite. " [[201]](#footnote-201)

Rapporté par At-Tirmidhî et Ibn Mâjah.

87- Bon. Rapporté At-Tirmidhî, Livre de la science (5/37) (n°2664) ; Ibn Mâjah, Livre de l'introduction (1/6) (n°12) ; Ahmad (4/132) ; Ad-Dârimî (1/117) (n°592) ; At-Tabarânî (20274) (n°649) ; Al Bayhaqî (7/76) (9/331) ; Al Hâkim (1/109) par la voie de Mu'âwiyah Ibn Sâlih, d'après Al Hassan Ibn Jâbir Al-Lakhmî, d'après Al Miqdâm.

Et cette expression est d'Ibn Mâjah.

Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la Tradition (4/200) (n°4604) ; Ahmad (4/131) ; At-Tabarânî (20283) (n°670) ; Al Bayhaqî dans " Dalâ'il An-Nubuwah " (6/549) par la voie de Harîz Ibn 'Uthmân, d'après Ibn Abî 'Awf, d'après Al Miqdâm.

Rapporté par Ibn Hibbân (1/189) ( n°12) ; At-Tabarânî (20283) (n°669) ; Al Bayhaqî (9/332) par la voie de Marwân Ibn Rawbah, d'après Ibn Abî 'Awf, d'après Al Miqdâm, de manière à peu près similaire.

Et le hadith a des supports, notamment le hadith d'Abî Râfi' :

Rapporté par Abû Dâwud (n°4605) ; At-Tirmidhî (n°2663) ; Ibn Mâjah (n°13) ; Al Humaydî (551) ; Ibn Hibbân (1/190) (n°13).

L'imam Al Khattâbî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

Sa parole : " Il m'a été donné le Livre et son équivalence avec " suppose deux optiques :

La première : sa signification est qu'il lui a été donné une révélation cachée autre que celle récitée comme ce qui lui a été donné de manière apparente et récitée.

La seconde : il lui a été donné le Livre en tant que révélation et il lui a été donné son équivalent en explication. C'est-à-dire : il lui a été permis d'expliquer ce qu'il y a dans le Livre, en généralisant et en spécifiant, en ajoutant et en expliquant, ce qu'il y a dans le Livre. Ainsi donc, cela fait partie de l'obligation de sa mise en pratique et de l'attachement à son acceptation tout comme ce qui est apparent et est récité du Coran.

Sa parole : " Bientôt, un homme rassasié... " [[202]](#footnote-202) A travers cette parole, il (paix et salut sur lui) avertit de la divergence vis-à-vis des traditions, celles qu'il a légiférées et dont aucune mention n'est faite dans le Coran comme ce qu'on fait les Kharidjites et les Rafidites. En effet, ils ont mis en pratique ce qui était apparent du Coran et ont délaissé les traditions qui englobaient l'explication du Livre. Ainsi, ils ont erré et se sont égarés.

Et par sa parole : " accoudé sur son canapé " [[203]](#footnote-203), il a voulu dire : parmi les personnes vivant dans le confort et affable, celles qui sont restées chez elles et n'ont pas recherché la science à sa source.

Et, assurément, ce hadith prouve le miracle du Prophète (paix et salut sur lui).

Cheikh Muhammad Muhammad Abû Chahbah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

" Ce hadith indique un miracle du Prophète (paix et salut sur lui). En effet, un groupe parmi les anciens et les contemporains est apparu et a appelé à ce vil appel qui est le fait de se contenter du Coran au détriment des hadiths [prophétiques]. Et leur objectif est de détruire [ni plus ni moins que] la moitié de la religion, ou même si tu le souhaites, tu peux dire : la religion tout entière ! Car en omettant les hadiths et les traditions, cela conduira sans aucun doute à " rendre muet " de nombreux pans du Coran à la communauté et ne pas connaître le sens voulu de son contenu. Et dès lors où tu as omis les hadiths et tu as rendu muet le Coran, alors dis ce que tu veux sur l'islam et efface-le ! "

# Chapitre : Sa vive incitation (paix et salut sur lui) à s'attacher à la Tradition (As-Sunnah) et son exhortation à cela ainsi que le délaissement des innovations, de la division, de la divergence et sa mise en garde vis-à-vis de tout cela.

Et la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Et, assurément, vous avez dans le Messager d’Allah un excellent modèle [à suivre] pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et invoque Allah abondamment.} [[204]](#footnote-204) [Les coalisés : 21] Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Certes, ceux qui ont divisé leur religion et ont formé des sectes, tu n'es responsable en rien d'eux.} [[205]](#footnote-205) Le verset. [Les bestiaux : 159]

Ainsi que Sa parole, Élevé soit-Il : {Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : " Etablissez la religion et ne vous divisez pas ! "} [[206]](#footnote-206) Le verset. [La consultation : 13]

## La recommandation de la Tradition du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et la tradition des califes bien-guidés ainsi que la mise en garde contre les innovations.

88- D'après Al 'Irbâd Ibn Sâriyah (qu'Allah l'agrée) : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) nous a fait une exhortation éloquente qui a fait pleurer les yeux et a fait frémir les cœurs. Alors, quelqu'un a dit : " Ô Messager d’Allah ! C’est comme s'il s’agissait d'une exhortation d'adieu. Par conséquent, à quoi nous enjoins-tu ? Alors, il a dit : " Je vous recommande la piété, l'écoute et l'obéissance, même si [votre dirigeant] est un esclave abyssinien. Et, certes, quiconque vivra parmi vous, alors il verra de nombreuses divergences, accrochez-vous donc à ma Tradition (As-Sunnah) et à celle des Califes droits et biens guidés après moi. Accrochez-vous-y et mordez-la à pleines dents. Et prenez garde aux nouvelles affaires ! En effet, toute nouvelle affaire est une innovation et toute innovation est un égarement. " [[207]](#footnote-207).

Rapporté par Abû Dâwud, At-Tirmidhî, qui l'a authentifié, et Ibn Mâjah.

Et dans une version à lui :

" Assurément, je vous ai laissé sur une clarté, de jour comme de nuit, nul ne peut en dévier après moi excepté quelqu'un voué à la destruction. Et quiconque vivra parmi vous, alors il verra de nombreuses divergences... " [[208]](#footnote-208).

Ensuite, il a mentionné sa signification.

88- Authentique. Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la Tradition (4/200) (n°4607) ; Ahmad (4/126-127) ; Al Âjurîy dans : " Ach-Charî'ah (p : 46) ; Ibn Abî 'Âsim dans : " Kitâb As-Sunnah " (1/19) (n°32 et 57), de manière résumée ; Ibn Hibbân (1/178) (n°5). Tous par la voie d'Al Walîd Ibn Muslim, Thawr Ibn Yazîd nous a raconté, Khâlid Ibn Ma'dân m'a raconté, 'Abd Ar-Rahman Ibn 'Amrû As-Sulamî m'a raconté avec Hajr Ibn Hajr, d'après Al 'Irbâd.

Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la science (5/44) (n°2676) ; Ibn Mâjah, L'introduction (1/17) (n°44) ; At-Tahâwî dans : " Al Muchkil " (2/69) ; Al Âjurîy (p : 47) ; Ad-Dârimî (1/43) (n°96) ; Ibn Abî 'Âsim (1/29) (n°54) ; Al Hâkim (1/109). Tous par la voie de Thawr Ibn Walîd excepté qu'ils n'ont pas mentionné Hajr Ibn Hajr.

Et At-Tirmidhî a dit : " Bon-authentique. "

Al Hâkim a dit : " Authentique. " Et Adh-Dhahabî a été d'accord avec lui.

Et At-Tirmidhî l'a rapporté (5/43) (n°7676) ; Ibn Abî 'Âsim (1/17) (n°27) de manière résumée ; Al Bayhaqî (6/541) par la voie de Baqiyah Ibn Al Walîd, d'après Bahîr Ibn Sa'd, d'après Khâlid Ibn Ma'dân, d'après Abd ar-Rahman Ibn 'Amrû Ibn Al 'Irbâd.

Et rapporté par Ibn Mâjah (1/15) (n°42) ; Ibn Abî 'Âsim (1/17) (n°26), de manière résumée, par la voie d'Al Walîd Ibn Muslim, d'après 'AbdiLlah Ibn Al 'Alâ' qui m'a raconté que Yahyâ Ibn Abî Al Mutâ', d'après Al 'Irbâd.

Et rapporté par Ibn Abî 'Âsim (1/18) (n°28-29) par la voie d'Al Muhâjir Ibn Habîb, d'après Al 'Irbâd, de manière résumée, qui l'a rapporté (n°30) par la voie de Yahyâ Ibn Jâbir, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn 'Amrû Ibn Al 'Irbâd, de manière résumée.

Sa parole : " Mordez-y à pleines dents " C'est-à-dire : Efforcez-vous sur la Tradition, attachez-vous-y et soyez-y assidus tout comme quelqu'un qui mordrait quelque chose avec ses molaires par crainte de le voir partir et de le perdre.

" Les dents " désignent ici les incisives. On a [aussi] dit : les molaires.

En ce qui concerne l'autre version, alors sa chaîne est

Authentique. En effet, elle a été rapportée par Ibn Mâjah, L'introduction (1/16) (n°43) ; Al Âjurrîyy dans " Ach-Charî'ah " (p : 47) ; Ibn Abî 'Âsim dans " As-Sunnah " (1/26) (n°48) par la voie de Mu'âwiyah Ibn Sâlih que Damrah Ibn Habîb lui a raconté qu'Abd ar-Rahman Ibn 'Amrû lui a raconté qu'il a entendu Al 'Irbâd.

Rapporté par Ibn Abî 'Âsim (n°49) par la voie de Khâlid Ibn Ma'dân, d'après Jubayr Ibn Nufayr, d'après Al 'Irbâd.

" La clarté " : c'est-à-dire : la voie, la preuve claire, celle qui n'accepte aucune ambiguïté à la base de sorte que la situation de ramener une ambiguïté contre elle est comme la situation de démasquer une ambiguïté et de la repousser. Et il y a l'indication qu'il en est ainsi de jour comme de nuit.

## La meilleure guidée est celle du Prophète (paix et salut sur lui).

89- Chez Muslim, d'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Ceci étant dit : Le meilleur discours est le Livre d'Allah, la meilleure guidée est celle de Muhammad (paix et salut sur lui) et les pires affaires sont les nouvelles. Et toute innovation est un égarement. " [[209]](#footnote-209)

89- Rapporté par Muslim, Livre du vendredi (1/592) (n°867).

Dans " Al Fath " (13/253), Al Hâfiz a dit :

" Les nouvelles affaires " : le sens voulu de cette expression désigne ce qui apparaît de nouveau et n'a pas de fondement dans la législation. Dans l'usage de la législation, on appelle cela : une innovation. Quant à ce qui a une base dans la législation, alors cela n'est pas une innovation ; en effet, dans l'usage de la législation, l'innovation est blâmée à la différence de son usage dans la langue où toute chose qui est apparue sans exemple préalable est nommée innovation, peu importe qu'elle soit louée ou blâmée. C'est cette parole concernant la nouveauté ou l'affaire nouvelle qui a été rapportée dans le hadith de 'Aïcha : " Quiconque innove dans notre affaire ce qui n'y figure pas, alors cela est rejeté. " [[210]](#footnote-210) [[211]](#footnote-211).

Ach-Châfi'î a dit : " L'innovation est de deux types : louable et blâmable. Ce qui qui est conforme à la Sunnah est louable tandis que ce qui diverge de la Sunnah est blâmable. " [[212]](#footnote-212).

Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : " Vous êtes nés sur la disposition naturelle saine mais vous apporterez des choses nouvelles et on vous en apportera ; par conséquent, lorsque vous verrez ces choses nouvelles, alors attachez-vous à la première guidée. "

## La désobéissance au Messager (paix et salut sur lui) implique l'entrée en Enfer.

90- Chez Al Bukhârî, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Toute ma communauté entrera au Paradis excepté quiconque aura refusé. "

On demanda : " Et qui refuserait [d'y entrer] ? "

Il répondit : " Quiconque m'aura obéi entrera au Paradis ; et quiconque m'aura désobéi, alors assurément il aura refusé. " [[213]](#footnote-213)

90- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'attachement (13/249) (n°7280) : Muhammad Ibn Sinân nous a raconté, Falîh nous a raconté, Hilâl Ibn'Alî nous a raconté d'après 'Atâ' Ibn Yassâr, d'après Abû Hurayrah.

" refuser " : s'empêcher de.

Dans : "Al Fath " (13/254), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

La généralité apparente est que ceci continue car chacun d'entre eux ne s'est pas empêché d'entrer au Paradis. Voilà pourquoi, les Compagnons ont demandé : " Et qui refuserait [d'y entrer] ? " Alors, il leur a expliqué que le refus d'y entrer qui remontait à eux était quelque chose d'abstrait représentant le refus de sa Tradition qui lui est une désobéissance au Messager (paix et salut sur lui). Et dans un hadith authentique, d'après Abû Hurayrah, il (paix et salut sur lui) a dit : " Quiconque m'a obéi, alors assurément il a obéi à Allah. " [[214]](#footnote-214) [[215]](#footnote-215). Ce hadith va de pair avec la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Quiconque obéit au Messager, alors assurément il a obéi à Allah.} [[216]](#footnote-216) C'est-à-dire : Cela parce que je n'ordonne que ce qu'Allah a ordonné. Par conséquent, quiconque accomplit ce que je lui ai ordonné, alors il a obéi à Celui qui m'a ordonné d'ordonner. La signification peut aussi laisser supposer : cela parce qu'Allah a ordonné mon obéissance ; par conséquent, quiconque m'a obéi, alors assurément il a obéi à l'ordre d'Allah dans le fait de m'obéir. Et il en est de même concernant la désobéissance.

## Quiconque se détourne de la Tradition du Messager (paix et salut sur lui) n'est pas de lui.

91- Tous les deux [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim] rapportent d'après Anas (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit : " Trois personnes se sont rendues vers les [maisons des] épouses du Prophète (paix et salut sur lui) et ont interrogé à propos de l'adoration du Prophète (paix et salut sur lui). Lorsqu'ils en ont été informé c'est comme s'ils avaient considéré cela comme peu et ils se sont dit : " Où sommes-nous par rapport au Prophète (paix et salut sur lui) alors qu'il lui a été pardonné ses péchés passés et futurs. Alors, l'un d'eux a dit : Quant à moi, je passerai à jamais la nuit à prier ; un autre a dit : Quant à moi, je jeûnerai le jour et je ne romprai jamais ; et un autre a dit : Quant à moi, je délaisserai les femmes et je ne me marierai jamais. " Alors, le Prophète (paix et salut sur lui) est venu à eux et leur a dit : " Est-ce vous qui avez dit ceci et cela ? Par Allah ! Certes, parmi vous, je suis celui qui craint le plus Allah et est le plus pieux d'entre vous et pourtant je jeûne et je romps, je prie et je dors, et je me marie avec des femmes. Par conséquent, quiconque se détourne de ma Tradition ne fait pas partie de moi. " [[217]](#footnote-217)

91- Rapporté par Al Bukhârî, Livre du mariage (9/104) (n°5063).

Rapporté par Muslim, Livre du mariage (2/1020) (n°401).

" Ar-Raht " : petit groupe de trois à dix personnes.

Sa parole : " Certes, parmi vous, je suis celui qui craint le plus Allah " [[218]](#footnote-218)

Dans : "Al Fath " (9/105), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Ici, il y a une indication sur la manière dont ils ont fondé leur affaire, à savoir que celui qui a été pardonné n'a pas besoin de plus dans l'adoration à la différence de quiconque autre en dehors de lui. Alors, il leur a appris qu'en dépit de son exagération dans la dureté de l'adoration, il était celui qui craignait le plus Allah et était le plus pieux que ceux qui se montraient durs. Et ceci était comme cela car celui qui est dur n'est pas à l'abri de la lassitude à la différence de celui qui est modéré qui a plus la possibilité de rester régulier. Et la meilleure œuvre est celle dont la personne fait preuve de régularité.

Sa parole : " Par conséquent, quiconque se détourne de ma Tradition ne fait pas partie de moi. " Le sens voulu par le terme : " Tradition " est la voie [à suivre] et non pas son opposé : l'obligation.

Le fait de se détourner d'une chose signifie s'en écarter vers une autre. Le sens voulu de cette expression est : Quiconque délaisse ma voie et prend une voie autre que la mienne, alors il n'est pas de moi. Il a cligné en cela vers la voie du monachisme ; en effet, ce sont eux qui ont innové l'âpreté comme Allah - Élevé soit-Il - les a décrits et Il les a blâmés pour ne pas avoir respecté ce quoi ils s'étaient attachés.

La voie du Prophète (paix et salut sur lui) est le pur monothéisme bienveillant : il rompait pour se renforcer encore plus dans le jeûne ; il dormait pour se renforcer encore plus dans l'accomplissement des adorations ; et il se mariait pour briser le désir, rester chaste et multiplier la progéniture.

Sa parole : " alors, il n'est pas de moi " : si le fait de se détourner est une forme d'interprétation, alors personne est excusée auquel la signification de l'expression : " alors, il n'est pas de moi " désigne : selon ma voie. Et cela n'implique pas que cette personne sorte de la religion même si le détournement et l'extrémisme conduisent à une croyance vraisemblable selon laquelle elle a œuvré. Ainsi, l'expression : " alors, il n'est pas de moi " désigne : " il n'est pas de ma religion car croire cela est un type de mécréance.

## L'invocation du Messager (paix et salut sur lui) en faveur des étrangers.

92- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" L'islam a commencé étranger et il retournera étranger comme il a commencé, alors bienheureux (littéralement : " Tûbâ ") les étrangers. " [[219]](#footnote-219).

Rapporté par Muslim.

92- Rapporté par Muslim, Livre de la foi (1/130) (n°145).

" Tûbâ " est le schème verbal : " Fa'lâ " du terme : bon (" At-Tayyib "). Les savants ont divergé sur la signification de ce terme.

Ibn 'Abbâs a dit : " Sa signification désigne la joie, la réjouissance des yeux, etc. " 'Ikrimah a dit : " Quel bienfait dans lequel ces gens baignent. "

An-Nawawî a dit : " Le cadi 'Iyyâd a dit : " Le sens apparent du hadith est la généralité, à savoir que l'islam a commencé au sein de quelques personnes et en petit nombre, ensuite il s'est propagé et est devenu manifeste, puis il retrouvera de la diminution et un trou jusqu'à rester au sein de quelques personnes et redevenir peu comme il a commencé. "

## L'annulation de la foi [complète] jusqu'à ce que la passion de la personne suive ce qui a été apporté par le Messager d'Allah (paix et salut sur lui).

93- D'après 'AbdaLlah Ibn 'Amrû (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Aucun d’entre vous ne croira [véritablement] tant que sa passion ne suivra pas ce que j’ai apporté. "

Rapporté par Al Baghawî dans : " Charh As-Sunnah ", et An-Nawawî l'a authentifié.

93- Rapporté par Al Baghawî dans : " Charh As-Sunnah " (1/212) (n°104) ; Ibn Abî 'Âsim dans : " As-Sunnah " (15) ; Al Khatîb [Al Baghdâdî] dans : " Târîkh Baghdâd " (4/369) par la voie de Hichâm Ibn Hassân, d'après Muhammad Ibn Sirîn, d'après 'Atiyah Ibn Aws, d'après AbdaLlah Ibn 'Amrû Al 'Âs.

Dans : " Michkâh Al Masâbîh " (1/59), Al Khatîb At-Tabrîzi a dit : " Dans ses quarante hadiths, An-Nawawî a dit : " Authentique. Nous avons rapporté ce hadith dans le livre : " Al Hujjah " avec une chaîne authentique. "

Et l'imam Ibn Rajab Al Hanbalî a déclaré faible ce hadith dans : " Jâmi' Al 'Ulûm Wal Hikam " (2/393) en raison de plusieurs motifs de défectuosité [du hadith].

## La description de la faction (littéralement : la voie) qui sera délivrée de l'Enfer.

94- Toujours d'après 'AbdaLlah Ibn 'Amrû (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Il arrivera à ma communauté ce qui est arrivé aux fils d'Israël et cela de la même manière de sorte que si l'un d'entre eux faisait l'adultère avec sa mère de manière publique, il y aurait quelqu'un parmi ma communauté qui ferait la même chose. Et certes, les fils d'Israël se sont séparés en soixante-douze factions ; quant à ma communauté, elle se séparera en soixante-treize factions, toutes iront en Enfer excepté une seule. "

Ils [c'est-à-dire : Les Compagnons] demandèrent : " Laquelle est-ce, ô Messager d'Allah ? "

Il répondit : " Celle sur quoi je suis ainsi que mes Compagnons. "

Rapporté par At-Tirmidhî.

94- Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la foi (5/26) (n°2641) ; Al Âjurrîyy dans : " Ach-Charî'ah " (p : 15-16) ; Al Marûzî dans : " As-Sunnah " (18) ; Al-Lalâkâ'î dans : " Charh Usûl I'tiqâd Ahl As-Sunnah Wal Jamâ'ah " (1/99) (n°145-146), par la voie d'Abd ar-Rahman Ibn Ziyâd Al Ifrîqî, d'après 'AbdaLlah Ibn Yazîd, d'après 'AbdaLlah Ibn 'Amrû Ibn Al 'Âs.

Et dans sa chaîne, il y a 'Abd ar-Rahman Al Ifrîqî qui est faible.

[Toutefois] ce hadith possède des supports. Voir le livre [intitulé] : " Dara' Al Irtiyâb 'An Hadîth Mâ Anâ 'Alayhi Wal As'hâb " du frère Salîm Al Hilâlî.

Dans : " Fayd Al Qadîr " (5/347), Al Munâwî a dit :

L'imam Ibn Taymiyyah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

" Cette séparation [en diverses factions] est bien connue d'après le Prophète élu (paix et salut sur lui) à partir du hadith [rapporté] d'un groupe de personnes [qui rapporte eux-mêmes] d'après un groupe de Compagnons.

At-Tîbî a dit : " A la base, le terme : " Al Millah " signifie la religion. C'est ce qu'Allah a légiféré pour Ses serviteurs afin qu'ils parviennent à travers elle au voisinage d'Allah. On emploie ce terme pour signifier l'ensemble des législations sans en spécifier une. Ensuite, ce terme s'est étendu et on l'a employé pour désigner les fausses religions. C'est pourquoi il a été dit : " Toute la mécréance constitue une seule religion. " La signification est qu'ils se sépareront en secte chacun vouant un culte précis qui sera différent du culte que vouera chaque autre secte. Ainsi, l'appellation de leur voie comme étant une religion est une métaphore.

" Elles iront toutes en Enfer " : C'est-à-dire : elles s'exposent à ce qui les fait entrer en Enfer du fait d'actes vils.

" Excepté une seule faction " : C'est-à-dire : Les gens de cette unique faction.

" Celle sur quoi je suis ainsi que mes Compagnons. " [[220]](#footnote-220) : parmi les vraies croyances et les voies droites. Ainsi, la personne délivrée est celle qui s'attache à leur guidée, suit leurs traces, imite leur cheminement dans les fondements et les ramifications.

Ibn Taymiyyah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " Le Prophète (paix et salut sur lui) a informé de la séparation de sa communauté en soixante-treize sectes et il ne fait aucun doute que ce sont ceux qui sont dans le verset suivant : {Et vous avez discuté à tort et à travers comme ils ont discuté à tort et à travers.} [[221]](#footnote-221). Ensuite, cette différence dont il a informé peut uniquement concerner la religion ; ou cela peut concerner la religion et le bas monde ; ou, on peut aussi l'interpréter comme ce bas monde auquel cas cela peut uniquement concerner ce bas monde. " Fin de citation.

## Le péché de quiconque appelle à un égarement.

95- Chez Muslim, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) qui a dit :

" Quiconque appelle à une guidée aura la même récompense que quiconque le suit, sans que cela ne diminue quoi que ce soit de leurs récompenses ; et quiconque appelle à un égarement portera le même péché que quiconque le suit, sans que cela ne diminue quoi que ce soit de leurs péchés ! " [[222]](#footnote-222)

95- Rapporté par Muslim, Livre de la science (4/2060) (n°2674).

## Quiconque indique un bien, a la même récompense que celui qui l’accomplit.

96- D'après Abû Mas'ûd Al Ansârî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Un homme est venu au Prophète (paix et salut sur lui) et a dit : " Je suis dans l'impossibilité, procure-moi donc une monture. " Il répondit : " Je n'en ai pas. " Alors, un homme a dit : " Ô Messager d'Allah ! Je peux lui indiquer quelqu'un qui lui en procurera une. " Alors, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Quiconque guide vers un bien, alors il a la même récompense que son auteur. " [[223]](#footnote-223)

96- Rapporté par Muslim, Livre de l'émirat (3/1506) (n°1893).

Rapporté par Al Bukhârî dans : " Al Adab Al Mufrad " (242) ; At-Tayâlissî (85) (n°611). " Je suis dans l'impossibilité " : c'est-à-dire : mon chemin s'est arrêté en raison de l'épuisement de ma monture ou de la perte de ma bête.

## La récompense de quiconque revivifie les traditions du Messager élu - Al Mustafâ - (paix et salut sur lui).

97- D'après 'Amrû Ibn 'Awf (qu'Allah l'agrée), remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Quiconque revivifie une de mes traditions qui est morte après moi, alors il aura comme récompense la même récompense que celui qui l'aura accomplie parmi les hommes, sans diminuer en quoi que ce soit les récompenses des gens ; et quiconque commet une innovation qu'Allah et Son Messager n'agréent pas, alors il aura le même péché que celui qui l'aura commise parmi les hommes, sans diminuer en quoique ce soit les péchés des gens. " [[224]](#footnote-224)

At-Tirmidhî l'a rapporté et l'a déclaré bon. Ibn Mâjah l'a aussi rapporté et cette expression est de lui.

97- Rapporté par At-Tirmidhî, La science (5/44) (n°2677) ; Ibn Mâjah, L'introduction (1/76) (n°210). Tous deux par la voie de Kathîr Ibn 'AbdiLlah Ibn 'Amrû Ibn Al 'Âs, d'après son père, d'après son grand-père.

At-Tirmidhî a dit : " Hadith bon. "

Je dis : " Il y a Kathîr Ibn 'AbdiLLah qui est très faible. "

## Les causes des troubles.

98- D'après Ibn Masʽûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Comment serez-vous lorsque le trouble vous enveloppera dans lequel le jeune grandira, la personne âgée vieillira, les gens œuvreront sur une tradition établie et lorsqu'on en changera quoique ce soit, on dira : " Une tradition a été délaissée. " On demanda : " Ô Abû 'Abd Ar-Rahman ! Quand cela se passera-t-il ? " Il a répondu : " Lorsque vos lecteurs [du Coran] seront nombreux, vos jurisconsultes seront peu, vos biens seront abondants, vos personnes dignes de confiance (et loyales) seront peu, ce bas monde sera recherché à travers des œuvres de l'au-delà et on apprendra [la science] pour autre que la religion. " [[225]](#footnote-225)

Rapporté par Ad-Dârimî.

98- Rapporté par Ad-Dârimî, L'introduction (1/58) (n°191) : Abû Ya'lâ nous a informé, Al A'mach nous a raconté d'après Chu'bah, d'après Chaqîq qui a dit : 'AbdaLlah a dit :

Rapporté par Ad-Dârimî, L'introduction (1/58) (n°191) : 'Amrû Ibn 'Awn nous a raconté, d'après Khâlid Ibn 'AbdiLlah, d'après Yazîd Ibn Abî Ziyâd, d'après Ibrâhîm, d'après Alqamah, d'après 'AbdaLlah Ibn Mas'ûd.

Rapporté par Al Bayhaqî dans : " Al Madkhal " (1/64).

## Quiconque détruit l'islam.

99- D'après Ziyâd Ibn Hudayr (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " 'Umar (qu'Allah l'agrée) m'a dit : " Est-ce que tu connais ce qui détruit l'islam ? " J'ai répondu : " Non. " Il a dit : " [Ce qui détruit l'islam est] Le faux pas du savant, la polémique de l'hypocrite vis-à-vis du Livre et le jugement des imams égareurs. " [[226]](#footnote-226)

Rapporté aussi par Ad-Dârimî.

99- Rapporté par Ad-Dârimî, L'introduction (1/63) (n°220) : Muhammad Ibn 'Uyaynah nous a informé, de 'Alî - qui Ibn Mas'har -, d'après Abû Is'hâq, d'après Ach-Cha'bî, d'après Ziyâd Ibn Hudayr.

## L'obligation d'imiter les pieux prédécesseurs (qu'Allah les agrée tous).

100- D'après Hudhayfah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Toute [acte d'] adoration que les Compagnons du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) n'ont pas accompli, alors ne les accomplissez pas ! En effet, le premier n'a laissé aucune marge au dernier. Par conséquent, ô lecteurs [du Coran], craignez Allah et prenez la voie de ceux qui étaient avant vous. "

Rapporté par Abû Dâwud.

100- Rapporté par Al Bukhârî, L'attachement au Livre et à la Tradition (13/250) (n°7282), d'après Hudhayfah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Ô lecteurs [du Coran] ! Soyez droits ! En effet, vous vous êtes surpassés de loin. Mais si vous prenez à droite ou à gauche, alors vous vous égarerez loin. "

101- D'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Quiconque souhaite être sur notre tradition, alors qu'il suive la tradition de quiconque est mort. En effet, la personne vivante n'est pas à l'abri des troubles. Voici les Compagnons de Muhammad (paix et salut sur lui) ! Ils étaient les meilleurs de cette communauté, ayant les cœurs les plus bons, la science la plus profonde et ils se sont le moins surchargés. Allah les a choisis pour accompagner Son Prophète (paix et salut sur lui) et établir Sa religion. Connaissez donc leur mérite, suivez-les sur leurs traces et accrochez-vous à ce que vous pouvez de leurs caractères et leur biographie car ils étaient assurément sur la droite guidée. "

Rapporté par Razîn.

101- Rapporté par Razîn comme dans : " Michkah Al Masâbîh " (1/67) (n°193).

Dans son annotation, Cheikh Nâsir [Al Albânî] a dit : " Interrompu. " Rapporté par Ibn 'Abd Al Barr dans : " Jâmi' Bayân Al 'Ilm Wa Fadlih " (2/97) par la voie de Qatâdah.

## L'interdiction de la polémique sur le Coran.

102- D'après 'Amrû Ibn Chu'ayb, d'après son père, d'après son grand-père qui a dit : " Le Prophète (paix et salut sur lui) a entendu des gens qui se disputaient à propos du Coran, alors il a dit : " Certes, ceux qui vous ont précédés ont été détruits à cause de cela : ils " ont frappé " les versets du Livre d'Allah les uns les autres alors que ce Livre a été descendu pour que ses versets soient déclarés véridiques les uns les autres. Par conséquent, ne les déclarez pas mensongers les uns les autres ! Ce que vous en connaissez, alors dites-le et ce que vous en ignorez, alors laissez-le à son Connaisseur. " [[227]](#footnote-227)

Rapporté par Ahmad et Ibn Mâjah.

102- Bon. Rapporté par Ahmad (2/185) : 'Abd ar-Razzâq nous a raconté, Mu'ammar nous a raconté, d'après Az-Zuhrî, d'après 'Amrû. Et l'expression [du hadith] est de lui.

Rapporté par Ibn Mâjah, L'introduction (1/33) (n°85) par la voie de Dâwud Ibn Abî Hind, d'après 'Amrû Ibn Chu'ayb, d'après son père, d'après son grand-père, selon sa signification.

# Chapitre : L'incitation à la recherche de la science et la manière de la rechercher.

## L'interdiction de l'imitation.

103- Dans les deux recueils authentiques (" As-Sahîhayn "), il y a un hadith concernant l'épreuve de la tombe dans lequel celui qui aura été gratifié dira : " Il est venu à nous avec les preuves évidentes et la guidée, alors nous avons cru, répondu et suivi [son appel]. " Et à l'inverse, le châtié dira : " J'ai entendu les gens dire quelque chose alors je l'ai dit à mon tour. " [[228]](#footnote-228)

103- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la science (1/182) (n°86), Livre de l'ablution mineure (1/288) (n°184) ; et aussi cité dans maints endroits de son recueil authentique. Et [rapporté par] Muslim, Livre de l'éclipse (2/624) (n°905) par la voie de Hichâm Ibn 'Urwah, d'après Fâtimah Bint Al Mundhir, d'après Asmâ' Bint Abî Bakr.

Al Baghawî (1/289) a dit :

Les sciences religieuses sont de deux types : la science des fondements et la science des ramifications. Quant à la première, cela concerne : la connaissance d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de Son caractère unique et de Ses attributs ainsi que la proclamation véridique des messagers. Ainsi, toute personne responsable doit avoir connaissance de cela et il ne lui appartient pas de s'en détourner dès l'apparition d'un de ses signes et la clarification d'un de ses indices. Allah, Élevé soit-Il, a dit : {Sache donc qu’il n’y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et implore le pardon de ton péché.} [[229]](#footnote-229) [Muhammad : 19] Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Nous leur montrerons Nos signes dans l’Univers et en eux-mêmes, jusqu’à ce qu’il leur devienne évident que ceci [c'est-à-dire : le Coran] est la vérité.} [[230]](#footnote-230) [Les versets détaillés : 53]

Quant à la science des ramifications, celle des sujets annexes, alors c'est la science de la jurisprudence (Al Fiqh) et la connaissance des jugements religieux. Ceci se divise en obligation individuelle et obligation collective. En ce qui concerne l'obligation individuelle, c'est comme la science de la purification, la prière, le jeûne, etc. Il incombe à toute personne responsable de connaître cela. Le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : " La recherche de la science est une obligation [qui incombe] pour tout musulman. " [[231]](#footnote-231) Il en est de même de toute adoration que la législation a rendue obligatoire pour tout individu ; celui-ci doit avoir connaissance de sa science, comme la science de l'aumône légale s'il possède de l'argent, des biens, etc. ou la science du pèlerinage si celui-ci lui incombe.

En ce qui concerne l'obligation collective, alors c'est le fait qu'une personne apprenne ce qui lui permet d'atteindre le rang de l'effort (Al Ijtihâd) et le degré du verdict religieux (Al Futyâ). Dès lors où les habitants d'une terre s'abstiennent d'apprendre ce qui leur incombe, alors ils ont tous désobéi ; mais si l'un d'entre eux se charge d'apprendre, alors l'obligation n'incombe plus sur les autres ; ils doivent alors l'imiter dans ce en quoi il les aide concernant les évènements [qu'ils traversent]. Allah, Élevé soit-Il, a dit : {Demandez donc aux gens du rappel, si vous ne savez pas.} [[232]](#footnote-232) [Les abeilles : 43].

## Le mérite des savants sur le reste des hommes :

104- Dans les deux recueils authentiques, on trouve le hadith de Mu'awiyah (qu'Allah l'agrée) dans lequel le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) :

" Quiconque Allah lui veut un bien, Il lui fait [apprendre et] comprendre la Religion. " [[233]](#footnote-233)

104- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la science (1/164) (n°71), L'obligation des cinq [prières] (6/217) (n°3116), L'attachement au Livre et à la Tradition (13/263) (n°7312) ; Muslim, Livre de l'aumône légale (2/719) (n°1037).

Dans : "Al Fath " (1/164), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Dans ce hadith, il y a l'attestation du bien pour quiconque [apprend et] comprend la religion d'Allah et cela ne concerne pas uniquement son acquisition. Plutôt, cela concerne quiconque Allah lui en a ouvert les portes. Et quiconque Allah lui en ouvre les portes, alors son genre ne cessera d'être présent jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah. Et Al Bukhârî a été catégorique sur le sens voulu des gens qui sont concernés par cela : ce sont les gens de science des dires et propos (" Ahl Al 'Ilm Bil Âthar ").

L'imam Ahmad Ibn Hanbal a dit : " Si ces gens [c'est-à-dire : les gens du rappel] ne sont pas les gens du Hadith, alors je ne sais pas qui sont-ils ! "

Le cadi 'Iyyâd a dit : " Ahmad signifiait par-là les gens de la Tradition et quiconque était sur la croyance de l'école des gens du Hadith. "

An-Nawawî a dit : " On peut supposer que ce groupe est une faction parmi les divers croyants parmi quiconque accomplit l'ordre d'Allah, Élevé soit-Il, que la personne soit : un combattant, un jurisconsulte, un savant du Hadith, un ascète, quelqu'un qui ordonne le convenable, et autre parmi les types de bien. Et cela n'implique pas qu'ils se rassemblent en un seul lieu ; plutôt, il est permis [de penser] qu'ils soient séparés. "

Al Hâfiz a dit : " Ce qui est compris du hadith est que quiconque ne comprend pas la religion - c'est-à-dire : l'apprentissage des règles de l'islam et ce qui permet d'y parvenir par le biais des sujets annexes - alors une telle personne a été privée du bien car quiconque ne connaît pas l'affaire de son Seigneur n'est pas un jurisconsulte connaisseur ni un étudiant en jurisprudence. Ainsi donc, il est légitime de le décrire comme quelqu'un pour qui le bien n'a pas été voulu. Et dans cela, il y a une explication manifeste du mérite des savants sur le reste des gens mais aussi du mérite de l'apprentissage et la compréhension de la religion sur le reste des sciences. "

105- Dans les deux recueils authentiques, d'après Abû Mûsâ [Al Ach'arî] (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" L’exemple de la guidée et de la science avec lesquelles Allah m’a envoyé est semblable à une abondante pluie qui tombe sur la terre : une partie de cette terre qui était bonne a absorbé l’eau et fait pousser l’herbe et de nombreux végétaux ; une autre partie était aride, elle a retenu l’eau et Allah en a fait profiter les gens qui en burent, en abreuvèrent leur bétail et s’en servirent pour cultiver ; enfin, la pluie atteignit une dernière partie de cette terre mais celle-ci était stérile. Elle n'a pas retenu l'eau ni fait pousser l'herbe. Voici donc, d’une part, l’exemple de quiconque s’est instruit dans la religion d’Allah et dont Allah lui a fait bénéficier ce avec quoi Il m’a envoyé : il a appris et enseigné ; et d’autre part, l'exemple de quiconque n’y accorde pas la moindre attention et n’accepte pas la guidée d’Allah avec laquelle j’ai été envoyé. " [[234]](#footnote-234).

105- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la science (1/175) (n°79) ; Muslim, Livre des mérites (4/1787) (n°2282).

Al Baghawî (qu’Allah lui fasse miséricorde) a dit :

" Une partie d'elle s'amoncelle " : L'amoncellement désigne l'eau qui s'accumule dans les montagnes et les roches.

" Une partie d'elle aride " [[235]](#footnote-235) Aride désigne la terre qui est solide, celle qui retient l'eau et ainsi donc le tarissement ne s'accélère pas. Al Asma'î a dit : " La terre aride est celle qui ne fait pas pousser l'herbe ; elle est donc manifestement stérile et elle n'est pas recouverte par les végétaux. "

Le Prophète (paix et salut sur lui) a comparé le savant à l'exemple de la pluie et il a comparé les cœurs des gens à l'exemple de la terre dans sa réception de l'eau. Il a donc comparé quiconque porte la science, le hadith, etc. et comprend [bien] la religion à une bonne terre qui est touchée par la pluie et qui fait pousser [sa végétation] et ainsi les hommes en tirent bénéfice. [Ensuite] Il a comparé quiconque porte la science mais ne comprend pas la religion à une terre aride sur laquelle rien ne pousse mais qui retient [quand même] l'eau et ainsi les hommes la prennent et en tirent bénéfice. [Enfin] Il a comparé quiconque ne porte pas la science ni ne comprend la religion à une terre stérile sur laquelle [non seulement] rien ne pousse mais en plus elle ne retient pas l'eau. Ainsi, une telle personne ne contient aucun bien.

An-Nawawî (48 - 1547) a dit :

" Les significations du hadith et son objectif sont la représentation de la guidée avec laquelle le Prophète (paix et salut sur lui) est venu à l'image d'une pluie [abondante]. Concernant sa signification : Tout comme il y a trois types de terre, il y a aussi trois types de personnes :

Le premier type de terre : La pluie est bénéfique car elle la revivifie après qu'elle a été morte ; l'herbe pousse et tout le monde en bénéficie : les hommes, les bestiaux, les cultures, et autres. Il en est de même du premier type de personnes à qui parviennent la guidée et la science. Ce type de personne l'apprend et la retient, son cœur revit, il la met en pratique et il l'enseigne à autrui. Ainsi donc, la personne en tire bénéfice et en fait bénéficier à sa suite.

Le second type de terre : Celle qui n'accepte pas et n'en tire pas bénéfice pour elle-même, mais il y a un autre bénéfice qui est le fait de retenir l'eau pour autrui de sorte que les gens et les bestiaux en tirent bénéfice. Il en est de même du second type de personnes : ils ont des cœurs qui retiennent mais ils ne possèdent pas de compréhension perspicace ni d'enracinement dans la raison grâce auxquelles ils pourraient déduire des significations et des jugements. Ils ne possèdent pas aussi cette capacité d'effort dans l'obéissance et la mise en pratique. Ainsi, ils apprennent et retiennent jusqu'à ce que vienne un étudiant dans le besoin, assoiffé de ce qu'ils possèdent comme science bénéfique et de bénéfices, et là il prend d'eux de sorte qu'il tire bénéfice de ces gens et ceux-ci tirent à leur tour bénéfice de ce qu'il leur transmet.

Le troisième type de terre : Celle qui est stérile et ne fait pas pousser ou ce qui y ressemble. Celle-ci ne tire pas bénéfice de l'eau ni elle ne la retient afin d'en tirer bénéfice ou d'en faire profiter autrui. Il en est de même du troisième type de personnes : ils ne possèdent pas de cœurs qui apprennent et retiennent ni de compréhension qui réceptionnent. Ainsi, lorsqu'ils entendent la science, ils n'en tirent pas bénéfice ni ils ne la retiennent afin d'en faire bénéficier d'autres personnes.

106- Et chez Al Bukhârî et Muslim, d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) d'une manière remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Et lorsque vous voyez ceux qui suivent ce qui est ambigu dans le Coran, alors voilà ceux qu'Allah a nommé. Par conséquent, soyez avertis d'eux ! " [[236]](#footnote-236)

106- Voir précédemment : n°79.

Bénéfice : Dans : " Muchkil Al Âthar " (3/210), après avoir rapporté la version de ce hadith et cité la parole d'Allah - Glorifié soit-Il - : {Mais ceux qui sont enracinés dans la science disent : " Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur ! "} [[237]](#footnote-237), l'imam Abû Ja'far At-Tahâwî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " C'est ainsi que les gens de la vérité sont en ce qui concerne les versets ambigus du Coran ; ils les font revenir à leur Connaisseur - c'est-à-dire : Allah, Exalté et Magnifié soit-Il - ensuite, ils recherchent leur interprétation à partir des versets clairs, ceux qui constituent la mère du Livre. S'ils les y trouvent, alors ils œuvrent selon eux de la même manière qu'ils œuvrent selon les versets clairs ; et s'ils ne les y trouvent pas, en raison d'un manque dans leurs sciences, alors ils ne dépassent pas la foi nécessaire qu'ils doivent avoir vis-à-vis d'eux en faisant revenir leur réalité à Allah, Élevé soit-Il. Ils n'utilisent pas pour cela les conjectures qu'Allah, Élevé soit-Il, leur a interdit d'utiliser en dehors d'eux. Et si leur utilisation est interdite en dehors d'eux, alors leur utilisation les concernant est aussi interdite. "

## Les disciples du Messager (paix et salut sur lui) sont ceux qui prennent de sa Tradition (" As-Sunnah ").

107- D'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Allah n'a envoyé aucun prophète avant moi dans une communauté sans que ce dernier n'ait eu au sein de sa communauté des apôtres et des compagnons, qui suivirent sa tradition et se conformèrent à son commandement. Puis leur ont succédé des générations qui disaient ce qu'ils ne faisaient pas et faisaient ce qui ne leur avait pas été commandé. Celui qui les combat par sa main est croyant, celui qui les combat par sa langue est croyant et celui qui les combat par son cœur est croyant. Par contre après cela, il ne reste même pas un grain de moutarde de foi. "

Rapporté par Muslim.

107- Rapporté par Muslim, Livre de la foi (1/69) (n°50).

An-Nawawî (2/28) a dit :

Quant aux apôtres mentionnés, il y a eu une divergence en ce qui les concerne. Al Azharî, ainsi que d'autres, a dit : " Ils sont les purs des prophètes et la crème d'entre eux ainsi que tous ceux qui se sont purifiés de tout défaut... "

" Ils se guident à travers sa guidée " : C'est-à-dire : sa voie et sa conduite.

## L'interdiction d'imiter quiconque autre que le Messager (paix et salut sur lui) même si la personne est un prophète.

108- D'après Jâbir (qu'Allah l'agrée), 'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit : " Ô Messager d'Allah ! Certes, nous entendons de la part des juifs des discours qui nous étonnent. Y vois-tu quoique ce soit à ce que nous écrivions certains d'entre eux ? " Alors, Il (paix et salut sur lui) a répondu :

" Est-ce que vous tergiversez comme les juifs et les chrétiens ont tergiversé ! Certes, je suis venu à vous avec une chose claire et pure. Et si Moïse était vivant, il ne pourrait que me suivre. " [[238]](#footnote-238)

Rapporté par Aḥmad.

108- Rapporté par Ahmad (3/387) ; Al Bazzâr comme dans : " Kachf Al Astâr " (1/78) (n°124) par la voie de Hachîm, de Mujâlid, d'après 'Âmir Ach-Cha'bî, d'après Jâbir qu'Umar... Le hadith.

Dans sa chaîne, il y a Mujâlid qui est faible. [...].

En effet, il est rapporté par Al Bazzâr dans " Kachf Al Astâr " (1/78) (n°124) par la voie de Hammâd Ibn Zayd, Khâlid nous a raconté, 'Âmir m'a raconté, Jâbir nous a raconté.

109- D'après Abû Tha'labah Al Khuchanî (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Certes, Allah a imposé des obligations, alors ne les négligez pas. Il a fixé des limites, alors ne les outrepassez pas. Il a interdit des choses, alors ne les transgressez pas. Enfin, Il s’est tu au sujet de certaines choses par miséricorde envers vous, et non par oubli, alors ne vous en enquérez pas ! "

Hadith bon. Rapporté par Ad-Dâr Qutnî ainsi que d'autres.

Rapporté par Ad-Dâr Qutnî, Livre de l'allaitement (4/183) (n°42) par la voie de Ish'âq Al Azraq. Rapporté par Al Hâkim, Les nourritures (4/115) ; Al Bayhaqî, Les sacrifices (10/12) par la voie de 'Alî Ibn Mas'har. Tous les deux d'après Dâwud Ibn Abî Hind, d'après Mak'hûl, d'après Abî Tha'labah Al Khuchanî, remontant au Prophète (paix et salut sur lui). Et sa chaîne est interrompue, car Mak'hûl n'a pas rencontré Abû Tha'labah.

Ce hadith a [aussi] été rapporté de manière " arrêté " (" Mawqûf ").

Rapporté par Al Bayhaqî (10/12) par la voie de Hafs Ibn Ghayyâch, d'après Dâwud Ibn Abî Hind, d'après Mak'hûl, d'après Abû Tha'labah et arrêté à lui.

Dans " Tahdhîb Al Kamâl " (33168), Al Mizî a dit : " Il n'a pas entendu de lui. "

Toutefois, ce hadith a un support selon sa signification avec le hadith d'Abû Ad-Dardâ'. Rapporté par Al Bazzâr dans " Kach Al Astâr " (3/58) (n°2231) ; Al Hâkim (2/375) ; Al Bayhaqî (10/12). Et Al Hâkim a dit : " Authentique. " Et Adh-Dhahabî s'est accordé avec lui.

Al Bazzâr a dit : " Sa chaîne est saine. "

Al Haythamî (7/55) a dit : " Les personnes de sa chaîne sont dignes de confiance. "

## L'interdiction de la divergence et de la division.

110- Dans les deux recueils authentiques, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Ce que je vous ai interdit, alors évitez le ! Et ce que je vous ai ordonné, alors accomplissez-le selon ce que vous pouvez. En effet, ceux qui vous ont précédé ont été détruits en raison de leurs nombreuses questions et leur divergence avec leurs prophètes. " [[239]](#footnote-239)

110- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'attachement (13/251) (n°7288) et rapporté aussi par Muslim, Livre des mérites (4/1830-1831) (n°1337).

Dans : "Al Fath " (13/260), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

" Le sens voulu de cet ordre est le délaissement d'interroger sur une chose qui ne s'est pas produite par crainte que son obligation ou son interdiction descende ; mais aussi de poser de nombreuses questions dans ce qui constitue, majoritairement, de l'obstination ; ou encore, par crainte de l'arrivée d'une réponse concernant une affaire lourde à accomplir et qui pourrait conduire au délaissement de sa mise en pratique et ainsi se produirait une infraction à son égard... Ainsi, ne creusez pas trop à propos de cela car cela peut conduire à la même chose que ce qui est arrivé aux fils d'Israël lorsqu'ils furent ordonnés de sacrifier une vache ; en effet, s'ils avaient sacrifié n'importe quelle vache, alors ils auraient appliqué l'ordre divin mais ils ont fait preuve de dureté, alors on a fait preuve de dureté envers eux. "

Al Hâfiz a dit : " En fait, l'ordre d'éviter ce qui est interdit doit être compris dans sa généralité dès lors où aucune permission ne se présente à la personne qui lui permette de commettre un interdit comme la consommation d'une bête morte pour quiconque se retrouve dans la nécessité. "

" Et ce que je vous ai ordonné, alors accomplissez-le selon ce que vous pouvez. "

An-Nawawî a dit : " Ceci fait partie de sa parole concise et précise et des règles de l'islam. Et de nombreux décrets sont inclus dans cela, comme : la prière pour quiconque est incapable d'accomplir un de ses piliers ou une de ses conditions, alors il fait ce dont il a la capacité ; de même, concernant l'ablution mineure, le fait de se couvrir les parties intimes, etc. parmi des cas dont leur explication serait trop longue [à aborder].

D'autres ont dit : " Quiconque est incapable d'accomplir certaines affaires, alors la personne n'est pas [pour autant] dispensée de faire ce dont elle est capable. " Les jurisconsultes ont exprimé cela dans la règle suivante : " Ce qui est facilité ne dispense pas de ce qui est rendu difficile. " Cela est comme le fait que la personne n'est pas dispensée de ce qui lui est capable d'accomplir comme [autres] piliers de la prière du fait qu'elle n'est pas capable d'en accomplir d'autres.

Al Hâfiz a dit : " En effet, ceux qui vous ont précédé ont été détruits en raison de leurs nombreuses questions... "

Dans " Charh As-Sunnah ", Al Baghawî a dit :

" Les sujets se présentent sous deux optiques : 1- La première d'entre elle est dans l'optique de l'apprentissage de ce qu'on a besoin concernant une affaire de la religion ; ceci est permis, plutôt cela est même ordonné en raison de Sa parole - Élevé soit-Il : {Et demandez aux gens du rappel...} [[240]](#footnote-240)...Le verset. Et c'est sous cet angle-là qu'entrent en ligne de compte les questions des Compagnons à propos des prises de guerre, de la personne sans héritier direct, et autres. 2- La seconde d'entre elle est dans l'optique de l'entêtement et de la surcharge, et c'est le sens voulu dans ce hadith. Et Allah sait mieux.

Ibn Al 'Arabî [Al Mâlikî] a dit : " L'interdiction de poser [trop] de questions à l'époque prophétique était par crainte que ne descende [quoique ce soit comme injonction] qui leur aurait été pénible d'accomplir. Quant à après cette époque, alors ils ont été préservé de cela. Toutefois, il existe de nombreuses transmissions de la part des prédécesseurs sur la désapprobation et la répugnance (" Al Karâhah ") de parler de cas qui ne se sont pas produits. "

## L'invocation du Messager (paix et salut sur lui) en faveur des gens du Hadith.

111- D'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Qu'Allah illumine un serviteur qui a entendu mes propos, les a mémorisés et retenus puis les a transmis tels quels. Il se peut qu'un porteur d'une science ne soit pas un savant et il se peut qu'un porteur d'une science transmette à quelqu'un de plus savant que lui. Trois choses ne se départent jamais du cœur du musulman : la sincérité dans l’œuvre pour Allah ; le conseil sincère pour les musulmans ; et l'attachement au groupe des musulmans. En effet, leur invocation les cerne de toute part (littéralement : de derrière eux). " [[241]](#footnote-241)

Rapporté par Ach-Châfi'î et Al Bayhaqî dans " Al Madkhal ". Et rapporté par Ahmad, Ibn Mâjah et Ad-Dârimî, d'après Zayb Ibn Thâbit (qu'Allah l'agrée).

111- Authentique. Rapporté par Ach-Châfi'î dans son " Musnad " (1514) ; At-Tirmidhî, Livre de la science (5/34) (n°2658) ; Al Humaydî (1/47) (n°88) ; Al Bayhaqî dans " Ad-Dalâ'il " (1/23) ; Al Baghawî dans " Charh As-Sunnah (1/236) (n°112), par la voie d'Abd Al Malik Ibn 'Umayr, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn 'AbdiLlah Ibn Mas'ûd, d'après Ibn Mas'ûd.

Rapporté par At-Tirmidhî (n°2657) ; Ibn Mâjah (n°1/85) (n°232) ; Ahmad (1/437) ; Abû Nu'aïm dans " Al Hilyah (7/331) ; Ibn Hibbân dans son " Sahîh " (1/268) (n°66) ; Al Bayhaqî dans " Ad-Dalâ'il " (6/540), par la voie de Sammâk, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn 'AbdiLlah, d'après son père de manière résumée.

Et At-Tirmidhî a dit : " Bon-authentique. "

Cité par Abû Nu'aïm dans : " Akhbâr Asbahân (2/90) par la voie de Murrah, d'après Ibn Mas'ûd.

112- Rapporté par Ahmad, Abû Dâwud, At-Tirmidhî, d'après Zayd Ibn Thâbit (qu'Allah l'agrée).

112- Authentique. Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la science (4/322) (n°3660) ; At-Tirmidhî, Livre de la science (5/33) (n°2656) ; Ad-Dârimî (1/65) (n°235) ; Ibn Abî 'Âsim dans " As-Sunnah " (1/45) (n°94) ; At-Tahâwî dans " Muckhil Al Âthar " (2/232) ; At-Tabarânî (5/58/1) (n°4890) ; Ibn Hibbân (1/270) (n°67) et (2/454) (n°680). Tous par des voies venant de Chu'bah, d'après 'Amrû Ibn Sulaymân, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn Ibân, d'après son père, d'après Zayd Ibn Thâbit.

C'est l'expression d'Abû Dâwud, At-Tirmidhî et At-Tahâwî de manière résumée.

Rapporté par Ibn Mâjah (1/84) (n°230) ; At-Tabarânî (5/171) (n°2924), par la voie de Yahyâ Ibn 'Abbâd, d'après son père, d'après Zayd Ibn Thâbit.

Et l'expression est de Tabarânî, de manière résumée.

Rapporté par At-Tabarânî (5/172) (n°4925) par la voie de Muhammad Ibn Wahb, d'après son père, d'après Zayd Ibn Thâbit. Et At-Tirmidhî a dit : " Le hadith de Zayd est un hadith bon. "

Al Baghawî (1/236) a dit : " Abû Sulaymân Al Khattâbî a dit : Sa parole :

" Qu'Allah illumine un individu..." [[242]](#footnote-242) Sa signification est : C'est une invocation pour la personne afin qu'elle soit illuminée ; c'est le bienfait et la gaieté. Il a été dit : " Ceci n'est pas le fait d'avoir un beau visage ; en fait, sa signification est d'avoir une belle prestance et de la valeur dans le comportement. Sa signification est : Il se peut qu'un porteur d'une connaissance soit connaisseur mais n'est pas le plus connaisseur. Alors, il apprend et retient ; ensuite, il le transmet à quelqu'un de plus connaisseur que lui qui saura en déduire ce que le porteur de cette science n'avait pas compris ou il le transmettra à quelqu'un qui deviendra alors plus connaisseur que lui. "

Sa parole : " Il n'y a pas de rancœur contre... " [[243]](#footnote-243) La rancœur désigne : le ressentiment et la rancune. Il signifie que la rancune n'entre pas de sorte à faire dissiper la vérité. On rapporte aussi ce terme avec une autre voyellisation auquel cas celui-ci signifie : la trahison.

## " La science réside en trois points et en dehors de cela, ce n'est que du superflu. "

113- D'après 'AbdaLlah Ibn 'Amrû (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" La science réside en trois points : un verset clair ; ou une tradition [bien] établie ; ou une obligation juste. Et en dehors de cela, ce n'est que du superflu. " [[244]](#footnote-244)

Rapporté par Ad-Dârimî et Abû Dâwud.

113- Rapporté par Abû Dâwud, Livre des obligations (3/119) (n°2885) ; Ibn Mâjah (1/21) (n°54) ; Ad-Dâr Qutnî, Livre des obligations (4/67) ; Al Hâkim (1/332) ; Al Bayhaqî (6/208), par la voie d'Abd ar-Rahman Ibn Ziyâd, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn Râfi' At-Tanûkhî, d'après 'AbdaLlah Ibn 'Amrû.

Et dans sa chaîne, il y a 'Abd ar-Rahman Ibn Ziyâd Ibn An'am Al Ifrîqî qui est faible.

" La science réside en trois points " : c'est-à-dire : le fondement des sciences de la religion et des sujets de la législation. " Et en dehors de cela, ce n'est que du superflu " un plus sur lequel il n'y a aucune nécessité.

" Un verset clair " : c'est-à-dire : un verset qui n'est pas abrogé.

" Ou une tradition [bien] établie " : c'est-à-dire : ininterrompue, continue et liée à une œuvre.

" Ou une obligation juste " : c'est l'héritage laissé. Il signifie par-là la justice dans la répartition de sorte que cela soit le quota mentionné dans le Livre et la Tradition. Et ceci a été appelé : " une obligation " du fait de son caractère obligatoire pour celui qui s'efforce (Al Mujtahid).

Et je n'ai pas trouvé ce hadith dans le " Sunan " d'Ad-Dârimî.

## L'interdiction de s'exprimer avec son opinion [personnelle] à propos du Coran.

114- D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui ) a dit :

" Quiconque s'exprime avec son opinion [personnelle] à propos du Coran, qu'il prépare alors son siège en Enfer. " [[245]](#footnote-245)

Rapporté par At-Tirmidhî.

114- Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de l'exégèse (5/183) (n°2950) ; An-Nassâ'î dans " Al Kubrâ ", Les mérites du Coran (5/31) (n°8085) ; Al Baghawî dans " Charh as-Sunnah " (1/258) (n°118-119). Tous par la voie de Sufyân, d'après 'Abd Al A'lâ Ibn 'Âmir, d'après Sa'ïd Ibn Jubayr, d'après Ibn 'Abbâs.

Et At-Tirmidhî a dit : " Bon-authentique. "

Al Baghawî a dit : " Bon. "

115- Et dans une version :

" Quiconque s'exprime sans science à propos du Coran, qu'il prépare alors sa place en Enfer. " [[246]](#footnote-246)

Rapporté par At-Tirmidhî.

115- Rapporté par At-Tirmidhî (5/183) (n°2950) ; An-Nassâ'î dans " Al Kubrâ " (5/30) (n°8084) ; Ahmad (1/233 et 269) ; At-Tabarânî (12/35) (n°12392) ; Al Baghawî dans " Charh As-Sunnah " (1/257) (n°117), par la voie d'Abd Al A'lâ Ibn 'Âmir, d'après Sa'îd Ibn Jubayr, d'après Ibn 'Abbâs.

At-Tirmidhî et Al Baghawî ont dit : " Bon. "

Je dis : " Dans les deux chaînes, il y a 'Abd Al A'lâ Ibn 'Âmir qui est faible. "

At-Tirmidhî a dit : " C'est ainsi que cela a été rapporté par certaines personnes de science parmi les Compagnons du Prophète (paix et salut sur lui), ainsi que d'autres, à savoir : ils se sont montrés durs concernant le fait d'interpréter le Coran sans science. "

## L'intimidation de quiconque prononce un verdict sans science.

116- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Quiconque reçoit un verdict sans science, alors son péché repose sur celui qui a prononcé ce verdict. Et quiconque indique à son frère une affaire dont il sait que la droiture se situe ailleurs, alors il l'a trahi. " [[247]](#footnote-247)

Rapporté par Abû Dâwud.

116- Bon. Rapporté par Al Bukhârî dans " Adab Al Mufrad " (101) (n°259).

117- D'après Mu'âwiyah (qu’Allah l’agrée) qui a dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit les cas [et les sujets singuliers] (" Al Aghlûtât ").

Rapporté par Abû Dâwud et An Nassâ'î.

117- Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la science (3/321) (n°3656) ; Ahmad dans " Al Musnad " (5/435) par la voie de 'Issâ Ibn Yûnus d'après Al Awzâ'î, d'après 'AbduLlah Ibn Sa'd, d'après As-Sanâjî, d'après Mu'âwiyah.

Rapporté par Ahmad (5/435) par la voie de Rûh, Al Awzâ'î Ibn 'AbdiLlah Ibn Sa'd nous a raconté d'après As-Sanâjî, d'après un homme parmi les Compagnons du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) :

'AbdaLlah Ibn Sa'd est inconnu ; les gens du Châm l'ont déclaré faible. Voir : " Tamâm Al Minnah " (p : 45).

Al Awzâ'î a dit : " Al Aghlûtât " désigne les cas, les sujets, etc. qui sont dures et difficiles.

## La recherche de la science est le sentier qui mène au Paradis.

118- D'après Kathîr Ibn Qays qui a dit : " J'étais assis avec Abû Ad-Dardâ dans la mosquée de Damas lorsqu'un homme vint et s'exclama : " Ô Abû Dardâ' ! Je suis venu à toi [en provenance] de Médine, la ville du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) concernant un hadith qui m'est parvenu de ta part comme quoi tu le rapportes du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et je ne suis pas venu à toi pour un quelconque autre besoin. " Alors, il [c'est-à-dire : Abû Dardâ' (qu'Allah l'agrée)] a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

" Quiconque emprunte une voie à la recherche d'un savoir, Allah lui fera emprunter une voie vers le Paradis. Certes, les anges recouvrent de leurs ailes celui qui recherche le savoir en signe de satisfaction pour ce qu'il fait. Ceux qui se trouvent dans les cieux et sur la Terre jusqu'aux poissons dans l'eau implorent le pardon en faveur du savant. Et le mérite du savant sur le dévot est comparable au mérite de la lune par rapport aux autres astres lors d'une nuit de pleine lune. Les savants sont les héritiers des Prophètes. Or, les Prophètes n'ont laissé en héritage ni dinar ni dirham ; en fait, ils n'ont légué que la science. Par conséquent, quiconque s'empare de cet héritage a certes prit une part considérable [du bien]. "

Rapporté par Ahmad, Ad-Dârimî, Abû Dâwud, At-Tirmidhî et Ibn Mâjah.

118- Bon. Rapporté par Abû Dâwud, Livre de la science (3/317) (n°2641) ; Ibn Mâjah, L'introduction (1/181) (n°223) ; Ahmad (5/196) ; Ad-Dârimî (1/83) (n°349) ; At-Tahâwî dans " Muchkil Al Âthar " (1/429) ; Al Baghawî dans " Charh As-Sunnah " (1/275) (n°129) ; Ibn Hibbân (1/289) (n°88), tous par la voie de 'Âsim Ibn Rajâ' Ibn Hayawah, Dâwud Ibn Jamîl m'a raconté, d'après Kathîr Ibn Qays.

Et dans sa chaîne [de rapporteurs], il y a Dâwud Ibn Jamîl qui est faible.

Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la science (5/47) (n°2682) ; Ahmad (5/196) par la voie de Muhammad Ibn Yazîd Al Wâsitî, 'Âsim Ibn Rajâ' nous a raconté, d'après Qays Ibn Kathîr, c'est-à-dire : en faisant tomber Dâwud Ibn Jamîl.

At-Tirmidhî a dit : " Selon moi, cette chaîne n'est pas reliée. "

Rapporté par Abû Dâwud (3/318) (n°2642) par la voie de Muhammad Ibn Al Wazîr Ad-Dimachqî, Al Walîd Ibn Muslim nous a raconté avoir dit : " J'ai rencontré Chabîb Ibn Chaybah qui m'a raconté d'après 'Uthmân Ibn Abî Sawdah, d'après Abû Dardâ' selon sa signification.

Je dis : " Chabîb est inconnu. "

Al Baghawî (1/277) a dit :

Sa parole : " Certes, les anges recouvrent de leurs ailes... " [[248]](#footnote-248) Il a été dit : Sa signification désigne que les anges s'humilient devant l'étudiant de science par honneur et respect envers sa science, comme Sa parole - Glorifié et Élevé soit-Il - : {Et abaisse sur eux deux [c'est-à-dire : la mère et le père] l'aile de l'humilité par miséricorde [envers eux].} [[249]](#footnote-249) [Le voyage nocturne : 24] Et Il, Élevé soit-Il, a dit : {Et abaisse ton aile envers quiconque t’a suivi parmi les croyants.} [[250]](#footnote-250) [Les poètes : 215] C'est-à-dire : Sois humble envers eux.

Concernant la signification de [l'expression] : " recouvrir l'aile " il a [aussi] été dit que cela désignait :

Quant à sa parole : " Ceux qui se trouvent dans les cieux et sur la Terre [...] implorent le pardon en faveur du savant. " [[251]](#footnote-251) Il a été dit : Certes, Allah - Élevé soit-Il - a inspiré aux poissons ainsi qu'aux autres types d'animaux d'implorer le pardon en faveur des savants car ils sont ceux qui expliquent le jugement de ce qui est licite ou illicite [de consommer] pour les gens.

Et le mérite de la science sur l'adoration repose sur le fait que le bénéfice de la science se répercute sur l'ensemble de la création. Il y a aussi la revivification de la religion qui est la suite de la prophétie.

Sa parole : " Quiconque s'empare de cet héritage a certes prit une part considérable [du bien]. " C'est-à-dire : de l'héritage prophétique.

Ibn 'Abbâs a dit : " Étudier la science durant une heure de la nuit est meilleure que de la passer en veille. "

Qatâdah a dit : " Un chapitre de science que la personne mémorise pour se réformer et réformer quiconque viendra après lui est meilleure qu'une adoration individuelle. "

Ibn Wahb a dit : " J'étais assis auprès de Mâlik à l'interroger lorsqu'il me vit réunir mes livres pour m'apprêter à me lever. Alors, il m'a dit : " Où veux-tu aller ? " J'ai répondu : " Je m'empresse pour la prière. " Il répliqua : " La chose dans laquelle tu es n'est pas inférieure vers là où tu souhaites aller, dès lors où l'intention qui y est mise est authentique. " Ou il a dit quelque chose qui ressemble à cela.

Ach-Châfi'î a dit : " La recherche de la science est meilleure que la prière surérogatoire ! " Fin de citation. Voir : " Charh As-Sunnah ", de manière résumée.

## La sagesse est la quête du croyant.

119- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) qui a dit :

" La parole sage est la quête du croyant ; dès lors où il la trouve, alors il en est le plus en droit. " [[252]](#footnote-252)

Rapporté par At-Tirmidhî qui a dit : " Etrange. " Et [aussi] Ibn Mâjah.

119- Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la science (5/49) (n°2687) ; Ibn Mâjah dans [livre de] l'ascétisme (2/1395) (n°4169) par la voie d'AbdaLlah Ibn Namîr, d'après Ibrâhîm Ibn Al Fadl, d'après Sa'ïd Al Maqbarî, d'après Abû Hurayrah.

At-Tirmidhî a dit : " Hadith étrange. Nous ne le connaissons que sous cette optique. Et Ibrâhîm Ibn Al Fadl Al Madanî Al Makhzûmî est déclaré dans faible dans le Hadith en raison de sa mémorisation. "

## Qui est le jurisconsulte (" Al Faqîh ") ?

120 - D'après 'Alî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Certes, le jurisconsulte - le véritable jurisconsulte - est celui qui ne fait pas désespérer les gens de la miséricorde d'Allah, il ne leur accorde pas de facilité dans des désobéissances à Allah, il ne les met pas à l'abri du châtiment d'Allah, et il ne délaisse pas le Coran par détournement à son égard en se tournant vers autre que lui. En effet, il n'y a pas de bien dans une adoration qui ne contient pas de la science ; il n'y a pas de bien dans une science qui ne contient pas de la compréhension ; et il n'y a pas de bien dans une lecture qui ne contient pas de la méditation. " [[253]](#footnote-253)

120- Rapporté par Ad-Dârimî, L'introduction (1/76) (n°304) : Al Hassan Ibn 'Arafah nous a raconté, Ismâ'îl Ibn Ibrâhîm nous a raconté, d'après Layth, d'après Yahyâ Ibn 'Abbâd qui a dit : 'Alî a dit :

121- D'après Al Hassan (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Quiconque la mort le rencontre pendant qu'il recherche la science afin de faire revivre l'islam, alors entre lui et les Prophètes, il n'y a qu'un seul degré [de différence] au Paradis. "

Tous les deux rapportés par Ad-Dârimî.

121- Rapporté par Ad-Dârimî (1/84) (n°360) : Bichr Ibn Thâbit Al Bazzâr nous a informés, Nasr Ibn Al Qâsim nous a raconté, d'après Muhammad Ibn Ismâ'îl, d'après 'Amrû Ibn Kathîr, d'après Al Hassan.

Et sa chaîne est faible ; c'est un hadith " Murssal ".

Nasr Ibn Al Qâsim est inconnu. Et je n'ai pas trouvé la biographie d'Amrû Ibn Kathîr.

Rapporté par At-Tabarânî dans : " Al Awsât ", plus ou moins pareil, par une autre voie et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) comme dans : " Majma' Az-Zawâ'id (1/123). Et Al Haythamî a dit : " Il s'y trouve Muhammad Ibn Al Ja'd qui est délaissé. "

Je dis : " Il y a aussi Al 'Abbâs Ibn Bakkâr qui est un grand menteur. "

# Chapitre : L'enlèvement de la science;

122- D'après Abû Ad-Dardâ' (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Nous étions avec le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) lorsqu'il leva son regard vers le ciel, ensuite il a dit : " Voici les prémices du moment où la science doit être subtilisée aux hommes, jusqu'à ce qu'ils ne pourront plus en acquérir. " [[254]](#footnote-254)

Rapporté par At-Tirmidhî.

122- Authentique. Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la science (5/31) (n°2653) ; Al Hâkim dans [Livre de] la science (1/99), par la voie d'AbdaLlah, d'après Sâlih, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn Jubayr Ibn Nufayr, d'après son père Jubayr Ibn Nufayr, d'après 'Abû Ad-Dardâ'.

At-Tirmidhî a dit : " Hadith bon-étrange. "

Al Hâkim a dit : " Sa chaîne est authentique. "

Ce hadith a un support avec le hadith de 'Awf Ibn Mâlik.

Rapporté par An-Nassâ'î dans " Al Kubrâ " (4/456) (n°5909) ; Al Hâkim (1/99).

Ce hadith a un autre support avec le hadith de 'Ibn Labîd Al Ansârî qui est le suivant :

## La mise en garde de la lecture du Coran sans le mettre en pratique.

123- D'après Ziyâd Ibn Lubayd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Prophète (paix et salut sur lui) mentionna une chose et alors il a dit : "Cela sera au moment des prémices de la disparition de la science. " Alors, j'ai demandé : " Ô Messager d'Allah ! Comment la science disparaîtra-t-elle alors que nous récitons le Coran, nous l'enseignons à nos enfants et nos enfants eux-mêmes l'enseigneront à leurs enfants jusqu'au Jour de la Résurrection ? " Il (paix et salut sur lui) répondit : " Ô Ziyâd ! Que ta mère te perde ! Certes, je te considérais parmi la personne la plus versée de Médine. Ces juifs et ces Chrétiens qui lisent la Torah et l’Évangile ne savent-ils rien de ce que contiennent leurs livres ? " [[255]](#footnote-255)

Rapporté par Ahmad et Ibn Mâjah.

123- Rapporté par Ibn Mâjah, Livre des troubles (1/1344) (n°4048) ; Ahmad (4/160) (n°218), par la voie de Wakî', Al A'mach nous a raconté, d'après Sâlim Ibn Abî Al Ja'd, d'après Ziyâd.

Rapporté par Ahmad (4/219) ; Al Hâkim (1/100), par la voie de Muhammad Ibn Ja'far, Chu'bah nous a raconté, d'après 'Amrû Ibn Murrah : " J'ai entendu Sâlim, d'après Ziyâd.

Dans " Az-Zawâ'id ", Al Bûsayrî a dit : " Sa chaîne est authentique ; les rapporteurs de la chaîne sont des hommes dignes de confiance excepté qu'elle est interrompue. "

Dans : " At-Târîkh As-Saghîr ", Al Bukhârî a dit : " Sâlim Ibn Abî Al Ja'd n'a pas entendu de Ziyâd Ibn Labîd.

Et Adh-Dhahabî l'a suivi en cela dans : " Al Kâchif ".

## La recommandation de la science avant qu'elle ne soit enlevée.

124- D'après Ibn Masʽûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Attachez-vous à la science avant qu'elle soit saisie, et sa saisie correspond à la disparition de ses détenteurs. Attachez-vous à la science car l'un d'entre vous ne sait pas quand on sera dans son besoin ou quand on sera dans le besoin de ce qu'il possède. Vous trouverez des gens qui prétendront qu'ils appellent au Livre d'Allah tandis qu'ils l'auront jeté derrière leurs dos. Attachez-vous à la science et faites attention aux innovations, à l'entêtement et à ne pas aller trop en profondeur. Et attachez-vous à la première affaire ! " [[256]](#footnote-256)

Rapporté par Ad-Dârimî de manière à peu près semblable.

124- Rapporté par Ad-Dârimî, L'introduction (1/50) (n°145) : Sulaymân Ibn Harb et Abû An-Nu'mân nous ont raconté d'après Hammâd Ibn Zayd, d'après Ayûb, d'après Abû Qilâbah qui a dit :

Et les hommes de sa chaîne sont des hommes du " Sahîh ".

125- Et dans les deux recueils authentiques, d'après Ibn 'Amrû et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Certes, Allah n'enlève pas la science en l'ôtant [des cœurs] des serviteurs mais Il l'enlève par la mort des savants jusqu'à ce qu'il ne reste plus un savant, alors les gens prendront pour chefs des ignorants qui seront interrogés. Alors, ils prononceront des verdicts sans science et ainsi ils s'égareront et égareront les gens. " [[257]](#footnote-257)

125- Rapporté par Al Bukhârî, Livre de la science (1/194) (n°100) ; Muslim, Livre de la science (4/2058) (n°2673).

Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'attachement (13/282) (n°7357) ; Muslim (4/2058).

126- Et d'après 'Alî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Une époque est sur le point de venir aux hommes où il ne restera de l'islam que son nom et (il ne restera) du Coran que son illustration ; leurs mosquées seront peuplées mais elles seront des ruines, vidées de la guidée ; leurs savants seront un mal sous le ciel, la dissension sortira de chez eux et elle reviendra à eux. "

Rapporté par Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îmân ".

126- Rapporté par Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îmân ", Chapitre concernant la diffusion de la science (2/311) (n°1908)-1909) ; Ibn 'Abd 'Adî dans : " Al Kâmil " (4/1543) par la voie d'AbdaLlah Ibn Dakîn, d'après Ja'far Ibn Muhammad, d'après son père, d'après son grand-père, d'après 'Alî.

Et sa chaîne est faible. Il s'y trouve deux motifs de défectuosité :

Le premier : la faiblesse d'AbdaLlah Ibn Dakîn.

Le second : L'interruption entre 'Alî Ibn Al Hussayn et 'Alî Ibn Abî Tâlib.

# Chapitre : La dureté vis-à-vis de quiconque recherche la science pour la controverse et la polémique.

## L'interdiction de l'ostentation dans la recherche de la science.

127- D'après Ka'b Ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Quiconque recherche la science pour rivaliser avec les savants, ou polémiquer avec les simples d'esprit, ou pour tourner vers lui les visages des gens, Allah le fera entrer en Enfer. " [[258]](#footnote-258)

Rapporté par At-Tirmidhî.

127- Bon. Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la science (5/32) (n°2654) : Ahmad Ibn Al Miqdâm Al 'Ajlî nous a raconté, Umayyah Ibn Khâlid nous a raconté, Ish'âq Ibn Hayy Ibn Talhah nous a raconté, Ibn Ka'b Ibn Mâlik nous a raconté d'après son père.

At-Tirmidhî a dit : " Ish'âq Ibn Yahyâ Ibn Talhah n'est pas aussi fort auprès d'eux et certains ont parlé sur lui en ce qui concerne sa mémorisation. "

Je dis : " Toutefois, ce hadith possède quatre [autres] supports :

Le premier : Le hadith d'Ibn 'Umar, rapporté par Ibn Mâjah, L'introduction (1/93) (n°253) ainsi que d'autre.

Le second : D'après Jâbir, rapporté par Ibn Mâjah ainsi que d'autre (n°254).

Le troisième : D'après Abû Hurayrah, rapporté par Abû Dâwud (3/323) (n°2664) et Ibn Mâjah (n°252).

Le quatrième : D'après Ibn Mas'ûd, rapporté par Ad-Dârimî (1/86) (n°373). Et ce hadith va être mentionné par l'auteur lors du hadith n°131.

## La polémique est une cause d'égarement.

128- D'après Abû Umâmah (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Pas un peuple ne s'est égaré après avoir été sur une guidée sans qu'il ne soit entré dans la polémique. " [[259]](#footnote-259) Ensuite, il récita la parole d'Allah, Élevé soit-Il : {Et Ils ne te l'ont cité en exemple qu'uniquement par pure polémique. En fait, ce sont des gens polémistes.} [[260]](#footnote-260) [L'ornement : 58]

Rapporté par Ahmad, At-Tirmidhî et Ibn Mâjah.

128- Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de l'exégèse (6/353) (n°3253) ; Ibn Mâjah, L'introduction (1/19) (n°48) ; Ahmad (5/252-256) ; At-Tabarânî (8/333) (n°8067) ; Al Hâkim ( 2/447). Tous par la voie de Hajjâj Ibn Dînâr, d'après Abû Ghâlib, d'après Abû Umâmah.

At-Tirmidhî a dit : " Bon-authentique. "

Al Hâkim a dit : " Authentique. " Et Adh-Dhahabî a été d'accord avec lui.

## Qui est le plus détesté des hommes auprès d'Allah ?

129- D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, le plus détesté des hommes auprès d'Allah est le querelleur invétéré. " [[261]](#footnote-261)

Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

129- Rapporté par Al Bukhârî, Livre des injustices (5/106) (n°2457), L'exégèse (8/188) (n°4523), Les jugements (13/180) (n°7188).

Al-Baghawî a dit :

" Le querelleur " C'est la personne dure dans la polémique ; La querelle désigne la controverse et la polémique ; on dit : un homme polémiste ou une femme polémiste ou des gens polémistes. Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, a dit : {Et que tu avertisses un peuple querelleur.} [[262]](#footnote-262) [Marie : 97] Et il a [aussi] dit : {Plutôt, ce sont des gens polémistes.} [[263]](#footnote-263) [L'ornement : 58] On dit : Je l'ai querellé, je le querelle, etc. lorsque je polémique avec lui et je le domine.

Et dans : " Fath Al Bârî " (13/381) : Le querelleur désigne le menteur. C'est comme s'Il avait voulu désigner que quiconque se dispute beaucoup tombe [aussi] beaucoup dans le mensonge.

Et la cause de la haine d'Allah, Glorifié soit-Il, envers le disputeur est que le grand nombre de disputes entraîne souvent ce pour quoi la personne sera blâmée. En effet, la plupart des disputes sont dans le faux, notamment de la part d'une des deux protagonistes. "

130- D'après Abû Wâ'il, d'après AbdaLlah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Quiconque recherche la science pour quatre choses entrera en Enfer - ou ce qui ressemble à cette parole - : pour rivaliser avec les savants ; ou pour polémiquer avec les simples d'esprit ; ou pour tourner vers lui les visages des gens ; ou pour être conduit auprès des dirigeants. "

Rapporté par Ad-Dârimî.

130- Rapporté par Ad-Dârimî, L'introduction (1/86) (n°373) : Abû 'Ubayd Al Qâsim Ibn Salâm nous a informés, Abû Ismâ'îl - qui est Ibn Ibrâhîm Ibn Sulaymân, le précepteur -, d'après 'Âsim Al Ahwal, d'après quelqu'un qui lui a raconté, d'après Abû Wâ'il, d'après Ibn Mas'ûd.

Dans sa chaîne , il y a quelqu'un d'inconnu.

Et, précédemment, les supports de ce hadith ont déjà été mentionnés dans mon annotation au n°127.

131- Et d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit à des gens qu'il entendit se disputer dans la religion : " Ne savez-vous pas qu'Allah a des serviteurs que la crainte d'Allah a fait taire sans qu'ils soient sourds ni muets. Ils sont les savants, les personnes éloquentes, les affranchis et les gens illustres ; les savants des jours d'Allah à la différence que lorsqu'ils se sont souvenus de la grandeur d'Allah, leurs raisons en ont été étourdies, leurs cœurs ont été brisés et leurs langues ont été coupées jusqu'à ce qu'ils se sont réveillés de cela, alors ils se sont précipités vers Allah par le biais d’œuvres purificatrices. Ils se comptent parmi les négligents tandis qu'ils sont intelligents et forts ; ils se comptent parmi les égarés et les fautifs tandis qu'ils sont les vertueux innocents. N'est-ce pas qu'ils ne recherchent pas pour Lui la quantité, Ils ne Le contentent pas par le peu, ils ne Lui indiquent pas par leurs œuvres de sorte qu'ils n'ont pas rencontré de personnes soucieuses, compatissantes, craintives et apeurées. "

Rapporté par Abû Nuʽaïm.

132- Après avoir entendu des gens qui polémiquaient les uns les autres, Al Hassan a dit : " Voilà des gens qui se sont lassés de l'adoration, leur parler est devenu léger et leur scrupule est minime alors ils se sont mis à parler. "

# Chapitre : Outrepasser dans la parole et délaisser la surcharge et l'extrémisme.

133- D'après Abû Umâmah (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) qui a dit :

" La pudeur et la retenue sont deux branches de la foi tandis que la grossièreté et la prolixité sont deux branches de l'hypocrisie. "

Rapporté par At-Tirmidhî.

133- Authentique. Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la bonté et de la bienfaisance (4/329) (n°2027) ; Ibn Abî Chaybah dans : " Al Îmân " (118) ; Ahmad (5/269) ; Al Hâkim (1/9) ; Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îmân " (6/133) (n°7706), par la voie de Muhammad Ibn Mutarrif, d'après Hassân Ibn 'Atiyah, d'après Abû Umâmah.

At-Tirmidhî a dit : " [Hadith] Bon-étrange. "

" La retenue " signifie : le fait de parler peu.

" La grossièreté " signifie : la perversité dans les paroles.

" La prolixité " signifie : le fait de beaucoup parler.

At-Tirmidhî a dit : " A l'image de ces discoureurs, ceux qui discourent, s'étendent dans leurs propos et parlent avec éloquence pour complimenter les gens dans ce qui ne satisfait pas Allah. "

## Quel est celui qui déteste le Messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) ?

134- D'après Abû Tha'labah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Certes, ceux que j’aime le plus parmi vous et qui seront les plus proches de moi au Jour de la Résurrection, ceux parmi vous qui auront eu les meilleurs caractères. Et ceux que je déteste le plus parmi vous et qui seront les plus éloignés de moi au Jour de la Résurrection, ce sont les bavards, les moqueurs et les personnes prolixes. " [[264]](#footnote-264)

Rapporté par Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îmân ".

134- Rapporté par Ahmad (4/193-194) ; Ibn Abî Chaybah dans : " Al Mussannaf " (8/515) (n°5372) ; Ibn Hibbân (2/231) (n°482) et (12/368) (n°5557) ; At-Tabarânî (22221) (n°588) ; Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah " (3/97) (5/188) ; Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îmân " (4/250) (n°4969) ; Al Baghawî dans : " Charh As-Sunnah " (12/366) (n°3395). Tous par la voie de Dâwud Ibn Abî Hind, d'après Mak'hûl, d'après Abû Tha'labah Al Khuchanî.

Et sa chaîne est interrompue. En effet, Mak'hûl n'a pas entendu de la part d'Abû Tha'labah.

Ce hadith a un support qui est le hadith suivant ainsi que le hadith d'Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui est rapporté par At-Tabarânî dans : " Al Kabîr " (n°10423) ; et le hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui est rapporté par Ahmad (2/369) de manière résumée mais aussi par At-Tabarânî dans : " As-Saghîr " (2/25). Ainsi, ce hadith est authentique avec ces supports.

135- At-Tirmidhî, de manière à peu près semblable, d'après Jâbir (qu'Allah l'agrée).

135- Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de la bonté et la parenté (4/325) (n°2018) ; Al Khatîb [Al Baghdâdî] dans son : " Târîkh Baghdâd " (4/63), par la voie de Hibbân Ibn Hilâl, Mubârak Ibn Fadâlah nous a raconté, d'après Abû 'Abd Rabbih Ibn Sa'ïd, d'après Muhammad Ibn Al Munkadir, d'après Jâbir.

Et At-Tirmidhî a dit : " Bon-authentique. "

Dans " Charh As-Sunnah ", Al Baghawî a dit :

" Le bavard est celui qui parle beaucoup. On dit : " La source du jaillissement lorsqu'il y a beaucoup d'eau qui sort. Il a voulu dire par là ceux qui parlent beaucoup en se surchargeant. "

" La personne prolixe est celle qui est prolixe dans ses paroles et qui les débite par sa bouche, c'est-à-dire : il l'ouvre. Ce mot vient du débit qui est le fait d'être plein. " Fin de citation.

Les moqueurs désignent ceux qui se lâchent dans les paroles sans prendre de précaution ni faire attention. On a dit : Ce qui est signifié par le terme " moqueur " est la personne ironique qui se moque des gens, non seulement d'eux mais aussi à leur détriment.

## Parmi les signes de la venue de l'Heure, la sortie de gens qui mangeront avec leurs langues.

136- D'après Sa'ïd Ibn Abî Waqâs (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" L'heure n'arrivera pas jusqu'à ce que des gens apparaissent qui mangeront avec leurs langues tout comme les vaches mangent avec leurs langues. " [[265]](#footnote-265)

Rapporté par Ahmad, Abû Dâwud et At-Tirmidhî.

136- Rapporté par Ahmad dans : " Al Musnad " (1/184) ; rapporté par la voie d'Al Baghawî dans : " Charh As-Sunnah " (12/367) (n°3397), Churayh Ibn An-Nu'mân nous a raconté, 'Abd Al 'Azîz Ad-Drâwardî nous a raconté, d'après Zayd Ibn Aslam, d'après Sa'd Ibn Abî Waqâs.

Rapporté par Al Bazzâr comme dans : " Kachf Al Astâr " (2/448) (n°2080) par la voie de 'Aïcha Bint Sa'd, d'après son père.

Rapporté par Al Bazzâr (2/448) (n°2081) par la voie d'Abî Hayyân At-Taymî, un homme dont j'ai oublié le nom m'a raconté d'après 'Umar Ibn Sa'd d'après son père.

Dans " Majma' Az-Zawâ'id " (8/116) Al Haythamî a dit : " Rapporté par Ahmad et Al Bazzâr par des voies dans lesquelles se trouve un rapporteur qui n'a pas été nommé et la meilleure d'entre elle est ce qui est rapporté par Ahmad, d'après Zayd Ibn Aslam, d'après Sa'd...

Et les gens de sa chaîne sont tous des personnes du " As-Sahîh " excepté le fait que Zayd Ibn Aslam n'a pas entendu de Sa'd. Et Allah sait mieux.

Et dans : " As-Silsilah As-Sahîhah " (n°420), notre cheikh a mentionné et a dit : " En bref : Le hadith, selon ces voies est bon, si Allah le souhaite, ou authentique. En effet, il a un support avec le hadith d'AbdaLlah Ibn 'Amrû. " Et je n'ai pas trouvé ce hadith dans le " Sunan " d'Abû Dâwud et celui d'At-Tirmidhî. Il se peut qu'il indique le hadith suivant :

137- D'après 'AbdaLlah Ibn Amrû (qu'Allah l'agrée), remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

" Certes, Allah déteste la personne éloquente parmi les hommes, celui qui sort sa langue comme la vache sort la sienne. " [[266]](#footnote-266) Rapporté par At-Tirmidhî et Abû Dâwud.

[137] Rapporté par At-Tirmidhî, Livre de l'éthique (5/129) (n°2853) ; Abû Dâwud, Livre de l'éthique (4/301) (n°5005) ; Ahmad (2/165-187) par la voie de Nâfi' Ibn 'Umar, d'après Bichr Ibn 'Âsim, d'après son père, d'après 'AbdaLlah Ibn 'Amrû.

At-Tirmidhî a dit : " Bon-étrange. " Et dans le chapitre, le hadith est d'après Sa'd.

Et notre cheikh l'a mentionné dans : " As-Silsilah As-Sahîhah " (n°880).

138- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Quiconque apprend l'excellence du verbe (littéralement : la sémantique des mots) pour attirer les cœurs des hommes ou les gens à lui, alors - au Jour de la Résurrection - Allah n'acceptera pas de lui ni œuvre surérogatoire ni œuvre obligatoire. " [[267]](#footnote-267) Rapporté par Abû Dâwud.

138- Rapporté par Abû Dâwud, Livre des invocations (4/302) (n°5006) : Ibn As-Sarh nous a raconté, Ibn Wahb nous a raconté, d'après Wahb, d'après 'AbdaLlah Ibn Al Mussayab, d'après Ad-Dahâk Ibn Churhabîl, d'après Abû Hurayrah.

Et dans sa chaîne, il y a 'AbdaLlah Ibn Al Mussayab dont Al Hâfiz a dit à propos de lui : " Accepté. " C'est-à-dire : dans " Al Mutâba'ah " ; excepté cela, il est considéré comme : " Layyin Al Hadîth.

## La description de la parole du Messager (paix et salut sur lui)

139- D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Les paroles du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) étaient claires, chacun comprenait tout ce qu'il entendait de lui. " Elle a dit : " Il nous racontait un hadith de sorte que si quelqu'un présent souhaitait dénombrer ses mots, il pouvait les recenser. " Elle a dit : " Il ne débitait pas ses propos comme votre débit. " [[268]](#footnote-268)

Rapporté par Abû Dâwud de certains pans [du hadith].

139- Le hadith se compose de trois paragraphes :

Le premier paragraphe : C'est : " Les paroles du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) étaient claires... " Rapporté par Abû Dâwud dans l'éthique (4/261) (n°4839) ; Ahmad (6/138) par la voie d'Az-Zuhrî, d'après Abû Hurayrah, d'après 'Urwah, d'après 'Aïcha qui a dit : " Les paroles du messager d’Allah (paix et salut sur lui) étaient des paroles claires de sorte que tout le monde comprenait ce qu'il entendait de lui. " [[269]](#footnote-269)

Le second paragraphe : Rapporté par Muslim, Livre de l’ascétisme (4/2298) (n°2493).

Le troisième paragraphe : Rapporté par Al Bukhârî, Livre des hauts faits (6/567) (n°3568) ; Muslim, Livre des mérites (4/1940) (n°2493).

140- D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

" Lorsque vous voyez le serviteur à qui a été donné l'ascétisme de ce bas monde et le fait de parler peu, alors rapprochez-vous de lui car il s'exprime avec la sagesse. " [[270]](#footnote-270)

Rapporté par Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îmân ".

140- Rapporté par Al Bayhaqî dans : " Chu'ab Al Îman " (4/254) (n°4985) par la voie de 'Uthmân Ibn Salih, 'AbdaLlah Ibn Luhay'ah m'a raconté, Darâj m'a raconté, d'après 'Abd ar-Rahman Ibn Hujayrah, d'après Abû Hurayrah.

Et dans sa chaîne, il y a 'AbdaLlah Ibn Luhay'ah qui est faible ; quant à Darâh, des paroles ont été dites sur lui.

Rapporté Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah " (7/317) par la voie de de Ahmad Ibn Harmalah, d'après son grand-père Harmalah, d'après Ibn Wahb, Sufyân Ibn 'Uyaynah nous a raconté, un petit homme parmi les habitants d’Égypte qu'on appelle : 'Amrû Ibn Al Hârith m'a raconté, d'après Ibn Hujayrah, d'après Abû Hurayrah.

Et dans sa chaîne [de rapporteurs], il y a Ahmad Ibn Tâhir qui est un grand menteur !

Ce hadith a un support avec le hadith d'Abû Al Khallâd - qui a fréquenté les Compagnons - rapporté par Ibn Mâjah, Livre de l'ascétisme (2/1373) (n°4101) ; Al Bukhârî dans : " At-Târîkh Al Kabîr " (9/27-28) ; Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah " (10/405) ; At-Tabarânî dans : " Al Kabîr " (22392) (n°975).

Et sa chaîne est faible, interrompue ; Abû Farwah n'a pas entendu d'un seul parmi les Compagnons.

Ce hadith a un autre support avec le hadith d'AbdaLlah Ibn Ja'far, rapporté par Abû Ya'lâ dans son : " Musnad " (12/175) (n°6803) ; et dans sa chaîne, il y a 'Umar Ibn Hârûn qui est délaissé.

Notre cheikh l'a mentionné dans : " As-Silsilah Ad-Da'îfah " (n°1923).

141- D'après Buraydah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

" Certes, il y a dans l'éloquence une sorcellerie, dans la science une ignorance, dans la poésie une sagesse et dans le propos une lourdeur. " [[271]](#footnote-271)

141- Rapporté par Abû Dâwud, Livre de l'éthique (4/303) (n°5012) : Muhammad Ibn Yahyâ Ibn Fâris nous a raconté, Sa'ïd ibn Muhammad nous a raconté, Abû Tamîlah nous a raconté, Abû Ja'far - le Grammairien - 'AbdaLlah Ibn Thâbit m'a raconté, Sakhr Ibn 'AbdiLlah Ibn Buraydah m'a raconté, d'après son père, d'après son grand-père.

A la suite du hadith, Abû Dâwud a dit : Sa'sa'ah Ibn Sawhân a dit : Le Prophète d'Allah (paix et salut sur lui) a été véridique. Quant à sa parole : " Certes, il y a dans l'éloquence une sorcellerie. " [[272]](#footnote-272) : La personne est sur la vérité mais sa langue trébuche concernant les arguments contrairement à son détracteur, alors les gens se moquent de son parler et ainsi la vérité disparaît. " Quant à sa parole : " Et certes, il y a dans la science une ignorance... " [[273]](#footnote-273) Le savant se surcharge vis-à-vis de sa science de ce qu'il ne connaît pas et ainsi il ignore cela. Quant à sa parole : " Et certes, il y a dans la poésie une sagesse... " [[274]](#footnote-274) : ce sont ces exhortations et ces paraboles à travers lesquelles on exhorte les gens.

Quant à sa parole : " Et certes, il y a dans le propos une lourdeur... " [[275]](#footnote-275) : C'est le fait que tu présentes tes paroles et ton discours à quelqu'un dont ce n'est pas son affaire ni ne le veut.

Sa chaîne est faible car il y a 'AbdaLlah Ibn Thâbit qui est inconnu ; quant à Sakhr, il est accepté.

Le premier paragraphe du hadith a un support avec le hadith d'AbdaLlah Ibn 'Umar qui est rapporté par Al Bukhârî (10/237) (n°5767).

Quant au paragraphe : " Et certes, il y a dans la poésie une sagesse... " [[276]](#footnote-276) celui-ci est authentique. Rapporté par At-Tirmidhî (n°3756) ; Ibn Mâjah (n°3756) ; Abû Dâwud (n°5011) ; Ahmad (1/269-272) par le hadith d'Ibn 'Abbâs.

Voir : " Sahîh Ibn Hibbân " (13/94) (n°778).

Dans : "Al Fath " (10/237), Al Hâfiz [Ibn Hajar Al Asqalânî] a dit :

Al Khattâbî a dit : L'éloquence, le parler clair (Al Bayân) est de deux types :

Le premier d'entre eux : Ce qui permet l'explication claire du sens voulu par n'importe quelle optique possible.

L'autre type est : Là où l'habileté entre en compte de sorte que l'on capte ceux qui écoutent et on fait pencher leurs cœurs. C'est celui qui ressemble à la sorcellerie s'il fascine le cœur et domine l'égo, jusqu'à modifier une chose de sa réalité et la détourner de sa direction et ainsi - sous une autre présentation - la faire briller aux yeux de celui qui regarde. Lorsque ceci fait tourner vers la vérité, alors on en fait le compliment mais lorsque cela détourne vers le faux, alors on en fait le blâme.

Il a dit : " Ainsi donc, sur cette base, le [second] type qui ressemble à de la sorcellerie est celui qui est blâmé. " Il (paix et salut sur lui) a poursuivi en disant qu'il n'y avait aucune gêne à nommer le second type de la sorcellerie car on désigne par sorcellerie tout ce qui constitue une tentation. Certains ont considéré ce hadith comme étant un compliment ainsi qu'une incitation à bien parler et à embellir les expressions. D'autres ont considéré ce hadith comme étant un blâme à l'encontre de quiconque force le trait dans ses paroles, se surcharge afin de bien parler et détourne les choses de leur côté apparent.

Quant à sa parole : " Et certes, il y a dans le propos une lourdeur " : Dans : " An-Nihâyah " (3/331), Ibn Al Athîr a dit : " C'est le fait que tu présentes ton discours à quelqu'un qui ne le veut pas et dont ce n'est pas son affaire. On dit : " J'ai recherché la bête perdue ; je la recherche ; recherche ; etc. Lorsque tu ne sais pas dans quelle direction tu la recherches. C'est comme si la personne n'avait pas été guidée vers celui qui recherche son propos, alors il le présente à celui qui ne le veut pas. "

142- D'après 'Amrû Ibn Al Âs (qu'Allah l'agrée) qui a dit qu'un jour un homme s'est levé et a beaucoup parlé, alors 'Amrû a dit : " S'il s'était montré économe dans son propos, cela aurait été meilleur pour lui. En effet, j'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire : " Assurément, j'ai considéré - ou : il m'a été ordonné - que je devais être bref dans mon propos ; en effet, la brièveté est un bien. " [[277]](#footnote-277)

Les deux sont rapportés par Abû Dâwud.

Fin du livre. Que la louange revienne à Allah, Seigneur des Mondes, une louange abondante.

142- Rapporté par Abû Dâwu, Livre de l'éthique (4/302) (n°5008) : Sulaymân Ibn 'Abd Al Hamîd Al Bahrânî nous a raconté l'avoir lu à la base à Ismâ'îl Ibn 'Ayyâch - dont son fils Muhammad Ibn Ismâ'îl lui a raconté - : Mon père m'a raconté : Damdam m'a raconté, d'après Churayh Ibn 'Ubayd qui a dit : Abû Zabiyah nous a raconté qu'Amrû Ibn Al 'Âs a dit un jour... Le hadith.

Al Hâfiz a dit à propos d'Abû Zabiyah : " Accepté. " C'est-à-dire : dès lors où il est suivi.

Contenu:

[**Les fondements de la foi.** 1](#_Toc104817291)

[Introduction du correcteur 3](#_Toc104817295)

[Biographie succincte de l'auteur : 7](#_Toc104817297)

[Son nom, sa généalogie, sa naissance, son parcours et sa recherche de la science : 7](#_Toc104817298)

[Sa recherche de la science : 7](#_Toc104817299)

[Ses voyages : 8](#_Toc104817300)

[Le début de la prédication réformatrice de Cheikh : 9](#_Toc104817301)

[La croyance de Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) et quelques aperçus de ses épîtres et ses croyances : 11](#_Toc104817302)

[Concernant ses épîtres et ses croyances, nous disons : 11](#_Toc104817303)

[Les causes et les prétextes qui ont conduit à l'inimitié et à la résistance à l'égard de la prédication réformatrice basée sur celle des prédécesseurs de l'imam Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb. 19](#_Toc104817304)

[L'appellation de la prédication comme étant " Wahhabite " : 23](#_Toc104817305)

[Des mensonges qui sont collées à la prédication du Cheikh et leur réfutation : 24](#_Toc104817306)

[Son décès (qu'Allah lui fasse miséricorde) : 32](#_Toc104817307)

[Chapitre : La connaissance d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il, et la foi en Lui. 33](#_Toc104817308)

[La réfutation du polythéisme : 33](#_Toc104817309)

[Certes, Allah ne dort pas. 39](#_Toc104817310)

[L'affirmation qu'Allah a une Main Droite : 41](#_Toc104817311)

[La science d'Allah, Gloire à Lui : 42](#_Toc104817312)

[L'affirmation de l'ouïe et la vue à Allah : 44](#_Toc104817313)

[Les clés de l'Invisible sont au nombre de cinq et seul Allah les connaît. 51](#_Toc104817314)

[L'affirmation de l'attribut de la joie à Allah: 53](#_Toc104817315)

[L'affirmation de l'attribut de la Main à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il : 55](#_Toc104817316)

[La confirmation de l'attribut de la miséricorde à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il: 55](#_Toc104817317)

[La vasteté de la miséricorde d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il : 57](#_Toc104817318)

[Et Allah a établi la miséricorde en cent parties. 58](#_Toc104817319)

[La promptitude [de l'obtention] des bonnes actions du mécréant [uniquement] en ce bas monde : 60](#_Toc104817320)

[L'affirmation de l'attribut de la satisfaction à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il : 61](#_Toc104817321)

[La grandeur d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il : 62](#_Toc104817322)

[L'interdiction de se permettre de jurer sur Allah 65](#_Toc104817323)

[Le croyant navigue entre l'espoir et la crainte: 66](#_Toc104817324)

[La proximité du Paradis et de l'Enfer de l'homme : 68](#_Toc104817325)

[La miséricorde d'Allah est pour quiconque a de la miséricorde dans son cœur. 69](#_Toc104817326)

[L'interdiction de tuer la chatte. 70](#_Toc104817327)

[L'affirmation de l'attribut de l'étonnement à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il : 72](#_Toc104817328)

[La patience d'Allah, Glorifié et Elevé soit-Il, sur ceux qui Lui attribuent un enfant : 73](#_Toc104817329)

[L'affirmation de l'attribut de l'amour à Allah. 74](#_Toc104817330)

[L'affirmation de la vision d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, le Jour de la Résurrection pour les croyants. 75](#_Toc104817331)

[La vengeance d'Allah contre quiconque s'en prend à un de Ses alliés : 76](#_Toc104817332)

[La descente d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il : 79](#_Toc104817333)

[Caractéristique des divers degrés du Paradis et de la vision d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il. 80](#_Toc104817334)

[Chapitre: La parole d'Allah, Élevé soit-Il: {Lorsqu'ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils demanderont : " Qu'a dit votre Seigneur ? " Ils répondront : " La Vérité, et Il Le Sublime, le Grand.} [94] [Saba' : 23]. 83](#_Toc104817335)

[Le mensonge des devins et de leurs faux-messies : 83](#_Toc104817336)

[Chapitre : La parole d'Allah, Élevé soit-Il: {Et ils (c'est-à-dire : les hommes) n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur. Pourtant, le Jour de la Résurrection, Il ne fera qu’une seule poignée de la Terre tout entière tandis que les cieux seront ployés dans Sa Main Droite. Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de tout ce qu’ils Lui associent !} [99] [les Groupes : 67] 87](#_Toc104817337)

[La poignée d'Allah, Gloire à Lui, de la Terre et son ploiement des cieux avec Sa Main droite. 87](#_Toc104817338)

[Ce qui est le début de cette affaire. 90](#_Toc104817339)

[Chapitre : On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de quiconque. 93](#_Toc104817340)

[La patience d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il, sur la déclaration mensongère du fils d'Adam. 94](#_Toc104817341)

[L'interdiction d'insulter le temps : 96](#_Toc104817342)

[Chapitre : La foi au destin. 99](#_Toc104817343)

[Quand fut la détermination des quantités décrétées de la création ? 99](#_Toc104817344)

[L'obligation d'œuvrer et le fait de ne pas se reposer. 103](#_Toc104817345)

[Allah a pris un pacte sur nous alors que nous étions dans le dos d'Adam (paix sur lui). 106](#_Toc104817346)

[L'écriture de l’œuvre [du serviteur], du terme de vie fixé, de la subsistance, de son état malheureux ou bienheureux pendant que nous sommes dans le ventre de nos mères. 109](#_Toc104817347)

[Et aussi l'entrée de l'ange au moment [de l'étape] de la semence après que celle-ci se fixe dans l'utérus. 113](#_Toc104817348)

[Certes, Allah a créé pour le Paradis des gens qui sont dans les lombes de leurs parents et Il a créé pour l'Enfer des gens qui sont dans les lombes de leurs parents. 114](#_Toc104817349)

[Toute chose est par destin. 116](#_Toc104817350)

[La signification de la parole d'Allah : {Les anges et l'Esprit descendent durant celle-ci.} [147] 117](#_Toc104817351)

[La Tablette Préservée est d'une perle blanche. 118](#_Toc104817352)

[La foi dans le destin permet [de goûter à] la saveur de la foi : 120](#_Toc104817353)

[L'ordre de se soigner et d'entreprendre les causes : 122](#_Toc104817354)

[" Le croyant fort est meilleur et plus aimé auprès d'Allah que le croyant faible. " 123](#_Toc104817355)

[Chapitre : La mention des anges (paix sur eux) et la foi en eux : 124](#_Toc104817356)

[Les anges ont été créés de lumière : 125](#_Toc104817357)

[Et chaque jour 70 000 anges entrent dans la Maison Peuplée (" Al Bayt Al Ma'mûr ") 126](#_Toc104817358)

[La description des porteurs du Trône : 129](#_Toc104817359)

[Les ailes de Gabriel (paix et salut sur lui) : 131](#_Toc104817360)

[La description des vêtements de Gabriel (paix sur lui) : 133](#_Toc104817361)

[Gabriel (paix sur lui) est le meilleur des anges: 135](#_Toc104817362)

[La crainte des anges de l'Enfer : 136](#_Toc104817363)

[Les anges ne descendent que par la permission d'Allah : 137](#_Toc104817364)

[Le responsable de la Corne a porté sa bouche sur la Corne afin de souffler dans la Trompe. 138](#_Toc104817365)

[La description d'Isrâfîl qui est un des porteurs du Trône : 140](#_Toc104817366)

[L'obligation d'être pudique vis-à-vis des anges d'Allah et l'interdiction de se dénuder. 144](#_Toc104817367)

[Le relais des anges auprès de nous, le jour et la nuit. 147](#_Toc104817368)

[Les anges recouvrent les assises de science : 150](#_Toc104817369)

[Les anges posent leurs ailes sur l'étudiant de science : 151](#_Toc104817370)

[Chapitre : La recommandation du Livre d'Allah, Élevé et Exalté soit-Il. 153](#_Toc104817371)

[L'obligation de s'accrocher au Livre d'Allah et à la Tradition du Prophète (paix et salut sur lui) : 153](#_Toc104817372)

[Parmi l'égarement, il y a le délaissement du Livre d'Allah et de la Tradition du Prophète (paix et salut sur lui) : 154](#_Toc104817373)

[Quiconque délaisse le jugement du Livre d'Allah, Allah le brise : 155](#_Toc104817374)

[Le chemin est l'islam. 157](#_Toc104817375)

[La mise en garde de ceux qui suivent ce qui est ambigu dans le Coran. 159](#_Toc104817376)

[La mise en garde du suivi des voies de Satan : 160](#_Toc104817377)

[La mise en garde de quiconque suit autre que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) : 161](#_Toc104817378)

[Chapitre : Les droits du Prophète (paix et salut sur lui). 164](#_Toc104817379)

[L'obligation de combattre quiconque ne croit pas au Messager (paix et salut sur lui) et ce qu'il a apporté. 164](#_Toc104817380)

[Où trouver le délice de la foi ? 167](#_Toc104817381)

[La réfutation de quiconque se contente du Coran au détriment de la Tradition (As-Sunnah). 168](#_Toc104817382)

[Chapitre : Sa vive incitation (paix et salut sur lui) à s'attacher à la Tradition (As-Sunnah) et son exhortation à cela ainsi que le délaissement des innovations, de la division, de la divergence et sa mise en garde vis-à-vis de tout cela. 171](#_Toc104817383)

[La recommandation de la Tradition du Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et la tradition des califes bien-guidés ainsi que la mise en garde contre les innovations. 172](#_Toc104817384)

[La meilleure guidée est celle du Prophète (paix et salut sur lui). 175](#_Toc104817385)

[La désobéissance au Messager (paix et salut sur lui) implique l'entrée en Enfer. 176](#_Toc104817386)

[Quiconque se détourne de la Tradition du Messager (paix et salut sur lui) n'est pas de lui. 178](#_Toc104817387)

[L'invocation du Messager (paix et salut sur lui) en faveur des étrangers. 181](#_Toc104817388)

[L'annulation de la foi [complète] jusqu'à ce que la passion de la personne suive ce qui a été apporté par le Messager d'Allah (paix et salut sur lui). 182](#_Toc104817389)

[La description de la faction (littéralement : la voie) qui sera délivrée de l'Enfer. 183](#_Toc104817390)

[Le péché de quiconque appelle à un égarement. 185](#_Toc104817391)

[Quiconque indique un bien, a la même récompense que celui qui l’accomplit. 186](#_Toc104817392)

[La récompense de quiconque revivifie les traditions du Messager élu - Al Mustafâ - (paix et salut sur lui). 187](#_Toc104817393)

[Les causes des troubles. 188](#_Toc104817394)

[Quiconque détruit l'islam. 189](#_Toc104817395)

[L'obligation d'imiter les pieux prédécesseurs (qu'Allah les agrée tous). 189](#_Toc104817396)

[L'interdiction de la polémique sur le Coran. 190](#_Toc104817397)

[Chapitre : L'incitation à la recherche de la science et la manière de la rechercher. 192](#_Toc104817398)

[L'interdiction de l'imitation. 192](#_Toc104817399)

[Le mérite des savants sur le reste des hommes : 194](#_Toc104817400)

[Les disciples du Messager (paix et salut sur lui) sont ceux qui prennent de sa Tradition (" As-Sunnah "). 200](#_Toc104817401)

[L'interdiction d'imiter quiconque autre que le Messager (paix et salut sur lui) même si la personne est un prophète. 201](#_Toc104817402)

[L'interdiction de la divergence et de la division. 203](#_Toc104817403)

[L'invocation du Messager (paix et salut sur lui) en faveur des gens du Hadith. 206](#_Toc104817404)

[" La science réside en trois points et en dehors de cela, ce n'est que du superflu. " 209](#_Toc104817405)

[L'interdiction de s'exprimer avec son opinion [personnelle] à propos du Coran. 210](#_Toc104817406)

[L'intimidation de quiconque prononce un verdict sans science. 211](#_Toc104817407)

[La recherche de la science est le sentier qui mène au Paradis. 213](#_Toc104817408)

[La sagesse est la quête du croyant. 216](#_Toc104817409)

[Qui est le jurisconsulte (" Al Faqîh ") ? 217](#_Toc104817410)

[Chapitre : L'enlèvement de la science; 219](#_Toc104817411)

[La mise en garde de la lecture du Coran sans le mettre en pratique. 220](#_Toc104817412)

[La recommandation de la science avant qu'elle ne soit enlevée. 221](#_Toc104817413)

[Chapitre : La dureté vis-à-vis de quiconque recherche la science pour la controverse et la polémique. 224](#_Toc104817414)

[L'interdiction de l'ostentation dans la recherche de la science. 224](#_Toc104817415)

[La polémique est une cause d'égarement. 225](#_Toc104817416)

[Qui est le plus détesté des hommes auprès d'Allah ? 226](#_Toc104817417)

[Chapitre : Outrepasser dans la parole et délaisser la surcharge et l'extrémisme. 229](#_Toc104817418)

[Quel est celui qui déteste le Messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) ? 230](#_Toc104817419)

[Parmi les signes de la venue de l'Heure, la sortie de gens qui mangeront avec leurs langues. 232](#_Toc104817420)

[La description de la parole du Messager (paix et salut sur lui) 234](#_Toc104817421)

1. Rapporté par Al Hâkim (3/388-389) ; At-Tabarânî dans " Al Awsat " (3846), Al Hâkim l'a authentifié et Adh-Dhahabî l'a suivi en cela. Ce hadith possède d'autres voies que l'éminent savant Al Albânî a indiqué dans son annotation au livre : " Fiqh As-Sîrah " (p : 108). [↑](#footnote-ref-1)
2. Rapporté par Al Bukhârî (3456) et Muslim (2669), d'après Abû Sa'îd Al Khudrî (qu'Allah l'agrée). [↑](#footnote-ref-2)
3. Rapporté par Al Bukhârî, l'attachement au Livre et à la Tradition (6889) et Muslim, la science (2669) ; Ahmad (3/84). [↑](#footnote-ref-3)
4. Muslim, la foi (145) ; Ibn Mâjah, les troubles (3986) ; Ahmad (2/389). [↑](#footnote-ref-4)
5. Rapporté par Muslim (145), d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée). [↑](#footnote-ref-5)
6. Sourate : La consultation, 42 : 11. [↑](#footnote-ref-6)
7. Sourate : Les rangés, 37 : 180 à 182. [↑](#footnote-ref-7)
8. Sourate : Les prophètes, 21 : 28. [↑](#footnote-ref-8)
9. Sourate : La vache, 2 : 255. [↑](#footnote-ref-9)
10. Sourate : L’étoile, 53 : 26. [↑](#footnote-ref-10)
11. Sourate : Le revêtu (d'un manteau), 74 : 48. [↑](#footnote-ref-11)
12. J'ai pris cette introduction, de manière résumée, du livre : " Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb : 'Aqîdatuh As-Salafiyah Wa Da'watuh Al Islâhiyah Wath-Thanâ' Al 'Ulamâ' 'Alayh ", de la plume de Cheikh Ahmad Ibn Hajar Âli Abû Tâmî ; ainsi que le livre : " Da'âwâ Al Munâwi'în Li Da'wah Cheikh Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb 'Ard Wa Naqd ", de Cheikh 'Abd Al 'Azîz Âli 'Abd Al-Latîf. [↑](#footnote-ref-12)
13. Sourate : Qui éparpillent, 51 : 56. [↑](#footnote-ref-13)
14. Sourate : Les femmes, 4 : 116. [↑](#footnote-ref-14)
15. Sourate : Jonas, 10 : 18. [↑](#footnote-ref-15)
16. Sourate : La vache, 2 : 255. [↑](#footnote-ref-16)
17. Sourate : Les prises de guerre, 8 : 39. [↑](#footnote-ref-17)
18. Sourate : Les versets détaillés, 41 : 37. [↑](#footnote-ref-18)
19. Sourate : La famille d’Imrân, 3 : 80. [↑](#footnote-ref-19)
20. Sourate : Le voyage nocturne, 17 : 57. [↑](#footnote-ref-20)
21. Sourate : L’Étoile, 53 : 19-20. [↑](#footnote-ref-21)
22. Tirmidhî, Les Troubles (2180) ; Ahmed (5/218). [↑](#footnote-ref-22)
23. Rapporté par Tirmidhî (2180) ; Ahmed (5/218) ; At-Tayâlisî (1346) ; Al Humaydî (848) ; Ibn 'Âsim (76) ; et Ibn Hibbân (1835). Sa chaîne est authentique. [↑](#footnote-ref-23)
24. Sourate : L’araignée, 29 : 65 [↑](#footnote-ref-24)
25. Muslim, La foi (179) ; Ahmed (4/405). [↑](#footnote-ref-25)
26. Muslim, La foi (179) ; Ahmed (4/405). [↑](#footnote-ref-26)
27. Sourate : Les prophètes, 21 : 47. [↑](#footnote-ref-27)
28. Sourate : Le tonnerre, 13 : 26. [↑](#footnote-ref-28)
29. Sourate : Al A'râf, 7 : 143. [↑](#footnote-ref-29)
30. L'expression : " La [main] Droite] " a été rapportée dans la version de Muslim, At-Tirmidhî, Ibn Mâjah et Ahmad. Quant à l'expression chez Al Bukhârî, alors il a dit : " La main d'Allah. " [↑](#footnote-ref-30)
31. Dans le manuscrit, en arabe, l'expression est : " Taghîduhâ " avec la lettre : " At-Ta' ". [↑](#footnote-ref-31)
32. Ahmed (5/162). [↑](#footnote-ref-32)
33. Ahmed (5/173). [↑](#footnote-ref-33)
34. Muslim, La bonté, la parenté et les bonnes manières (2582) ; At-Tirmidhî, La description de la Résurrection, des douceurs et du scrupule (2420) ; Ahmad (2/235). [↑](#footnote-ref-34)
35. Sourate : Les femmes, 4 : 58. [↑](#footnote-ref-35)
36. Sourate : Les femmes, 4 : 58. [↑](#footnote-ref-36)
37. Sourate : La consultation, 42 : 11. [↑](#footnote-ref-37)
38. Sourate : La consultation, 42 : 11. [↑](#footnote-ref-38)
39. Sourate : La consultation, 42 : 11. [↑](#footnote-ref-39)
40. Sourate : La consultation, 42 : 11. [↑](#footnote-ref-40)
41. Sourate : Les abeilles, 16 : 74. [↑](#footnote-ref-41)
42. Sourate : Les prophètes, 21 : 188. [↑](#footnote-ref-42)
43. Sourate : Le discernement, 25 : 133. [↑](#footnote-ref-43)
44. Sourate : Al A'râf, 7 : 54. [↑](#footnote-ref-44)
45. Al Bukhârî, Le monothéisme (6944) ; Ahmad (2/52). [↑](#footnote-ref-45)
46. Al Bukhârî, Les invocations (5950) ; Muslim, Le repentir (2747) ; Ahmad (3/213). [↑](#footnote-ref-46)
47. Al Bukhârî dans : " Al Adab [Al Mufrad] " (5653) et Muslim (2754). [↑](#footnote-ref-47)
48. Sourate : La discussion, 58 : 21. [↑](#footnote-ref-48)
49. Sourate : Tâ-Hâ, 20 : 52. [↑](#footnote-ref-49)
50. Al Bukhârî, L'adoucissement [du coeur] (6104) ; Muslim, Le repentir (2752) ; At-Tirmidhî, Les invocations (3541) ; Ibn Mâjah, L'ascétisme (4293) ; Ahmad (2/526) ; Ad-Dârimî, Les (2785). [↑](#footnote-ref-50)
51. Sourate : Les coalisés, 33 : 43. [↑](#footnote-ref-51)
52. Sourate : Al A'râf, 7 : 156. [↑](#footnote-ref-52)
53. Muslim, Le repentir (2753). [↑](#footnote-ref-53)
54. Muslim, Le repentir (2753). [↑](#footnote-ref-54)
55. Muslim, Description de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer (2808) ; Ahmad (3/125). [↑](#footnote-ref-55)
56. Sourate : La consultation, 42 : 11]. [↑](#footnote-ref-56)
57. Rapporté par Tirmidhî (2312) ; Ibn Mâjah, L’ascétisme (4190) ; Ahmed (5/173). [↑](#footnote-ref-57)
58. Al Bukhârî, Le vendredi (997) ; Muslim, L'éclipse (901) ; An-Nassâ'î, L'éclipse (1474) ; Ahmad (6/164) ; Mâlik, L'appel à la prière (444). [↑](#footnote-ref-58)
59. Rapporté par Al Bukhârî, Livre de l'exégèse (8/280) (n°4621), Livre de l'adoucissement [du cœur] (11/319) (n°6486) ; Muslim, Livre des mérites (4/1832) (n°2359). Dans " Al Fath " (11/319), Al Hâfiz a dit : " Ici, le sens voulu du verbe " savoir " désigne ce qui se rattache à la grandeur d'Allah, Sa vengeance à l'encontre de quiconque Lui désobéit et les affres qui se produiront au moment de l'arrachement de l'âme, la mort et ce qu'il y aura dans la tombe et au Jour de la Résurrection. Ainsi donc, le fait de pleurer beaucoup et de rire peu en cette situation est clairement opportun, et le sens voulu est donc de susciter la peur... Et d'après Al Hassan Al Basrî (qu'Allah lui fasse miséricorde) : " Quiconque sait que la mort est son point de passage [inéluctable], le Jour de la Résurrection son rendez-vous [inévitable], et la tenue [debout] devant Allah son tableau [final], alors il se doit de prolonger sa tristesse en ce bas monde. " Al Karmânî a dit : " Dans ce hadith, il y a une merveilleuse construction opposant le rire aux pleurs, le peu à la quantité et la similitude de chacune des deux. " [↑](#footnote-ref-59)
60. Muslim, La bonté, la parenté et les bonnes manières (2621). [↑](#footnote-ref-60)
61. Al Bukhârî, Les douceurs (6123) ; Ahmed (1/442). [↑](#footnote-ref-61)
62. Al Bukhârî, L'adoucissement [du cœur] (6113) ; Muslim, L'ascétisme et les douceurs (2988) ; At-Tirmdhî, L'ascétisme (2314) ; Ahmad (2/334) ; Mâlik, Al Jâmi' (1849). [↑](#footnote-ref-62)
63. Rapporté par Al Bukhârî (11/308), d'après Abû Hurayrah. [↑](#footnote-ref-63)
64. Al Bukhârî, Les récits des Prophètes (3280) ; Muslim, Le salut (2245) ; Ahmad (2/510). [↑](#footnote-ref-64)
65. Al Bukhârî, Récits des prophètes (3295) ; Muslim, La bonté, la parenté et les bonnes manières (2242) ; Ad-Dârimî, Les ... (2814). [↑](#footnote-ref-65)
66. La parole d'Az-Zuhrî a été mentionnée par Muslim. [↑](#footnote-ref-66)
67. Et ceci est authentifié d'après le Prophète (paix et salut sur lui). Rapporté par Al Bukhârî (1/176) et Muslim (2876), d'après 'Aïcha. [↑](#footnote-ref-67)
68. " Ils seront conduits " : l'expression est d'Abû Dâwud. Quant à l'expression d'Al Bukhârî, c'est : " Ils entreront au Paradis. " Quant à Ahmad, son expression est la suivante : " On les amènera. " [↑](#footnote-ref-68)
69. Abû Dâwud, Le combat (2677) ; Ahmad (2/302). [↑](#footnote-ref-69)
70. Al Bukhârî, L'éthique (5748) ; Muslim, Description de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer (2804) ; Ahmad (4/405). [↑](#footnote-ref-70)
71. Al Bukhârî, L'éthique (5693) ; Muslim, La bonté, la parenté et les bonnes manières (2637) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3161) ; Ahmad (2/413) ; Mâlik, Al Jâmi' (1778). [↑](#footnote-ref-71)
72. Rapporté par Al Bukhârî (1367) ; Muslim (949), d'après Anas. [↑](#footnote-ref-72)
73. Al Bukhârî, Les horaires de prière (529) ; Muslim, Les mosquées et les endroits de prière (633) ; At-Tirmidhî, La description du Paradis (2551) ; Abû Dâwud, La Tradition (4729) ; Ibn Mâjah, L'introduction (177) ; Ahmad (4/360). [↑](#footnote-ref-73)
74. Sourate : Tâ-Hâ, 20 : 130. [↑](#footnote-ref-74)
75. Al Bukhârî, L'adoucissement [du cœur] (6137). [↑](#footnote-ref-75)
76. Al Bukhârî, L'exégèse du Coran (4598) ; Muslim, La foi (180) ; Ibn Mâjah, L'introduction (186) ; Ahmad (4/416) ; Ad-Dârimî, Les ... (2822). [↑](#footnote-ref-76)
77. Sourate : Le Tout Miséricordieux, 53 : 62. [↑](#footnote-ref-77)
78. Rapporté par Ahmad (2/304-305 et 445) ; Tirmidhî (2526) ; Ibn Hibbân (2387) ; At-Tayâlissî (2583) ; Ad-Dârimî (2/333) avec une chaîne [de rapporteurs] faible. Toutefois, le hadith a des supports qui le renforcent. Voir : " La description du Paradis " (100 et 136), de l'imam Abû Nu'aïm Al Asbahânî. [↑](#footnote-ref-78)
79. n°261). Rapporté par Abû Nu'aïm dans : " Al Hilyah " (6/204) ; Al Bazzâr dans son : " Musnad " (4/189 et ses suppléments) ; Abû Ach-Chaykh, comme dans : " Hâdî Al Arwâh " (p : 95) ; Ibn Abî Dunyâ, comme dans : " Al Bidâyah Wan-Nihâyah " (2/384). Et sa chaine est bonne. En effet, c'est la version de Wuhhayb Ibn Khâlid, d'après Al Jarîrî avant sa confusion, comme dans : " Al Kawâkib An-Nîrât " (p : 174). [↑](#footnote-ref-79)
80. At-Tirmidhî, Description du Paradis (2525). [↑](#footnote-ref-80)
81. Muslim, Le salut (2229] ; Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3224] ; Ahmad (1/218). [↑](#footnote-ref-81)
82. L'expression est de Muslim, At-Tirmidhî et An-Nassâ'î : ils mêlent, c'est-à-dire : ils mélangent avec du mensonge. [↑](#footnote-ref-82)
83. Al Bukhârî, L'éducation (5859) ; Muslim, Le salut (2228) ; Ahmad (6/87). [↑](#footnote-ref-83)
84. Al Bukhârî, L'exégèse du Coran (4424) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3223) ; Ibn Mâjah, L'introduction (194). [↑](#footnote-ref-84)
85. Al Bukhârî, L'adoucissement [du cœur] (6154) ; Muslim, Description de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer (2787) ; Ibn Mâjah, L'introduction (192) ; Ahmad (2/374) ; Ad-Dârimî, L'adoucissement [du cœur] (2799). [↑](#footnote-ref-85)
86. Al Bukhârî, Le monothéisme (6977) ; Muslim, Description de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer (2787) ; Abû Dâwud, LaTradition (4732) ; Ad-Dârimî, L'adoucissement [du cœur] (2799). [↑](#footnote-ref-86)
87. Sourate : Les groupes, 39 : 67. [↑](#footnote-ref-87)
88. Al Bukhârî, Le monothéisme (n°6977) ; Muslim, Description de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer (2788) ; Ibn Mâjah, L'ascétisme (4275). [↑](#footnote-ref-88)
89. Al Bukhârî, Le monothéisme (6982) ; Ahmad (4/432). [↑](#footnote-ref-89)
90. Sourate : Hûd, 11 : 7. [↑](#footnote-ref-90)
91. Muslim, Le destin (2653) ; At-Tirmidhî, Le destin (2156) ; Ahmad (2/169). [↑](#footnote-ref-91)
92. Rapporté par Muslim (2653). [↑](#footnote-ref-92)
93. Sourate : Hûd, 11 : 7. [↑](#footnote-ref-93)
94. At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3109) ; Ibn Mâjah, L'introduction (182) ; Ahmad (4/11). [↑](#footnote-ref-94)
95. Rapporté par Ahmad (4/11-12) ; Ibn Mâjah (182) ; At-Tirmidhî (3109). Et sa chaîne est faible du fait du statut inconnu de Wakî' Ibn 'Adas. [↑](#footnote-ref-95)
96. At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3319) ; Ahmad (5/317). [↑](#footnote-ref-96)
97. Rapporté par At-Tirmidhî (2155) et (3319) ; Ahmad (5/317) ; At-Tayâlissî (577) ; Ibn Abî 'Âsim (107) ; et Al Âjurîyy (p : 177) par deux voies dont l'une des deux renforce l'autre. [↑](#footnote-ref-97)
98. Al Bukhârî, L'éducation (5742) ; Muslim, La prière de la demande de pluie (897) ; An-Nassâ'î, La demande de pluie (1518) ; Abû Dâwud, La prière (1174) ; Ibn Mâjah, L'établissement de la prière et la tradition en ce qui la concerne (1180) ; Ahmad (3/261) ; Mâlik, La grande mosquée (1768). [↑](#footnote-ref-98)
99. Al Bukhârî, L'exégèse du Coran (4690) ; An-Nassâ'î, Les funérailles (2078) ; Ahmad (2/351). [↑](#footnote-ref-99)
100. Rapporté par Al Bukhârî, L'exégèse du Coran (4212). [↑](#footnote-ref-100)
101. Sourate : Les bestiaux, 6 :101. [↑](#footnote-ref-101)
102. Al Bukhârî dans l'Exégèse du Coran (4549) ; Muslim, Les expressions parmi l'éducation et autres (2246) ; Abû Dâwud, L'éducation (5274) ; Ahmad (2/238) ; Mâlik, La grande mosquée (1846). [↑](#footnote-ref-102)
103. Sourate : Les coalisés, 33 :38. [↑](#footnote-ref-103)
104. Sourate : Les rangés, 37 : 96. [↑](#footnote-ref-104)
105. Sourate : La lune, 54 : 49. [↑](#footnote-ref-105)
106. Muslim, Le destin (2653) ; At-Tirmidhî, Le destin (2156) ; Ahmad (2/169) [↑](#footnote-ref-106)
107. Ce hadith est mentionné dans : " As-Silsilah As-Sahîhah " (n°34). [↑](#footnote-ref-107)
108. Sourate : Les prises de guerre, 8 :75. [↑](#footnote-ref-108)
109. Sourate : Le divorce, 65 : 12. [↑](#footnote-ref-109)
110. Sourate : Qâf, 50 :4. [↑](#footnote-ref-110)
111. Sourate : Jonas, 10 : 12. [↑](#footnote-ref-111)
112. Sourate : Le pèlerinage, 22 : 70. [↑](#footnote-ref-112)
113. Sourate : Le pèlerinage, 22 : 18. [↑](#footnote-ref-113)
114. Sourate : Jonas, 10 : 82. [↑](#footnote-ref-114)
115. Sourate : L'obscurcissement, 81 : 29. [↑](#footnote-ref-115)
116. Sourate : Les groupes, 39 : 62. [↑](#footnote-ref-116)
117. Sourate ; Le Créateur, 35 : 3. [↑](#footnote-ref-117)
118. Sourate : La nuit, 92 : 5 à 7. [↑](#footnote-ref-118)
119. Sourate : La nuit, 92 : 5. [↑](#footnote-ref-119)
120. Sourate : La nuit, 92 : 8. [↑](#footnote-ref-120)
121. Sourate : Al A'râf, 7 :172. [↑](#footnote-ref-121)
122. Al Bukhârî, Le début de la création (3036) ; Muslim, Le destin (2643) ; At-Tirmidhî, Le destin (2137) ; Abû Dâwud, La Tradition (4708) ; Ibn Mâjah, L'introduction (76) ; Ahmad (1/414). [↑](#footnote-ref-122)
123. Al Bukhârî, Les malades (5349) ; Muslim, Description de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer (2816) ; Ibn Mâjah (4201) ; Ahmad (2/256). [↑](#footnote-ref-123)
124. Rapporté par Al Bukhârî et Muslim. [↑](#footnote-ref-124)
125. Muslim, Le destin (2644) ; Ahmad (4/7). [↑](#footnote-ref-125)
126. Rapporté par Al Bukhârî et Muslim. [↑](#footnote-ref-126)
127. Al Bukhârî, Les funérailles (1315) ; An-Nassâ'î, Les funérailles (1873) ; Ibn Mäjah, Ce qui a été rapporté concernant les funérailles (1065) ; Ahmad (3/152). [↑](#footnote-ref-127)
128. Rapporté par Ahmad avec une bonne chaîne ; tout comme dans : " Sahîh Al Jâmi' " (5772). [↑](#footnote-ref-128)
129. Muslim, Le destin (2655) ; Ahmad (2/110) ; Mâlik, Al Jâmi' (1663). [↑](#footnote-ref-129)
130. Sourate : Le destin, 97 : 4. [↑](#footnote-ref-130)
131. Sourate : Le Tout Miséricordieux, 55 : 29. [↑](#footnote-ref-131)
132. " Chifâ' Al 'Alîl " (1/61-74). [↑](#footnote-ref-132)
133. At-Tirmidhî, Le destin (2155). [↑](#footnote-ref-133)
134. At-Tirmidhî; La médecine (2065) ; Ibn Mâjah, La médecine (3437). [↑](#footnote-ref-134)
135. Muslim, Le destin (2664) ; Ibn Mâjah, L'introduction (79) ; Ahmad (2/370). [↑](#footnote-ref-135)
136. Sourate : La vache, 2 :177. [↑](#footnote-ref-136)
137. Sourate : Les versets détaillés, 41 :30. [↑](#footnote-ref-137)
138. Sourate : Les femmes, 4 :172. [↑](#footnote-ref-138)
139. Sourate : Les prophètes, 21 : 19-20. [↑](#footnote-ref-139)
140. Sourate ; Le Créateur, 35 : 1. [↑](#footnote-ref-140)
141. Sourate : Le Pardonneur, 40 : 7. [↑](#footnote-ref-141)
142. Muslim, L'ascétisme et les douceurs (2996) ; Ahmad (6/153). [↑](#footnote-ref-142)
143. An-Nassâ'î, La prière (448) ; Ahmad (4/210). [↑](#footnote-ref-143)
144. Rapporté par Tirmidhî, L’ascétisme (2312) ; Ibn Mâjah, L’ascétisme (4190) ; Ahmed (5/173). [↑](#footnote-ref-144)
145. Sourate : Les rangés, 37 : 165-166. [↑](#footnote-ref-145)
146. Abû Dâwud, La Tradition (4727). [↑](#footnote-ref-146)
147. Sourate : L'étoile, 53 : 5-6. [↑](#footnote-ref-147)
148. Sourate : L'obscurcissement, 81 : 19 à 21. [↑](#footnote-ref-148)
149. Sourate : L'obscurcissement, 81 : 21. [↑](#footnote-ref-149)
150. Al Bukhârî, Début de la création (3060) ; Muslim, La foi (174) ; Ahmad (1/395). [↑](#footnote-ref-150)
151. Muslim, La foi (174) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3283) ; Ahmad (1/449). [↑](#footnote-ref-151)
152. Sourate : L’étoile, 53 :11. [↑](#footnote-ref-152)
153. Al Bukhârî, Le début de la création (3061) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3283) ; Ahmad (1/449). [↑](#footnote-ref-153)
154. Ahmad (6/120). [↑](#footnote-ref-154)
155. Al Bukhârî, Le début de la création (3062) ; Muslim, La foi (177) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3283). [↑](#footnote-ref-155)
156. Al Bukhârî, Le début de la création (3046) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3158) ; Ahmad (1/357). [↑](#footnote-ref-156)
157. Sourate : Marie, 19 : 64. [↑](#footnote-ref-157)
158. Ahmad (3/224). [↑](#footnote-ref-158)
159. At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3243) ; Ahmad (3/7). [↑](#footnote-ref-159)
160. Cela n'est pas authentique. Voir : " Mu'jam Al Manâhî Al-Lufziyah " (p : 238), de Chaykh Bakr Abû Zayd. [↑](#footnote-ref-160)
161. De même, cela n'est pas authentique. Voir : " Silsilah Al Ahâdîth Ad-Da'îfah ( 923), de Chaykh Al Albânî. [↑](#footnote-ref-161)
162. Sourate : Les femmes, 4 :1726. [↑](#footnote-ref-162)
163. Sourate : Les prophètes, 21 : 20. [↑](#footnote-ref-163)
164. Sourate : Le Pardonneur, 40 : 49. [↑](#footnote-ref-164)
165. Sourate : L'ornement, 43 : 77. [↑](#footnote-ref-165)
166. Sourate : L'interdiction, 66 : 11. [↑](#footnote-ref-166)
167. Sourate : Le revêtu, 74 : 30-31. [↑](#footnote-ref-167)
168. Sourate : Le revêtu, 74 : 31. [↑](#footnote-ref-168)
169. Sourate : Le tonnerre, 13 :11. [↑](#footnote-ref-169)
170. Voir : " Ad-Dur Al Manthûr " (4/613), de Suyûtî. [↑](#footnote-ref-170)
171. Sourate : Qâf, 50 : 17-18. [↑](#footnote-ref-171)
172. Sourate : La rupture, 82 : 10 à 11. [↑](#footnote-ref-172)
173. An-Nassâ'î, Le lavage et l'ablution sèche (406) ; Abû Dawud, La salle d'eau (4012) ; Ahmad (4/224). [↑](#footnote-ref-173)
174. At-Tirmidhî, L'éthique (294) ; Abû Dâwud, La salle d'eau (4017) ; Ibn Mâjah, Le mariage (1920). [↑](#footnote-ref-174)
175. Al Bukhârî, Le début de la création (3051) ; Muslim, Les mosquées et les endroits de la prière (632) ; An-Nassâ'î, La prière (485) ; Ahmad (2/486) ; Mâlik, L'appel à la prière (413). [↑](#footnote-ref-175)
176. Al Bukhârî, Les horaires de la prière (530) ; Muslim, Les mosquées et les endroits de la prière (632) ; An-Nassâ'î, La prière (485) ; Ahmad (2/396) ; Mâlik, L'appel à la prière (413). [↑](#footnote-ref-176)
177. Sourate : Le voyage nocturne, 17 :78. [↑](#footnote-ref-177)
178. Sourate : Le voyage nocturne, 17 :78. [↑](#footnote-ref-178)
179. At-Tirmidhî, Les invocations (3535) ; An-Nassâ'î, La purification (158) ; Ahmad (4/239). [↑](#footnote-ref-179)
180. Sourate : Al A'râf, 7 :33. [↑](#footnote-ref-180)
181. Muslim, Les mérites des Compagnons (2408) ; Ahmad (4/367) ; Ad-Dârimî, Les mérites du Coran (3316). [↑](#footnote-ref-181)
182. Abû Dâwud, Les rites [du pèlerinage] (1905) ; Ibn Mâjah, Les rites [du pèlerinage] (3074) ; Ad-Dârimî, Les rites [du pèlerinage] (1850). [↑](#footnote-ref-182)
183. Sourate : les djinns, 72 : 1-2. [↑](#footnote-ref-183)
184. Sourate : Marie, 19 : 64. [↑](#footnote-ref-184)
185. At-Tirmidhî, Les paraboles (2859) ; Ahmad (4/183). [↑](#footnote-ref-185)
186. Sourate : La famille d’Imrân, 3 :70. [↑](#footnote-ref-186)
187. Sourate : La famille d’Imrân, 3 : 7. [↑](#footnote-ref-187)
188. Sourate : Les bestiaux, 6 : 153. [↑](#footnote-ref-188)
189. Sourate : L’araignée, 29 :51. [↑](#footnote-ref-189)
190. Sourate : Les femmes, 4 :59. [↑](#footnote-ref-190)
191. Sourate : La lumière, 24 : 56. [↑](#footnote-ref-191)
192. Sourate : Le rassemblement, 59 : 7. [↑](#footnote-ref-192)
193. Al Bukhârî, La foi (25) ; Muslim, La foi (22). [↑](#footnote-ref-193)
194. Sourate : Le Rassemblement, 59 : 7. [↑](#footnote-ref-194)
195. Sourate : Le Rassemblement, 59 : 7. [↑](#footnote-ref-195)
196. Al Bukhârî, L'habit (5595) ; Muslim, L'habit et la parure (2125) ; At-Tirmidhî, L'éthique (2782) ; An-Nassâ'î, La parure (5099) ; Abû Dâwud, Se chausser (4169) ; Ibn Mâjah, Le mariage (1989) ; Ahmad (1/434) ; Ad-Dârimî, La permission d'entrer (2647). [↑](#footnote-ref-196)
197. Sourate : Le Rassemblement, 59 : 7. [↑](#footnote-ref-197)
198. " Ma'rifah As-Sunan Wal Âthar " (10755), d'Al Bayhaqî. [↑](#footnote-ref-198)
199. Al Bukhârî, La foi (16) ; Muslim, La foi (43) ; At-Tirmidhî, La foi (2624) ; An-Nassâ'î, La foi et ses prescriptions (4988) ; Ibn Mâjah, Les troubles (4033) ; Ahmad (3/103). [↑](#footnote-ref-199)
200. Al Bukhârî, La foi (15) ; Muslim, La foi (44) ; An-Nassâ'î, La foi et ses prescriptions (5013) ; Ibn Mâjah, L'introduction (67) ; Ahmad (3/278) ; AD-Dârimî, Les .douceurs (2741). [↑](#footnote-ref-200)
201. at-Tirmidhî, La science (2663) ; Abû Dâwud, La tradition (4605) ; Ibn Mâjah, L'introduction (13). [↑](#footnote-ref-201)
202. Abû Dâwud, La Tradition (4604). [↑](#footnote-ref-202)
203. AT-Tirmidhî, La science (2664) ; Ibn Mâjah, L'introduction (12) ; Ad-Dârimî, L'introduction (586). [↑](#footnote-ref-203)
204. Sourate : Les coalisés, 33 : 21. [↑](#footnote-ref-204)
205. Sourate : Les bestiaux, 6 : 159. [↑](#footnote-ref-205)
206. Sourate : La consultation, 42 : 13. [↑](#footnote-ref-206)
207. At-Tirmidhî, La science (2676) ; Ibn Mâjah, L'introduction (44) ; Ahmad (4/126) ; Ad-Dârimî, L'introduction (95). [↑](#footnote-ref-207)
208. At-Tirmidhî, La science (2676) ; Abû Dâwud, La Tradition (4607) ; Ibn Mâjah, L'introduction (44) ; Ahmad (4/126) ; Ad-Dârimî, L'introduction (95). [↑](#footnote-ref-208)
209. Al Bukhârî, L'attachement au Livre et à la Sunnah (6849) ; Ad-Dârimî, L'introduction (207). [↑](#footnote-ref-209)
210. Al Bukhârî, La conciliation (2550) ; Muslim, Les expiations (1718) ; Abû Dâwud (4606) ; Ibn Mâjah, L'introduction (14) ; Ahmad (6/270). [↑](#footnote-ref-210)
211. Rapporté par les deux Cheikhs [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim]. [↑](#footnote-ref-211)
212. Toutefois, l'authenticité de cette parole attribuée à Ach-Châfi'î prête à discussion. [↑](#footnote-ref-212)
213. Al Bukhârî, L'attachement au Livre et à la Sunnah (6851) ;Muslim, Lémirat (1835) ; An-Nassâ'î, La demande de protection (5510) ; Ibn Mâjah, L'introduction (3) ; Ahmad (2/361). [↑](#footnote-ref-213)
214. Al Bukhârî, Le combat et l'itinéraire (2797) ; Muslim, L'émirat (1835) ; An-Nassâ'î, la demande de protection (5510) ; Ibn Mâjah, Le combat (2859) ; Ahmad (2/387). [↑](#footnote-ref-214)
215. Rapporté par Muslim. [↑](#footnote-ref-215)
216. Sourate : Les femmes, 4 :80. [↑](#footnote-ref-216)
217. Al Bukhârî, Le mariage (4776) ; Muslim, Le mariage (1401) ; An-Nassâ'î (3217) ; Ahmad (3/285). [↑](#footnote-ref-217)
218. Al Bukhârî, Le mariage [4776] [↑](#footnote-ref-218)
219. Muslim, La foi (145) ; Ibn Mâjah, Les troubles (3986) ; Ahmad (2/389). [↑](#footnote-ref-219)
220. At-Tirmidhî, La foi (2641). [↑](#footnote-ref-220)
221. Sourate : Le repentir, 9 : 69. [↑](#footnote-ref-221)
222. Muslim, La science (2674) ; At-Tirmidhî, La science (2674) ; Abû Dâwud, La Tradition (4609) ; Ahmad (2/397) ; Ad-Dârimî, L'introduction (513). [↑](#footnote-ref-222)
223. Muslim, L'émirat (1893) ; At-Tirmidhî, La science (2671) ; Abû Dâwud, L'éthique (5129) ; Ahmad (4/120). [↑](#footnote-ref-223)
224. At-Tirmidhî, La science (2677) ; Ibn Mâjah, L'introduction (210). [↑](#footnote-ref-224)
225. Ad-Dârimî, L'introduction (185). [↑](#footnote-ref-225)
226. Ad-Dârimî, L'introduction (214). [↑](#footnote-ref-226)
227. Muslim, La science (2666) ; Ibn Mâjah, L'introduction (85) ; Ahmad (2/185). [↑](#footnote-ref-227)
228. Al Bukhârî, La science (86) ; Muslim, L'éclipse (905) ; Mâlik, L'appel à la prière (447). [↑](#footnote-ref-228)
229. Sourate : Muhammad, 47 : 19. [↑](#footnote-ref-229)
230. Sourate : Les versets détaillés, 41 : 53. [↑](#footnote-ref-230)
231. C'est un hadith bon. Et As-Suyûtî a consacré un volume dans le rassemblement des voies de ce hadith ainsi que son extraction. Ce volume a été édité avec la correction du frère 'Alî Ibn Hassan Al Halabî. [↑](#footnote-ref-231)
232. Sourate : Les abeilles, 16 : 43. [↑](#footnote-ref-232)
233. Al Bukhârî, La science (71) ; Muslim, L'émirat (1037) ; Ibn Mâjah, L'introduction (221) ; Ahmad (4/93) ; Mâlik, La grande mosquée (1667) ; Ad-Dârimî, L'introduction (226). [↑](#footnote-ref-233)
234. Al Bukhârî, La science (79) ; Muslim, Les mérites (2282) ; Ahmad (4/399). [↑](#footnote-ref-234)
235. Al Bukhârî, La science (79) ; Muslim, Les mérites (2282) ; Ahmad (4/399). [↑](#footnote-ref-235)
236. Al Bukhârî, L'exégèse du Coran (4273) ; Muslim, La science (2665) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (2994) ; Abû Dâwud, La Tradition (4598) ; Ibn Mâjah, L'introduction (47) ; Ahmad (6/48) ; Ad-Dârimî, L'introduction (145). [↑](#footnote-ref-236)
237. Sourate : La famille d’Imrân, 3 : 70. [↑](#footnote-ref-237)
238. Ahmad (3/387) ; Ad-Dârimî, L'introduction (435). [↑](#footnote-ref-238)
239. Al Bukhârî, L'attachement au Livre et à la Tradition (6858) ; Muslim, Les mérites (1337) ; At-Tirmidhî, La science (2679) ; An-Nassâ'î, Les rites du pèlerinage (2619) ; Ibn Mâjah, L'introduction (2) ; Ahmad (2/258). [↑](#footnote-ref-239)
240. Sourate : Les abeilles, 16 : 43. [↑](#footnote-ref-240)
241. At-Tirmidhî, La science (2658)) ; Ibn Mâjah, L'introduction 232). [↑](#footnote-ref-241)
242. At-Tirmidhî, La science (2676) ; Abû Dâwud, La science (3660) ; Ibn Mâjah, L'introduction (230) ; Ahmad (5/183) ; Ad-Dârimî, L'introduction (229). [↑](#footnote-ref-242)
243. At-Tirmidhî, La science (2658). [↑](#footnote-ref-243)
244. Abû Dâwud, Les obligations (2885) ; Ibn Mâjah, L'introduction (54). [↑](#footnote-ref-244)
245. At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (2951) ; Ahmad (1/233). [↑](#footnote-ref-245)
246. At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (2950) ; Ahmad (1/233). [↑](#footnote-ref-246)
247. Abû Dâwud, La science (3657) ; Ibn Mâjah, L'introduction (53) ; Ahmad (2/321) , Ad-Dârimî, L'introduction (159). [↑](#footnote-ref-247)
248. At-Tirmidhî, Les invocations (3535) ; An-Nassâ'î, La purification (158) ; Ahmad (4/239). [↑](#footnote-ref-248)
249. Sourate : Le voyage nocturne, 17 : 24. [↑](#footnote-ref-249)
250. Sourate : Les poètes, 26 : 215. [↑](#footnote-ref-250)
251. At-Tirmidhî, La science (2682) ; Abû Dâwud, La science (3641) ; Ibn Mäjah, L'introduction (223) ; Ahmad (5/196). [↑](#footnote-ref-251)
252. At-Tirmidhî, La science (2687) ; Ibn Mâjah, L’ascétisme (4169). [↑](#footnote-ref-252)
253. Ad-Dârimî, L'introduction (297). [↑](#footnote-ref-253)
254. At-Tirmidhî, La science (2653) ; Ad-Dârimî, L'introduction (288). [↑](#footnote-ref-254)
255. Ad-Dârimî, L'introduction (288). [↑](#footnote-ref-255)
256. Ad-Dârimî, L'introduction (143). [↑](#footnote-ref-256)
257. Al Bukhârî, La science (100) ; Muslim, La science (673) ; At-Tirmidhî, La science (2652) ; Ibn Mâjah, L'introduction (52) ; Ahmad (2/162) ; Ad-Dârimî, L'introduction (239). [↑](#footnote-ref-257)
258. At-Tirmidhî, La science (2654). [↑](#footnote-ref-258)
259. At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (3253) ; Ibn Mâjah, L'introduction (48). [↑](#footnote-ref-259)
260. Sourate : L'ornement, 43 : 58. [↑](#footnote-ref-260)
261. Al Bukhârî, Les injustices et la spoliation (2325) ; Muslim, La science (2668) ; At-Tirmidhî, L'exégèse du Coran (2976) ; An-Nassâ'î, Les bonnes manières des juges (5423) ; Ahmad (6/205). [↑](#footnote-ref-261)
262. Sourate : Marie, 19 : 97. [↑](#footnote-ref-262)
263. Sourate : L'ornement, 43 : 58. [↑](#footnote-ref-263)
264. At-Tirmidhî, La bonté et la parenté (2018). [↑](#footnote-ref-264)
265. Ahmad (1/184). [↑](#footnote-ref-265)
266. At-Tirmidhî, L'éthique (2853) ; Abû Dâwud, L'éthique (5005). [↑](#footnote-ref-266)
267. Abû Dâwud, L'éthique (5006). [↑](#footnote-ref-267)
268. Al Bukhârî, Les hauts faits (3375) ; Muslim, L'ascétisme et les douceurs (2493) ; At-Tirmidhî, Les hauts faits (3639) ; Abû Dâwud, La science (3654) ; Ahmad (6/157). [↑](#footnote-ref-268)
269. At-Tirmidhî, Les hauts faits (3639) ; Abû Dâwud, L'éthique (4839). [↑](#footnote-ref-269)
270. Ibn Mâjah, L'ascétisme (4101). [↑](#footnote-ref-270)
271. Muslim, Le vendredi (869) ; Ahmad (4/263) ; Ad-Dârimî, La prière (1556). [↑](#footnote-ref-271)
272. Muslim, Le vendredi (869) ; Ahmad (4/263) ; Ad-Dârimî, La prière (1556). [↑](#footnote-ref-272)
273. Abû Dâwud, L'éthique (5012). [↑](#footnote-ref-273)
274. At-Tirmidhî, L'éthique (2845) ; Ibn Mâjah, L'éthique (3756). [↑](#footnote-ref-274)
275. Abû Dâwud, L'éthique (5012). [↑](#footnote-ref-275)
276. At-Tirmidhî, L'éthique (2845) ; Ibn Mâjah, L'éthique (3756). [↑](#footnote-ref-276)
277. Abû Dâwud, L'éthique ( 5008). [↑](#footnote-ref-277)